

Mairie de Capesterre

Hôtel de ville

Place Félix EBOUE

97 140 Capesterre de Marie-Galante

Rapport de présentation

Diagnostic et état initial de l'environnement du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Capesterre de Marie-Galante



CARAIBES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT SARL au capital de 7500 € carenv.dev@environet.fr
Guyane: 13 lot Calimbé II 97300 CAYENNE (siège social) tél: 06 94 21 30 97
Guadeloupe: Villa Ecopolis La Retraite 97122 BAIE-MAHAULT tél: 05 90 94 65 93 fax: 05 90 94 65 59
APE 7112B RCS Cayenne TMC 2008B60 SIREN 502 602 378



RÉFÉRENCES

Titre	Diagnostic et état initial de l'environnement de l'évaluation environnementale du plan local d'urbanisme de la commune de Capesterre de Marie-Galante
Destinataires	Mme. le Maire de la ville de Capesterre Hôtel de ville Place Félix Eboué 97 140 Capesterre
Auteur(s)	Ilhame BOULET
Contrôle qualité	Olivier FELICITE
Références	E6SA-R1448/16/IB
Version	VT1
Date	27/06/2016

Ce rapport est basé sur les conditions observées et les informations fournies par les élus et services de la commune lors de nos visites.

Ce rapport a pour objet d'évaluer le projet de PLU au regard de l'environnement et de la législation Grenelle I & II. Le contenu de ce rapport ne pourra pas être utilisé par un tiers en tant que document contractuel. Le présent rapport ne peut être utilisé de façon partielle, en isolant telle ou telle partie de son contenu.



SOMMAIRE

Table des matières

REFERENCES	2
SOMMAIRE	3
Table des matières	3
Liste des illustrations	5
Liste des tableaux.....	6
PREAMBULE	7
1 METHODOLOGIE	8
1.1 Méthode appliquée pour l'état initial	9
1.2 Acteurs de l'étude.....	9
1.3 Cadre juridique.....	10
2 GENERALITES	15
2.1 Analyse historique	15
2.2 Analyse géographique et paysagère	15
2.3 Géologie	18
2.4 Pédologie.....	18
2.5 Climat.....	20
3 DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES	24
3.1 Evolution démographique	24
3.2 Evolution future de la population	24
3.3 Typologie de la population.....	26
3.4 Répartition de la population sur le territoire communal	29
3.5 Les ménages – L'habitat.....	30
3.6 La scolarisation.....	32
3.7 Activités économiques.....	33
3.8 Synthèse des enjeux économiques	40
4 CADRE DE VIE	41
4.1 Analyse du réseau routier et des transports	41
4.2 Organisation spatiale de la commune	43
4.3 Analyse des structures urbaines.....	45
4.4 Infrastructures	48
4.5 Assainissement.....	49
4.6 Gestion des déchets.....	52
4.7 Synthèse des enjeux du cadre de vie.....	54
5 POLLUTION ET QUALITE DES MILIEUX	55



5.1	Qualité de l'air.....	55
5.2	Qualité des eaux.....	55
5.3	Pollution des sols.....	60
5.4	Synthèse des enjeux liés aux pollutions.....	60
6	RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES.....	62
6.1	Risques naturels.....	62
6.2	Risques technologiques.....	66
6.3	Synthèse des enjeux liés aux risques.....	68
7	BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS	69
7.1	Unités écologiques terrestres.....	69
7.2	La faune terrestre.....	72
7.3	Unités écologiques marines	73
7.4	Zonages réglementaires	76
7.5	Synthèse des enjeux liés à la biodiversité	80
8	GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	81
8.1	Eau potable.....	81
8.2	Eaux d'irrigation	83
8.3	Energies	83
8.4	Carrières.....	86
8.5	Synthèse des enjeux liés à l'exploitation des ressources naturelles.....	87
9	PATRIMOINE NATUREL, HISTORIQUE ET CULTUREL	88
9.1	Patrimoine naturel	88
9.2	Patrimoine historique et culturel.....	89
9.3	Synthèse des enjeux liés au patrimoine historique et culturel	97
10	LES PAYSAGES.....	98
10.1	Unités paysagères	98
10.2	Signes visibles d'évolution – enjeux paysagers	106
11	SYNTHESE ET HIERARCHISATION DES DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	107
11.1	Hiérarchisation des enjeux.....	108
12	BIBLIOGRAPHIE	111
13	ANNEXES	112



Liste des illustrations

Figure 1: Etapes de l'évaluation environnementale jusqu'à l'instruction du PLU.....	8
Figure 2 Situation de la Guadeloupe dans l'arc antillais.....	16
Figure 3 Archipel de la Guadeloupe.....	16
Figure 4: Localisation générale (Source: Géoportail)	17
Figure 5: Carte géologique de Marie-Galante (Source : BRGM)	18
Figure 6: Carte des sols de la Marie-Galante (Source: Institut géographique national).....	19
Figure 7 : Pluviométrie moyenne annuelle en 2011 (Source : Météo France Guadeloupe).....	20
Figure 8 : Températures mensuelles maximales et minimales au Raizet en 2013 (Source : Météo France Guadeloupe)	21
Figure 9 : Données anémométriques sur l'année 2013 (source : Météo-France Guadeloupe)	21
Figure 10 : Insolation totale mensuelles en 2011 relevées sur la station du Raizet (Source : Météo France Guadeloupe).....	22
Figure 11 : diagramme de la répartition de la population par classes d'âge, données de 2007 et 2012 (Source : INSEE)	27
Figure 12 : Diagramme de la répartition de la population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2012 (Source : INSEE)	28
Figure 13 : localisation des zones urbanisées de Saint Claude (Source : IGN)	30
Figure 14: Types de logements à Capesterre en 2012 (Source INSEE)	31
Figure 15 : le taux de scolarisation selon l'âge à Capesterre entre 2007 et 2012 (Source : INSEE)	33
Figure 16: Part des emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2012	34
Figure 17: Carte du référentiel parcellaire graphique de 2010 (Source : DAAF).....	37
Figure 18: Occupation du sol communal selon RGA2000 (Source SDMEA)	38
Figure 19 : Localisation des zones agricoles protégées 2010 (Source : SAR 2011).....	39
Figure 20: Zonage du POS de Capesterre (Source: DEAL, 2016)	44
Figure 21: Illustration du centre-bourg de Capesterre (Source: DAU Perspectives 2014)	45
Figure 22: Illustrations de bâtis traditionnels du centre-bourg de Capesterre (Source : DAUE Perspectives, 2014)	46
Figure 23 : répartition des établissements de santé en Guadeloupe (INSEE, 2012)	48
Figure 24 : Effets de l'assainissement non contrôlés.....	50
Figure 25: Réseau d'assainissement de Capesterre (Source: CCMG).....	51
Figure 26 : Répartition des ordures ménagères résiduelles collectées (Observatoire des déchets, 2014).....	52
Figure 27: Equipement des collectivités (Observatoire des déchets, 2015).....	53
Figure 28: District hydrographique de Marie-Galante (Source: SDAGE 2015)	56
Figure 29: Cartes de l'état qualitatif et quantitatif des masses d'eau souterraines de Guadeloupe (Source: SDAGE 2015).....	56
Figure 30: Cartes de l'état écologiques des masses d'eau côtières, sans et après prise en compte de la chlordécone (SDAGE 2016-2021)	57
Figure 31 : RNABE : Masses d'eau souterraines (source SDAGE 2016-2021).....	59
Figure 32: Tableau présentant la pression sur l'état écologique de la masse d'eau côtière de Capesterre (SDAGE 2015)	59
Figure 33: Plan de prévention des risques naturels (source : DEAL)	64
Figure 34 : histoire et caractéristiques des séismes ressentis aux Antilles françaises et dans l'archipel des Caraïbes (Source SIS-France (11/01/2010))	65
Figure 35: Localisation des sites industriels sur le territoire de Capesterre (source : http://basias.brgm.fr/).....	67
Figure 36: Unités écologiques de la Guadeloupe	69
Figure 37: Aperçu de paysages sous-marins de communautés coralliennes (Source : Caraïbes Environnement Développement, 2015).....	74
Figure 38: Aperçu de paysages sous-marins d'herbiers (Source : Caraïbes Environnement Développement, 2015).....	75
Figure 39: Espaces naturels protégés sur le territoire communal (Source: Caraïbes Environnement Développement)	76
Figure 40: Cartographie des sites classés ERL sur Capesterre (Source: DEAL, 2005)	79
Figure 41 : consommations domestiques en eau (l/hab/jours)	81
Figure 42: Réseau d'eau potable de Capesterre (Source: CCMG)	82
Figure 43 : parts des divers moyens de production d'énergie dans la production nette guadeloupéenne, en 2013 (Source : OREC Guadeloupe 2014)	84
Figure 44: Réseau électrique de Capesterre (Source: CCMG)	85
Figure 45: Localisation des carrières (Source: DEAL, 2015)	86
Figure 46: Chemins de randonnée sur la commune (Source CCMG)	88
Figure 47: Grotte de Morne Rita (Source: Atlas des Paysages de Guadeloupe).....	90
Figure 48: Vestiges d'indigoteries de la région des Galets (Source: Atlas des Paysages de Guadeloupe).....	91
Figure 49: Ancien puit de Pavillon (Source: Atlas des Paysages de Guadeloupe)	91
Figure 50: Habitation Nesmond (Source: Atlas des Paysages de Guadeloupe).....	92
Figure 51: Habitation Bellevue (Source: Atlas des Paysages de Guadeloupe)	92



Figure 53: Moulin de Desruisseaux et sa Cheminée (Source: Atlas des Paysages de Guadeloupe)	93
Figure 54: Moulin de l'Habitation Bellevue (Source: Atlas des Paysages de Guadeloupe)	93
Figure 55: Patrimoine agricole des sites Bézard, Nesmond, Héloin, Etang-Noir (Source: Atlas des Paysages de Guadeloupe)....	94
Figure 56 : Recensement du patrimoine culturel architectural de Capesterre (Source : Caraïbes Environnement Développement)	94
Figure 57: Zonage archéologique préventif de Capesterre de Marie-Galante (Source: Préfecture de la région Guadeloupe)	96
Figure 58 : carte des unités paysagères et grands ensembles paysagers de l'archipel Guadeloupe, Atlas des paysages de Guadeloupe.....	98
Figure 59: Composante de l'unité paysagère du plateau des Hauts de Marie-Galante (Source: Atlas des Paysages de Guadeloupe).....	99
Figure 60: Site cannier de la région de Jacquelot (Source: Atlas des paysages de Guadeloupe)	100
Figure 61: Ripsisylve de la rivière Saint-Louis (Source: Caraïbes Environnement Développement)	101
Figure 62: Rivière Saint-Louis (Source: Caraïbes Environnement Développement)	101
Figure 63: Plage de Petite-Anse (Source: Atlas des Paysages)	102
Figure 64: Escarpement en direction de la Pointe Lucien (Source : Atlas des Paysages)	102
Figure 65: Composition de l'unité paysagère des Terrasses des Galets (Source : Atlas des Paysages)	103
Figure 66: Falaises mortes du plateau des Hauts (Source : DAUE)	103
Figure 67: Paysages bocagers soulignant l'activité pastorale de la terrasse littorale basse (Source: DAU Prospectives).....	104
Figure 68: Escarpement abrupt dominant la plateforme des Galets (Source: Atlas des Paysages)	105
Figure 69: Pelouse sèches de la terrasse littorale au pied du Morne Rita (Source: Atlas des Paysages).....	105

Liste des tableaux

Tableau 1. Evolution de la population entre 1967 et 2012 (source INSEE 2014).....	24
Tableau 2 : Emplois dans la zone selon le secteur d'activités, en 2007 et 2012 (Source : INSEE).....	34
Tableau 3 : Acheminement des déchets recyclables	53
Tableau 4 : ZNIEFF sur la commune de Capesterre de Marie-Galante.....	77



PRÉAMBULE

La commune de Capesterre dispose d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) élaboré en 1997. Elle a entrepris la révision de ce document et son passage en Plan Local d'Urbanisme.

Depuis l'intervention de la loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain (SRU), les Plans d'Occupations des Sols ont été supprimés au profit des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) qui sont les documents de base de la planification communale.

Cette même loi a introduit la notion de prise en compte de l'environnement dans l'élaboration du document, selon les principes de développement durable inscrits au Code de l'Environnement.

La Directive « Plans Programmes » de juin 2001 puis l'ordonnance de juin 2004, ont introduit l'évaluation environnementale, qui garantit que tous les facteurs environnementaux sont pris en compte lors de l'élaboration du document.

La commune de Capesterre a confié cette évaluation environnementale à Caraïbes Environnement Développement.

La mission de l'évaluation environnementale comporte trois phases. La démarche repose sur un processus :

- Temporel et continu, intervenant tout au long des étapes d'élaboration et de révision des PLU, et lors des évaluations intermédiaires et du bilan ;
- Itératif, intégrant et approfondissant au fur et à mesure les thématiques environnementales abordées ;
- Progressif, suivant les phases d'élaboration du PLU, et en précisant de plus en plus les enjeux.

La première phase consiste en un diagnostic de l'état initial de l'environnement qui dresse un diagnostic de l'existant et les évolutions possibles. Un inventaire permet d'identifier les enjeux de préservation des milieux et des ressources naturelles, en quantité et en qualité, du patrimoine et du cadre de vie des habitats de la commune.

Les thématiques ainsi recensées permettent de définir des indicateurs simples et cohérents, représentatifs des enjeux recensés, qui feront l'objet d'une hiérarchisation sous forme de pondération.

Ces thématiques et indicateurs serviront, en deuxième phase, de grille de lecture pour étudier et comparer les différents scénarii de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), volet reprenant les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU, étudiés par la commune.

La dernière phase de l'évaluation environnementale consiste à réunir l'ensemble de l'analyse au sein d'un rapport de présentation qui décline les impacts recensés et justifie le projet de PADD retenu, proposant d'éventuelles mesures compensatoires lorsqu'une incidence ne peut être évitée. Ce rapport est intégré à l'ensemble des pièces réglementaires : PADD, règlement, documents graphiques et annexes, qui constituent le dossier d'élaboration du PLU.



1 MÉTHODOLOGIE

L'évaluation environnementale d'un Plan Local d'Urbanisme s'articule en trois étapes principales. Chacune des étapes alimente la suivante et doit permettre d'affiner, au fur et à mesure, les thématiques abordées.

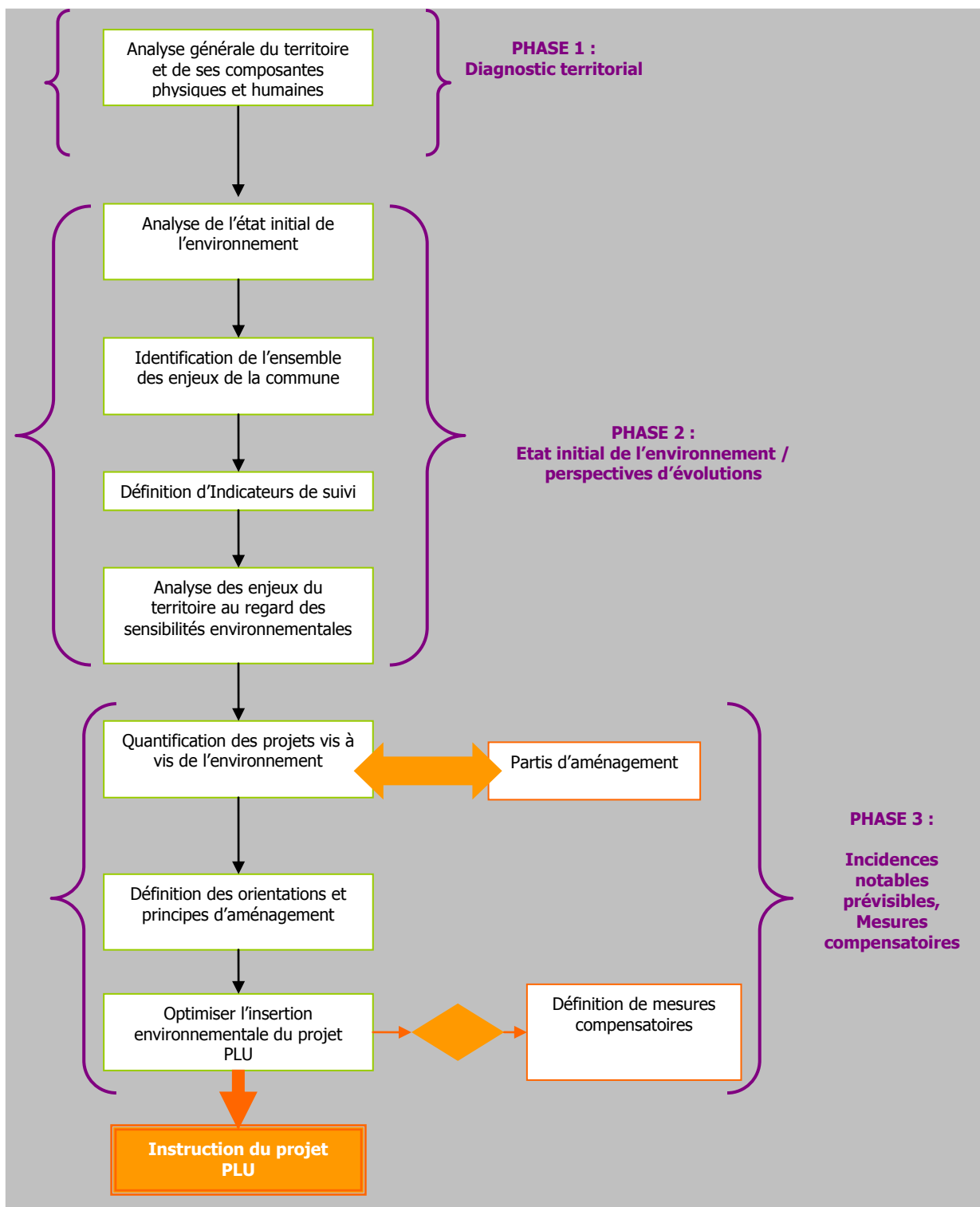


Figure 1: Etapes de l'évaluation environnementale jusqu'à l'instruction du PLU



Le présent dossier s'appuie sur les exigences de prise en compte de l'environnement dans la démarche d'élaboration ou de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Préfecture Guadeloupe, explicitées dans une note de cadrage.

1.1 Méthode appliquée pour l'état initial

Le diagnostic et l'état initial, doivent permettre de dresser un état des lieux du territoire et de hiérarchiser les enjeux qui serviront ensuite à l'analyse environnementale des différents projets retenus.

La méthode appliquée pour recenser les thématiques environnementales repose sur :

- La consultation bibliographique;
- La consultation des services ou personnes ressources pour chacune des thématiques : collectivités territoriales compétentes dans les domaines concernés, services de l'état, associations ;
- La stratégie de développement durable de l'Agenda 21 de Capesterre

Les objectifs des plans et schémas régionaux ont été aussi intégrés.

1.2 Acteurs de l'étude

Le maître d'ouvrage est la mairie de Capesterre :

Mairie de Capesterre
Place Félix Eboué
Adresse 97 140 Capesterre de Marie-Galante

Les projets de Projet d'Aménagement et de Développement Durable, du Règlement et du zonage sont élaborés par l'urbaniste M. BOUTRIN :

Cabinet DAU Prospectives
24 Imm. Convenance's Gates
Adresse Section Convenance
97122 Baie-Mahault

L'évaluation environnementale du PLU est réalisée par Caraïbes Environnement Développement :

Caraïbes Environnement Développement
Représentant : M. P. STEINER
Adresse La Retraite
97 122 Baie-Mahault
Fax : 0590 94 65 59 – tel. : 0590 94 65 93



1.3 Cadre juridique

Le Plan Local d'Urbanisme de Capesterre est établi en conformité avec les grands principes des lois et règlements qui encadrent le champ de compétences en matière d'urbanisme et qui relèvent des thèmes généraux de l'aménagement du territoire, de l'habitat et du logement, de l'environnement, la santé et le cadre de vie.

1.3.1 Cadrage législatif et réglementaire national

Le dispositif législatif et réglementaire a évolué et accorde aujourd'hui une prédominance au développement durable. D'autre part, il encadre l'élaboration, précise le contenu et fixe les modalités d'application du nouveau PLU.

Il fait donc référence au Porter à Connaissance (PAC) pour l'ensemble des communes de la Guadeloupe communiqué en juillet 2012 par l'Etat:

- La loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI) abrogé le 28 octobre 2000. Actuellement, ses dispositions sont codifiées dans le Code des Transports.
- La **loi Littoral** du 3 janvier 1986, relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Les « Dispositions particulières au littoral » sont inscrites au Livre I, Titre IV, chapitre VI du Code de l'Urbanisme. **L'Art. L.146-6 du Code de l'Urbanisme** définit le champ d'application de cette loi
- La loi n° 96-1241 du 30 décembre 1996 des 50 pas géométriques, relative à « l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer », fixe les orientations pour la gestion de cette zone
- La loi n°93-24 du 8 janvier 1993 dite « **Loi Paysage** »
- **La loi sur l'Eau** du 3 janvier 1992
- la loi n° 92-144 du 31 décembre 1992 sur le **bruit**
- La loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur **l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie** « **Loi LAURE** »
- La loi **Solidarité et Renouvellement Urbains**, dite Loi SRU, du 13 décembre 2001, a institué un nouveau régime de documents d'urbanisme, dont le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui se substitue au Plan d'Occupation des Sols (POS) et qui s'articule sur un projet de territoire pour le court, le moyen et le long terme
- Depuis 2001, le concept de développement durable a été introduit dans la réglementation française dans les domaines de l'aménagement, du développement et de l'urbanisme, pour préserver les équilibres sociaux, orienter les besoins économiques et décliner les enjeux environnementaux dans un projet territorial efficient et partagé
- La loi **Urbanisme et Habitat** (UH) du 2 juillet 2003
- La prise en compte des exigences de protection de l'environnement énoncées par l'ordonnance du 3 juin 2004 et des décrets d'application du 27 mai 2005 et l'introduction des problématiques environnementales dans les documents de planification territoriale
- La loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de **programmation pour la cohésion sociale**



- La loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant **Engagement National pour le Logement** qui réaffirme la nécessité d'intégrer dans le PLU une réflexion préalable sur les besoins et sur les moyens à mettre en œuvre dans l'offre de logements
- La loi du 4 août 2008 (LME) dite Loi de **Modernisation de l'Economie** entrée en vigueur le 25 novembre 2008
- La loi n°2009-179 du 27 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés
- La loi n°2009-323 du 25 mars 2009, dite Loi MOLLE de **Mobilisation pour le Logement et la lutte contre l'Exclusion**
- La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement – **Grenelle I**
- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant **Engagement National pour l'Environnement** – Grenelle II.
- La loi 2011-12 du 5 janvier 2011 modifiant la « **Loi Grenelle II** »
- La loi n°2011-725 du 23 juin 2011 portant dispositions particulières relatives aux quartiers d'habitat informel et à la lutte contre l'habitat indigne dans les départements et régions d'outre-mer
- La loi **d'accès au logement et un urbanisme rénové** n°2014-366 du 24 mars 2014

Le PLU de Capesterre de Marie-Galante prendra en compte les servitudes d'utilité publique qui affectent l'utilisation des sols, en vertu des articles L.126-1 et R.126-1 du code de l'urbanisme. La liste de ces servitudes (annexe à l'article R.126-1 du code de l'urbanisme) classe les servitudes d'utilité publique en quatre catégories. Celles susceptibles d'intéresser le territoire sont :

- Les servitudes relatives à la préservation du patrimoine
- Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements ; Les servitudes relatives à la défense nationale
- les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

1.3.2 Evolution du cadre législatif et réglementaire

1.3.2.1 Les lois Grenelle de l'environnement : définition de thèmes

Au même titre que toutes les collectivités françaises, la commune est soumise aux lois Grenelle de l'environnement. Ces dernières apportent un ensemble de modifications et d'orientations à l'aménagement du territoire. Le PLU de Saint-Claude est donc concerné pour les thématiques suivantes :

Thème « Bâtiment »

Réduire les dépenses énergétiques dans le domaine du bâtiment, impliquant le développement et la diffusion de nouvelles technologies dans la construction neuve et la mise en œuvre d'un programme de rénovation accélérée du parc existant.

Urbanisme

Dans un délai d'un an suivant la publication de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, le droit de l'urbanisme devra prendre en compte de nouveaux objectifs en matière de développement durable Energie.

Energies renouvelables

- Porter à au moins 23% en 2020 la part des énergies renouvelables dans la consommation finale en diversifiant les sources d'énergie (éolienne, solaire, géothermique, hydraulique, biomasse et biogaz) et en réduisant le recours aux énergies fossiles ;



- Organiser au mieux la production et la consommation d'énergie dans une société qui devra être moins énergivore.

Biodiversité et agriculture

- L'objectif est d'arrêter la perte de biodiversité. Cela exige d'une part la mise en place d'ici 2013 de plans afin de protéger les espèces végétales et animales en danger critique d'extinction (131 espèces dénombrées en 2007), et d'autre part des mesures de protection, de conservation et de restauration des milieux, associées à la constitution **d'une trame verte et bleue**.
- Aider à la transformation de l'agriculture pour concilier les impératifs de production quantitative, d'efficacité économique avec ceux de robustesse au changement climatique et de réalisme écologique : il s'agit de produire suffisamment, en utilisant les fonctionnements du sol et des systèmes vivants et, leur garantissant ainsi une pérennité, de sécuriser simultanément les productions et les écosystèmes eau.
- Atteindre ou conserver d'ici 2015 le bon état écologique ou le bon potentiel pour l'ensemble des masses d'eau, en ne recourant pas aux reports de délais autorisés par les dispositions de la Directive cadre sur l'Eau (DCE) pour plus d'un tiers des masses d'eau. Dans le cas particulier de la gestion des cours d'eau, il est fixé un objectif général de 100% des masses d'eau en bon état à terme, en passant de 70% aujourd'hui à moins d'un tiers de dérogation à cet objectif en 2015, et moins de 10% en 2021. La réalisation de ces objectifs passe nécessairement par une action au plan local.
- Garantir l'approvisionnement durable

1.3.2.2 La loi ALUR

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové a été promulguée le 24 mars 2014.

La loi ALUR entraîne une clarification du règlement du PLU, ainsi que d'autres mesures liés à la densification :

- Restructuration du règlement du PLU en 3 thèmes pour une meilleure lisibilité
 - ✓ Usage du sol et destination des constructions
 - ✓ Caractéristiques architecturales, urbaines et écologiques
 - ✓ Equipement des terrains
- Suppression du COS
- Suppression de la taille minimale des terrains
- Dispositions nouvelles en matière de stationnement
- Disposition en faveur de la TVB dans les OAP et dans le règlement du PLU

1.3.2.3 La loi Barnier

La loi de simplification et d'amélioration du cadre de vie du 17 mai 2011 a pour objet de renforcer le dispositif de protection des entrées de villes. L'art. 123 prévoit que les PLU permettent d'assurer « **la qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de villes** ».

Le Règlement Local de Publicité permet de maîtriser l'implantation des dispositifs d'affichage publicitaire.



1.3.2.4 Plan d'actions national sur l'assainissement non collectif 2009-2013

Pour pallier les problèmes engendrés par les installations d'assainissement non collectif, la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 a confié aux communes la mission de contrôle de ces installations et la création, à ce titre, d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Le dispositif réglementaire encadrant ces installations est composé de 3 arrêtés : l'un relatif aux prescriptions techniques, le second sur les missions de contrôle des communes et le dernier sur l'agrément des personnes réalisant les vidanges et la prise en charge des matières extraites des installations.

Le plan d'actions national sur l'assainissement non collectif 2009-2013 (réalisé en Octobre 2009) se décline en 19 actions réparties selon 4 grands axes :

- Garantir la mise en œuvre et la pérennité d'installations d'ANC de qualité ;
 - Accompagner les SPANC dans leurs missions ;
 - Accompagner les particuliers dans leurs démarches ;
 - Informer l'ensemble des acteurs de l'ANC et suivre les progrès accomplis.
-
- Plan d'action pour une politique d'assainissement contribuant aux objectifs de qualité des milieux aquatiques 2012-2018 :

Afin d'achever la mise en conformité des stations de traitement des eaux usées et atteindre les objectifs de bon état des eaux fixés dans les SDAGE, le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement fixe un nouveau cadre politique pour la période 2012-2018 « Plan d'action pour une politique d'assainissement contribuant aux objectifs de qualité des milieux aquatiques ».

Ces objectifs sont :

- Achever la mise en œuvre de la directive ERU et fiabiliser le fonctionnement des systèmes d'assainissement (stations et réseaux)
- Mettre en conformité les collectivités au titre des nouvelles obligations communautaires fixant des objectifs de qualité des milieux ou des usages de l'eau
- Contribuer à sécuriser et pérenniser les filières de gestion des boues des STEP
- Intégrer l'assainissement dans une logique de développement durable

Pour tenir compte du contexte particulier des DOM et de la Corse, une déclinaison locale du plan est prévue.

1.3.3 Contenu du Code de l'Urbanisme

Les obligations du Plan Local d'Urbanisme sont définies dans le Code de l'Urbanisme. Les principales dispositions sont résumées dans le tableau suivant :

Articles du Code de l'Urbanisme

L110

Assigne aux documents d'urbanisme des objectifs

L121-1

Les documents d'urbanisme déterminent les conditions permettant d'assurer

Objet

« gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques » et de « rationaliser la demande de déplacements ».

« l'équilibre entre le renouvellement urbain, développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection de la nature et paysages, d'autre part, en respectant les objectifs de développement durable ;

... une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacements et la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages



naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et nuisances de toute nature.. »

«Le plan local d'urbanisme doit, s'il y a lieu, être compatible avec les dispositions du schéma de cohérence territoriale, du schéma de secteur, du schéma de mise en valeur de la mer et de la charte du parc naturel régional ou du parc national, ainsi que du plan de déplacements urbains et du programme local de l'habitat. Il doit également être compatible avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L. 212-1 du code de l'environnement ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L. 212-3 du même code.

Lorsqu'un de ces documents est approuvé après l'approbation d'un plan local d'urbanisme, ce dernier doit, si nécessaire, être rendu compatible dans un délai de trois ans. »

Lorsque le plan local d'urbanisme doit faire l'objet d'une évaluation environnementale conformément aux articles L. 121-10 et suivants, le rapport de présentation :

1° Expose le diagnostic prévu au premier alinéa de l'article L. 123-1 et décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;

2° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;

3° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur l'environnement et expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R. 214-18 à R. 214-22 (1) du code de l'environnement ainsi qu'à l'article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;

4° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, et, le cas échéant, les raisons qui justifient le choix opéré par rapport aux autres solutions envisagées. Il expose les motifs de la délimitation des zones, des règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a de l'article L. 123-2 ;

5° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement et rappelle que le plan fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son approbation ;

6° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

En cas de modification ou de révision, le rapport de présentation est complété par l'exposé des motifs des changements apportés.

Le rapport de présentation peut se référer aux renseignements relatifs à l'environnement figurant dans d'autres études, plans et documents.

Figure 1 : cadre juridique des PLU

L123-1

Définit les dispositions impératives ayant droit à l'environnement

R* 123-2-1



2 GÉNÉRALITÉS

2.1 Analyse historique

Le territoire de Capesterre renferme de nombreux vestiges amérindiens qui attestent des occupations awarak, puis caraïbe qui se sont succédé sur l'Île de Marie-Galante, en particulier dans la région des Galets sur les plateformes littorales Est.

Les premières phases de la colonisation se déroulent au lendemain du second voyage de Christophe Colomb mais sont rendues difficiles en raison des luttes menées par les habitants et des conflits répétés franco-anglais et franco-hollandais, ces derniers aboutissant au dépeuplement de Marie-Galante.

C'est le 3 novembre 1493 que l'île fut baptisée « Maria Galanda », prenant ainsi le nom de sa caravelle qui l'aurait abordée à Anse Ballet. Le nom de la commune vient de « cabesterre », vocabulaire de marine en usage au XVIIe siècle qui désignait une terre exposée aux vents d'est. Puis, l'île

L'économie de l'île a toujours été tournée vers l'agriculture. D'abord grâce à l'indigo et le coton, puis à partir de 1726 grâce à la canne à sucre.

La crise du sucre frappe lourdement Marie-galante à partir de 1884 et a des conséquences graves sur l'économie insulaire déjà fragilisée. En effet, elle subit des catastrophes naturelles comme le tremblement de terre (1884), le cyclone (1885) et enfin par une épidémie de choléra qui engendrent la disparition du système d'habitation, la concentration des anciennes propriétés et la constitution de nouvelles techniques agor-industrielles.

L'usine de Bernard au sud du bourg est un témoignage de ces mouvements et des technologies nouvelles introduites dans l'île : elle reçoit à partir de 1885 les cannes des habitations-sucreries du plateau des Hauts acheminées par un chemin de fer, puis depuis Pichery par un système de treuils tirés par un câble le long d'un téléphérique. Les activités de l'usine détruite en 1928 sont transférées sur l'unité centrale du Robert.

La crise sucrière se prolonge tout au long des années 1960 et oblige la mise en place de la réforme foncière décidée en 1964. Les grands domaines sont divisés en « unités agricoles viables » et le parcellaire remodelé et distribué en vue « d'améliorer les conditions de vie des catégories sociales du mode rural les plus défavorisées, notamment les colons en facilitant leur accès à la propriété. La trame foncière actuelle, en particulier des Hauts, trouve ici son origine.

2.2 Analyse géographique et paysagère

La Guadeloupe se situe au cœur de l'arc antillais, à 6700 km de la métropole. Elle est constituée d'un ensemble de six îles habitées, constituant une superficie totale de 1628 km². Le climat de cette région est tempéré, de type tropical insulaire et humide (taux moyen annuel de 70%).

Deux saisons rythment le climat de l'archipel :

- la saison sèche ou carême qui s'étend de décembre à juin,
- la saison des pluies ou hivernage qui s'étend de juillet à novembre. Cette dernière est caractérisée par le passage de cyclones ou d'ondes tropicales.



Figure 2 Situation de la Guadeloupe dans l'arc antillais

La Guadeloupe est constituée de deux îles principales : la Grande-Terre et la Basse-Terre qui sont reliées par deux ponts (le pont de la Gabarre et celui de l'Alliance) ; et de trois dépendances qui sont les îles des Saintes, Marie-Galante et la Désirade.



Figure 3 Archipel de la Guadeloupe



L'archipel est issu de la subduction de la plaque nord-Américaine sur la plaque Caraïbe. Ainsi la Basse-Terre et les Saintes sont d'origine volcanique, à reliefs escarpés. Alors que la Grande-Terre, la Désirade et Marie-Galante possèdent un sol calcaire de relief peu élevé.

La commune de Capesterre de Marie-Galante est située dans l'île de Marie-Galante. La commune compte une superficie totale de 3 430 hectares. Elle est bordée par les communes de Grand-Bourg à l'ouest et Saint-Louis au nord.



Figure 4: Localisation générale (Source: Géoportail)

La situation géographique et topographique de la ville a conduit à une urbanisation morcelée de type campagne, sur les différents plateaux, qui sont à l'origine des différents quartiers.

L'étagement ou succession des milieux sur Capesterre est le suivant, des hauteurs vers le littoral :

- Plateau cannier ;
- Une frange de type campagnarde le long de la RN9 ;
- Un littoral balnéaire urbanisé bordé de plage de sable blanc au sud;
- Une côte rocheuse avec des falaises

Ces derniers sont décrits dans le paragraphe 10 du présent rapport.



2.3 Géologie

Marie-Galante est composée de plateaux calcaires récifaux datant du Miocène au Pléistocène. La faille de Marie-Galante/Montserrat traversant l'île d'est en ouest forme la « Barre de l'Île ». Des dépôts volcano-sédimentaire d'âge Miocène sont également présent à des endroits bien localisés.

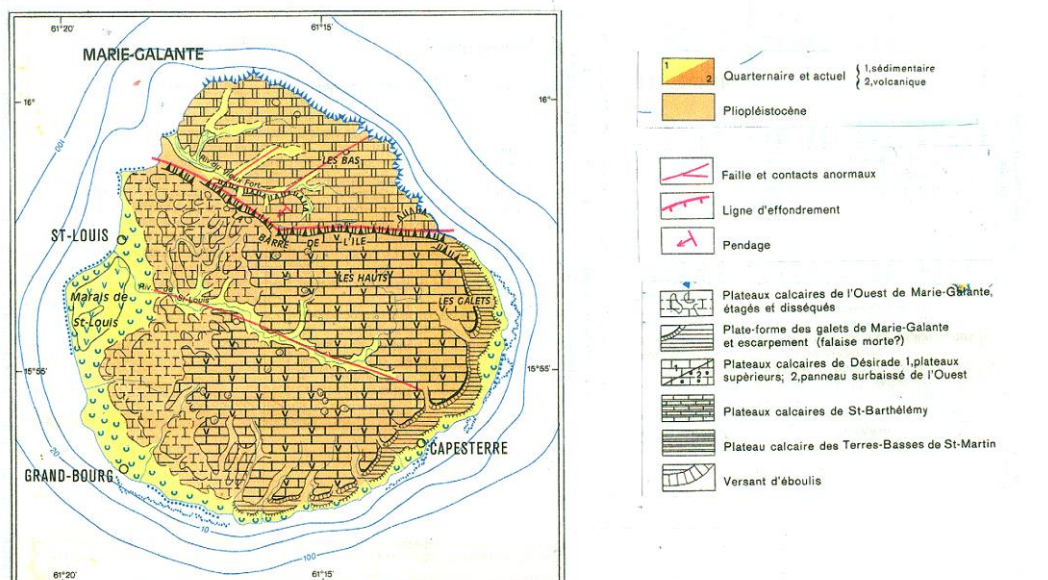


Figure 5: Carte géologique de Marie-Galante (Source : BRGM)

L'île est traversée par « la Barre de l'Île » qui se définit comme une zone de fracture. Elle isole, dans le territoire de la commune de Saint-Louis, les « Bas » qui forment une région de petits plateaux secs et basculés qui dominent la mer par des falaises imposantes. Cette structure se prolonge sur le littoral Nord-Est qui abrite les points (mornes) les plus hauts et annonce le vaste plateau où les sédiments coralliens se sont déposés sur un socle volcanique ancien, érodé et altéré.

Une inclinaison relativement douce bascule vers l'ouest les plateaux étagés de la région des Hauts. Alors qu'au sud, la pente est légèrement plus forte, plongeant le plateau central en direction des zones littorales occidentales et méridionales.

Socle calcaire datant du quaternaire.

La faille de Marie-Galante/Montserrat traversant l'île d'est en ouest forme la « Barre de l'Île ».

Pente douce du plateau central d'inclinaison ouest, alors qu'au sud la pente est légèrement plus forte, plongeant le plateau en direction des zones littorales occidentales et méridionales.

2.4 Pédologie

L'essentiel des sols observés sur la commune de Capesterre sont des sols montmorillonites dérivés des formations du calcaire corallien. La structure pédologique détermine ainsi les différentes strates et faciès du couvert végétal, et se décrit comme suit :

- **Argile noire**. de 30 à 40 cm d'épaisseur sur un sous-sol d'argile jaune plus compact ou mêlé de cailloux ou graviers calcaires. La roche mère se situe à 50 cm voire 80 cm de profondeur. La structure du sol est bien aérée sur les 30 premiers centimètres et elle possède une bonne capacité de rétention d'eau. Celui-ci est idéal pour la culture de la canne, du maïs ou du coton
- **Argile noire mélangée avec des cailloux ou graviers calcaires** de 30 à 40 cm d'épaisseur. Ce dernier repose sur un sous-sol calcaire fissuré ou du tuff plus ou moins friable. Sa structure est légère contenant des agrégats fins. Le sol est plutôt aéré et possède une capacité de rétention d'eau moyenne. Ce dernier peut accueillir la culture de la canne mais avec un risque de sécheresse certaines années. Il est excellent pour le coton et le maïs, et relativement intéressant pour la culture d'arbres fruitiers, de légumes ou pois
- **Argile noire** de moins de 20 cm d'épaisseur, reposant sur un calcaire dur. Ce sol contient par endroit des affleurements rocheux. Ces sols se situent sur une pente légère à assez forte. sa structure est très aérée, possédant de fins agrégats. Sa capacité de rétention d'eau est faible. Ce dernier n'est pas propice à la culture de la canne, mais assez bonne pour celle des pois et du coton
- **Affleurements rocheux** sur forte pente, possédant quelques tâches de sol noir peu profond. L'agriculture n'est pas propice. Cependant, on y retrouve une végétation remarquable

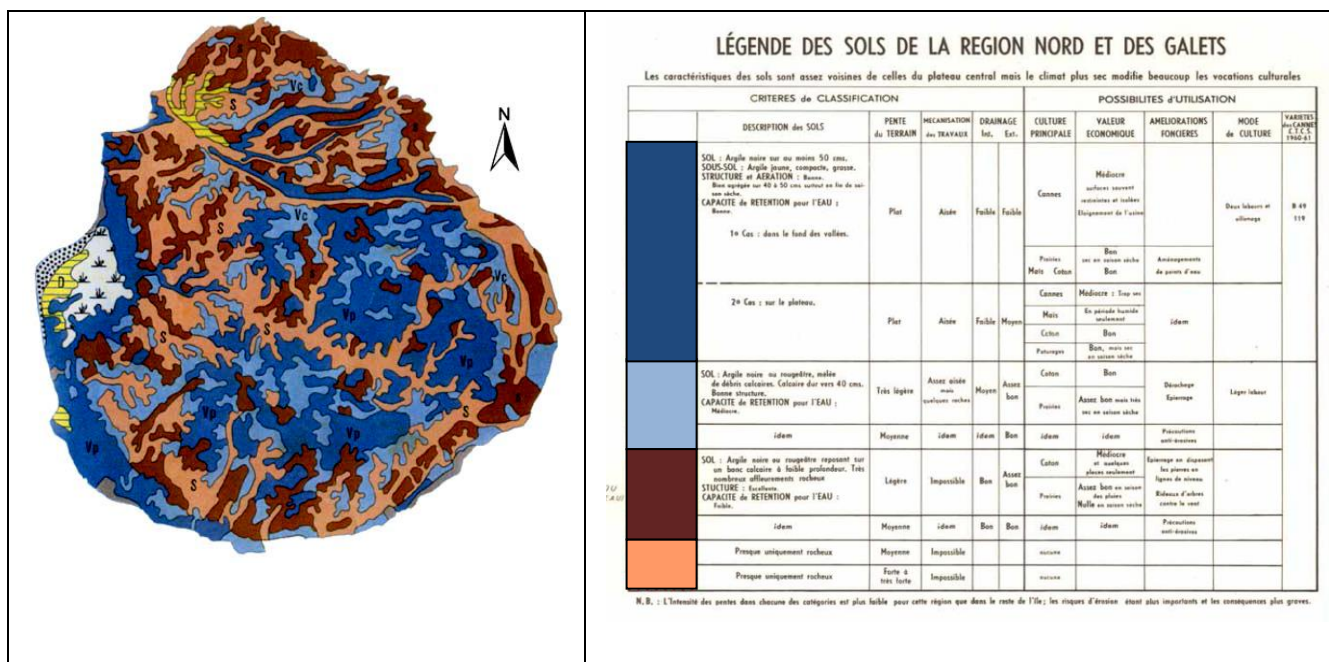


Figure 6: Carte des sols de la Marie-Galante (Source: Institut géographique national)

Sols montmorillonites dérivés des formations du calcaire corallien, favorables à la culture de la canne, du maïs, du coton, d'arbres fruitiers, de légumes ou pois.



2.5 Climat

2.5.1 Les saisons

Le climat de la Guadeloupe est du type tropical maritime. On distingue deux saisons :

- le carême, de décembre à mai où le temps est sec et doux avec un alizé soutenu ;
- l'hivernage, de juin à novembre. Le temps est plus humide, chaud et lourd. Les perturbations pluvieuses (ondes d'Est) sont nombreuses et certaines peuvent se transformer en ouragans.

2.5.2 Pluviométrie

Marie-galante est localisée dans une des zones les plus sèches de la Guadeloupe. La moyenne annuelle des précipitations est d'environ 1250 mm par an. Sa faible topographie et l'influence des alizés ne permettent pas la retenue d'épisodes pluvieux.

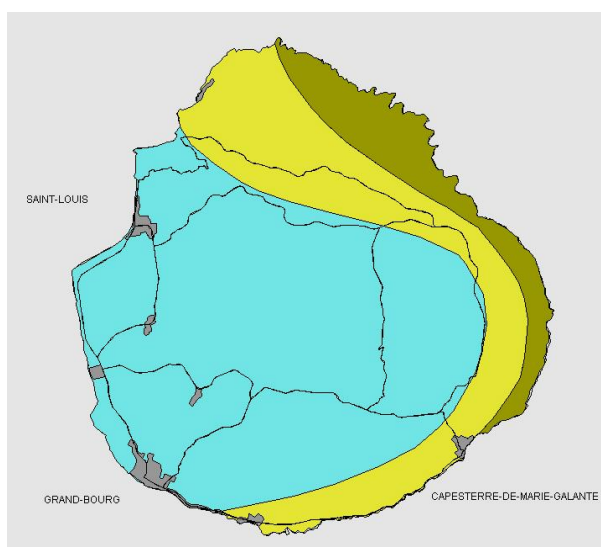


Figure 7 : Pluviométrie moyenne annuelle en 2011 (Source : Météo France Guadeloupe)

2.5.3 Températures

La température moyenne annuelle de Capesterre de Marie-Galante est de 25.7°C. Août est le mois le plus chaud de l'année. L'écart de température entre le mois le plus chaud et celui le plus froid (janvier) est d'environ 2.6°C.



Figure 8 : Températures mensuelles maximales et minimales au Raizet en 2013 (Source : Météo France Guadeloupe)

2.5.4 Les vents

Le régime des vents en Guadeloupe est largement dominé par des vents de secteur Est (ENE à ESE).

La vitesse du vent est généralement modérée, entre 20 et 32 km/h. Les observations de vent supérieur à 75 km/h sont très rares.

Rose des vents du RAIZET en 2013

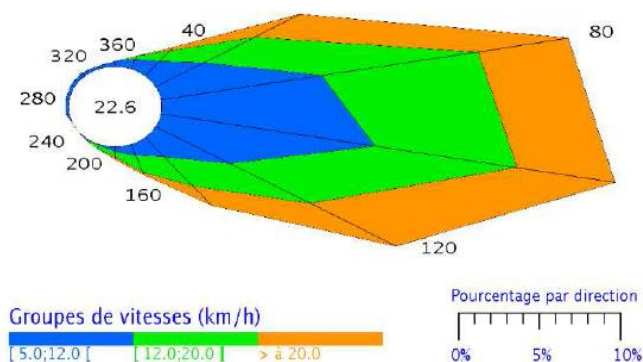


Figure 9 : Données anémométriques sur l'année 2013 (source : Météo-France Guadeloupe)

2.5.5 Ensoleillement

La Guadeloupe, de manière générale, est une zone relativement bien ensoleillée. Les mesures faites sur la station météorologiques des Abymes (le Raizet) sont représentatives de l'ensoleillement sur la totalité du territoire.

La durée d'insolation mensuelle va de 160 à 220 heures environ.

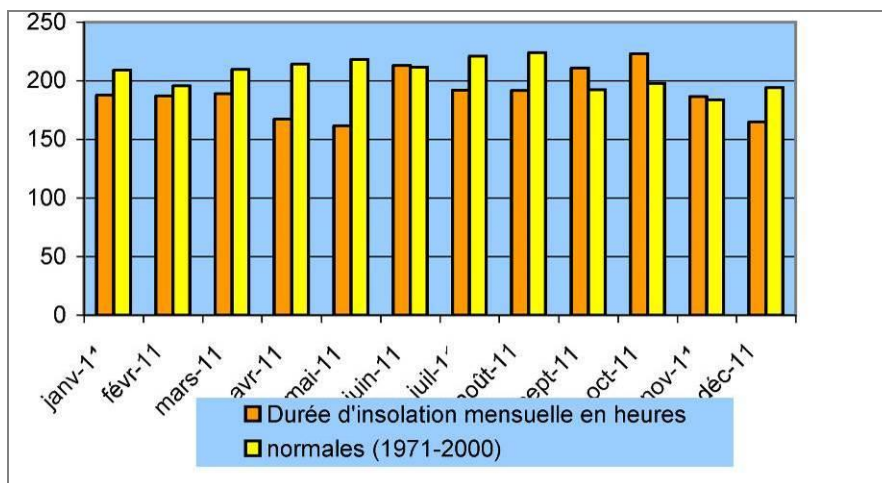


Figure 10 : Insolations totales mensuelles en 2011 relevées sur la station du Raizet (Source : Météo France Guadeloupe)

Le climat de type **tropical maritime** est relativement sec par rapport à la Guadeloupe continentale.

Du fait de sa **topographie relativement plane**, l'île présente une **durée d'ensoleillement optimum** (jusqu'à 220h par mois) et des **vents relativement modérés** et constants (entre 20 et 32 km/h).

2.6 Hydrologie et hydrobiologie

Le réseau hydrographique de l'île de Marie-Galante est composé :

- D'une nappe d'eau souterraine
- D'un cours d'eau permanent
- De cours d'eau temporaires
- De mares permanentes ou temporaires

Le réseau hydrographique de Capesterre est qualifié de peu dense par rapport au réseau hydrographique de la basse terre car il est en majorité constitué de masses d'eau temporaires.



Figure 11: Réseau hydrographique superficiel de Capesterre (Source: Caraïbes Environnement Développement, 2016)



3 DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les données de ce chapitre sont issues de l'INSEE.

3.1 Evolution démographique

D'après le recensement de 2012, la commune compte 3 330 habitants.
Entre 2007 et 2012, l'évolution de la population sur la commune a été d'environ -3.7%.

Le tableau ci-dessous reprend les derniers recensements pour la commune.

	1967 à 1974	1974 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population en %	+ 0.3	- 3.4	- 0.5	- 0.8	- 0,4	- 0,7
Taux de natalité en ‰	29.7	18.2	17.5	14.7	13,9	9.8
Taux de mortalité en ‰	7.9	6.6	8.6	7.8	10.5	9.1
Due au solde naturel	+ 2.2	+1.2	+ 0.9	+0,7	+0,3	+ 0,1
Due au solde migratoire	- 1.9	-4.6	- 1.4	- 1.5	-0,7	- 0,8

Tableau 1. Evolution de la population entre 1967 et 2012 (source INSEE 2014)

L'évolution démographique de la commune de Capesterre est caractérisée par la :

- Perte de 262 capesterriens entre 1990 et 1999, et de 125 habitants entre 2007 et 2012.
- Tendance au vieillissement : les personnes âgées de 60 ans ou plus représentent 28.8% des effectifs en 2012, alors en 1999 ils étaient 20% et 16% en 1990
- Consolidation des tranches d'âges actifs, mais avec un « creux » important pour les 20-30 ans

La poursuite de la baisse de la natalité ne permet pas d'entretenir les mouvements naturels. En effet, l'écart entre le taux d'évolution annuelle de la natalité et le taux de mortalité décroît sensiblement. Cette situation est identique pour les deux autres communes de Marie-Galante, le solde naturel de plus en plus faible n'arrive pas à compenser le solde migratoire.

Nombre d'habitants recensés en 2012 : 3 330.
Baisse démographique de la population depuis 1990.
Vieillissement de la population.

3.2 Evolution future de la population

Entre 2007 et 2012, la population de Capesterre décroît de 0.7% en 5 ans.

En partant sur une hypothèse de décroissance constante, à 0,14% par an, la population de Capesterre serait de 3 033 en 2025 et de 2 813 en 2035.

Les scénarios proposés par le cabinet d'urbanisme sont présentés ci-dessous



3.2.1 Scénario 1 : scénario d'évolution « pessimiste »

Hypothèses :

- Un rythme d'évolution équivalent à la tendance indiquant que les comportements des habitants en matière de fécondité et de migration resteraient stables. Le solde migratoire serait en baisse à moyen terme.
- La perspective de long terme peut être néanmoins bâtie sur la simulation d'un fléchissement du rythme de baisse qui accompagnerait une amélioration de l'activité économique et de l'emploi. Ce rythme supposé de -1% annuellement, entre 2015 et 2025, pourrait ainsi être plus proche de zéro, voire légèrement positif pour un retournement de tendance, à partir de 2030.

Evolution attendues pour la commune de Capesterre

La population de Capesterre, sur une estimation de l'ordre de 3 310 personnes en 2015, ressort à 3 210 habitants à l'horizon 2025 et à peu près à 3 160/3200 habitants à l'horizon 2035. Sur le trend long 2015-2035, le recul démographique est au minimum de 150 personnes.

Scénario 1	Prévisions démographiques				Effectifs de ménages attendus			
	2015	2025	2030	2035	2015	2025	2025	2035
<i>Poursuite de la baisse tendancielle sur le moyen terme (-0.3-0.2% par an) et décélération sur le long terme -0.2% puis -0.1% par an)</i>	3 310	3 220	3 180	3 170	1 470 1 500	1 530 1 600	1 590 1 670	1 760

La tendance s'accompagne d'une augmentation du nombre de ménages du fait du prolongement, voire une accentuation des modifications structurelles (augmentation des ménages de petite taille) et sociales (personnes seules ou isolées) pendant la phase de moyen terme, de l'ordre de 10 à 12 unités supplémentaires par an d'ici 2025.

Le nombre de personnes par ménage (2.5 en 2006 ; 2.25 en 2011) devrait en effet continuer à baisser pour être inférieur ou égal à 2.1 voire 2.0 dès l'étape 2020. Par contre, on doit s'attendre sur le moyen-long terme à une diminution plus conséquente du ratio pour une valeur autour de 1.8 à 1.7 personnes. En tout état de cause, sur le long terme, à partir de 2030 ou un peu après, l'évolution des effectifs de ménages pourrait marquer un ralentissement, autour de 10 unités par an.

3.2.2 Scénario 2 : scénario de transition sur le moyen et long terme

Hypothèses :

- Fléchissement du rythme d'évolution observé et inversement de la tendance un peu avant 2020. Prolongement de cette tendance à l'horizon 2025.
- Retournement de flux démographiques sur le long terme (croissance positive entre 0.5% et 1.2% par an)



Le nombre d'habitants sur le long terme par rapport à 2011 augmenterait au plus d'une soixantaine de personnes en moyenne par an avec, notamment, une consolidation des classes d'âges jeunes et relativement jeunes ;

La population de Marie-Galante serait, dans ce scénario, proche de 12 300 habitants à l'horizon 2025 ou un peu après et de 13 000 habitants à l'horizon 2035.

Evolution attendue pour la commune de Capesterre

La population de Capesterre, dans l'hypothèse du maintien de la répartition territoriale actuelle des populations, devrait présenter un profil démographique qui serait aligné sur ce scénario général avec un effectif global de l'ordre de 4 050 / 4 140 personnes à l'horizon 2035.

<i>Scénario 2</i>	Prévisions démographiques				Effectifs de ménages attendus			
	2015	2025	2030	2035	2015	2025	2030	2035
<i>Arrêt progressif de la décroissance pendant le moyen terme et évolution consolidée d'une croissance relative sur le long terme</i>	3 410	3 600	3 780	4 050	1470	1 710	1 890	2 020
		3 690	3 960	4 140		1 840	1 980	2 180

L'augmentation du nombre de ménages qui résulterait du renouveau démographique (relance d'ici 2020, consolidation de la tendance de hausse modérée sur le long terme) est liée aux modifications structurelles évoquées dans le scénario 1. Les prévisions d'un ratio évoluant entre les valeurs 2.0 et 1.8 restent également valables. Sur le long terme, le nombre de ménages augmenterait de 28 à 35 unités par an.

- Quelle que soit l'hypothèse, il ressort que les effectifs globaux seront conditionnés par les tendances suivantes :
 - poursuite de la diminution de la représentation des classes d'âges jeunes et relativement jeunes ;
 - accroissement des tranches d'âges actifs, notamment des classes d'âges de 45 ans et plus ;
 - confirmation et accentuation du processus de vieillissement.
- Baisse de la taille des ménages et augmentation du nombre de ménages, notamment des unités de petite taille

3.3 Typologie de la population

3.3.1 Une structure jeune mais un vieillissement de la population qui se confirme

La population de Capesterre est relativement jeune : 30.6 % des habitants ont moins de 29 ans.



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Figure 12 : diagramme de la répartition de la population par classes d'âge, données de 2007 et 2012
(Source : INSEE)

La tendance au vieillissement de la population se confirme ces dernières années. Les plus de 60 ans représentaient :

- 23.8 % en 2007
- 28.8% en 2012

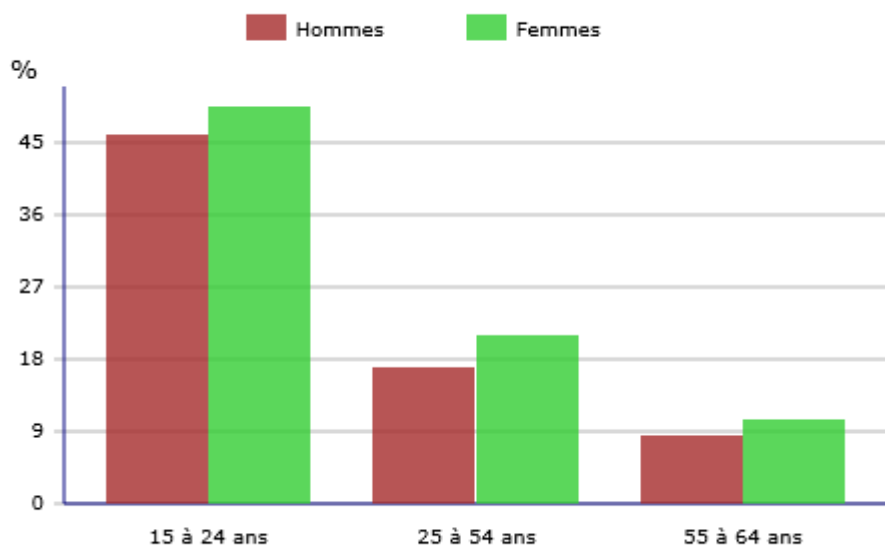
Là où les moins de 29 ans représentaient :

- 34.7 % en 2007
- 30.6 % en 2012

Bien que la structure générale de la population reste jeune, on observe ces dernières années un vieillissement de la population.

3.3.2 Caractérisation de l'emploi

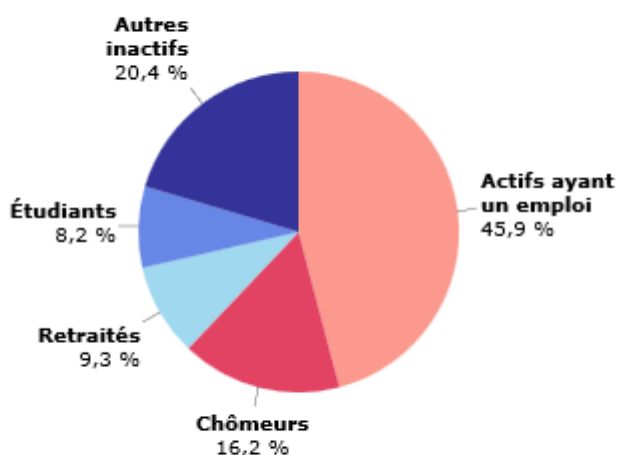
EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

Le taux de chômage pour les habitants de Capesterre est de 29.3% en 2007. Ce taux a toutefois diminué de 3.3 % entre 2007 et 2012. A Capesterre le nombre de cadres supérieur est moins important que sur la Guadeloupe et les communes aux alentours. La catégorie des employés (administratifs, enseignement, santé, action sociale) est la plus représentée avec un taux de 37.6%. Enfin les retraités représentent près de 9.3% de la population en 2012.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

Figure 13 : Diagramme de la répartition de la population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2012 (Source : INSEE)



Population capesterrienne relativement jeune, mais vieillissante.
Un taux de chômage qui diminue

3.4 Répartition de la population sur le territoire communal

La densité de population était de 72.09 hab./km² en 2012, ce qui explique que le territoire communal soit relativement rural.

Globalement, le territoire de la commune de Capesterre est peu urbanisé. Le tissu urbain se concentre dans le centre bourg et sa périphérie (Haut du Morne des Pères, Les Caps, Bel Air, Bernard, Blanchard, ...).

L'urbanisation est diffuse et discontinue le long des deux axes principaux que sont la RN9 et la D202. Ces axes routiers permettent de relier Grand-Bourg à Saint-Louis.

On observe également certaines poches d'habitations à Capharnaüm, au Fond Marie-Jeanne qui s'étend le long de la route vers le littoral, à Girard et Bézard.

Bien que le centre bourg soit encore relativement dense, la population a tendance à se répartir dans les sections et les écarts (le taux de peuplement du centre bourg était estimé à 25.5% de la population totale en 1999 contre 20.0% en 1990 d'après le cabinet d'urbanisme)



Figure 14 : localisation des zones urbanisées de Saint Claude (Source : IGN)

Un territoire considéré comme rurale (densité de population 72.09 hab./km² en 2012).

Une population répartie au niveau du centre bourg et des principales voies routières RN9 et D202.

On observe également certaines poches d'habitations à Capharnaüm, au Fond Marie-Jeanne qui s'étend le long de la route vers le littoral, à Girard et Bézard.

3.5 Les ménages – L'habitat

En 2007, on dénombrait 1 395 ménages sur la commune. On compte en 2012, 1478 ménages. Un ménage est l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Le ménage est



généralement une famille. La part des ménages sans famille (homme ou femme seul) est peu importante : 3.4 % en 2007 et 4.6% en 2012.

2 133 logements sont dénombrés en 2012. Il s'agit pour 92.1%, de maisons et pour 69.2 %, de résidences principales.

Le logement en appartement représente 4.4 % (94 unités) des types de logements. 22.6 % (482 unités) des logements à Capesterre sont vacants.

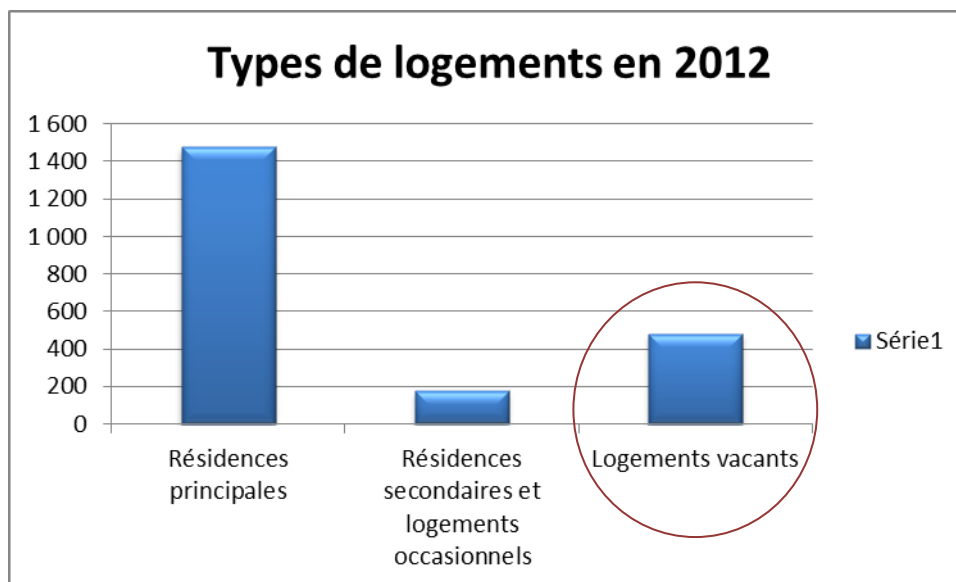


Figure 15: Types de logements à Capesterre en 2012 (Source INSEE)

79.9 % des résidences principales sont occupées par leur propriétaire.

En termes d'équipement, 6.2% des résidences principales sont équipées de chauffe-eau solaires en 2012, contre 5.3% en 2007. 8.7 % sont connectées au tout à l'égout pour l'évacuation de leurs eaux usées.

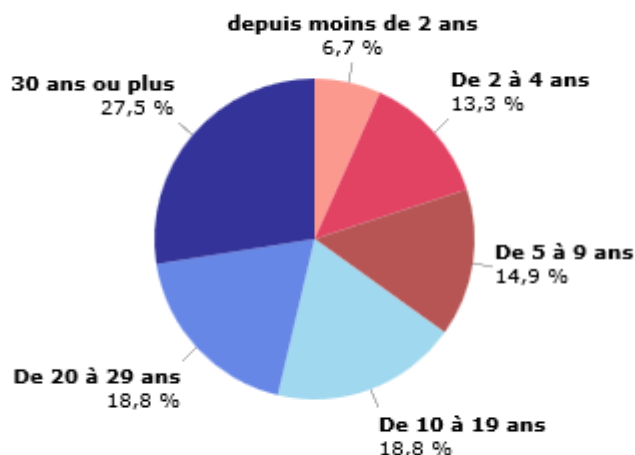
88% des résidences principales sont des maisons ou immeubles en dur mais la commune de Capesterre compte quand même, en 2012, 65 résidences principales considérées comme habitations de fortune.

3.5.1 Un rajeunissement du parc principal en cours

Le parc de logements principaux de Capesterre se caractérise par son ancienneté relative. Les données INSEE montrent que près de 27% des résidences principales datent de 30 ans ou plus et que plus de 65% des logements ont 10 ans et plus au moment du recensement de 2012.



LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

Des capesterriens majoritairement propriétaires. Les logements ont en moyenne plus de 10 ans et sont considérés en bon état.

6.2% des habitats sont équipés en chauffe-eau solaire et 8.7% sont connectés au tout à l'égout

3.6 La scolarisation

A Capesterre, 6 établissements scolaires sont identifiés:

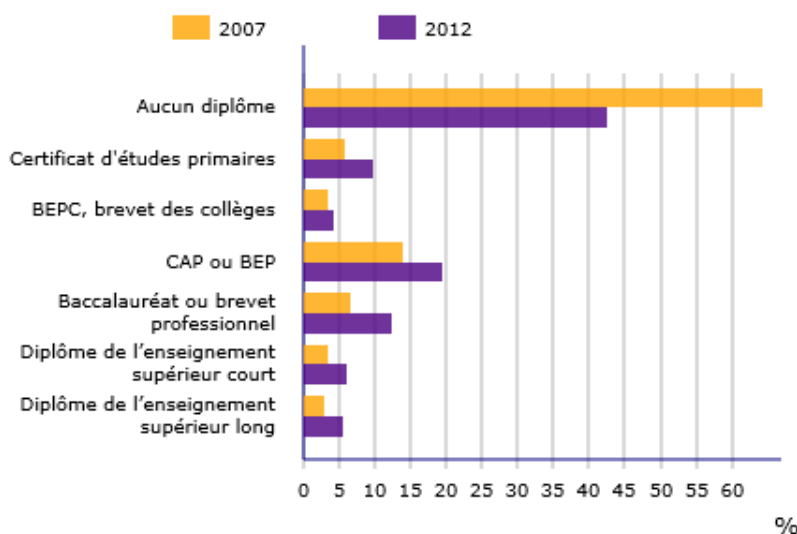
- 1 collège (collège Nelson MANDELA);
- 4 écoles primaires (écoles primaires du bourg Mixte I et II, école primaire Mixte de Tacy et école primaire Mixte de L'Etang Noir);
- 1 école maternelle présente dans le bourg ;

Les jeunes marie-galantais réalisent leur second cycle au lycée polyvalent de Grand-Bourg. Ils ont également la possibilité d'étudier à l'École de Notre-Dame (lycée privée situé à Grand-Bourg) ou en région pointoise.

Entre 2 et 17 ans, les jeunes sont en majorité scolarisés (entre 87.6 et 98.6 % selon la classe d'âge). Après 18 ans, le taux de scolarisation chute considérablement (les 18-24 ans ne sont que 31 % à être scolarisés). La part des jeunes réalisant des études supérieures est donc assez faible. Près de 42.5 % de la population non scolarisée de 15 ans ou plus ne possède pas de diplôme(s), ce pourcentage est toutefois à la baisse puisqu'il s'élevait à plus de 60% en 2007.



FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Figure 16 : le taux de scolarisation selon l'âge à Capesterre entre 2007 et 2012 (Source : INSEE)

Les jeunes marie-galantais peuvent réaliser leur scolarité sur l'île jusqu'au Lycée. Les établissements du second cycle se trouvant à Grand-Bourg. Ensuite, ils devront quitter le territoire pour poursuivre leur cursus.

3.7 Activités économiques

3.7.1 Types d'activités économiques et situation sur la commune de Capesterre

Entre 2007 et 2012, la commune a perdu 128 actifs. Cette perte touche tous les secteurs exceptés l'industrie. Les secteurs qui enregistrent les plus grosses pertes sont l'agriculture (53 emplois soit 41.4%) et le tertiaire (38 emplois soit 29.7%).

Les secteurs de la construction et l'administration, enseignement, santé endossent quant à eux une perte respective de 11.7% et 18%.

	2012		2007	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	528	100,0	656	100,0
Agriculture	102	19.37	155	23.7
Industrie	46	8.7	44	6.7
Construction	39	7.4	54	8.3
Commerce, transports, services divers	142	26.9	180	27.5

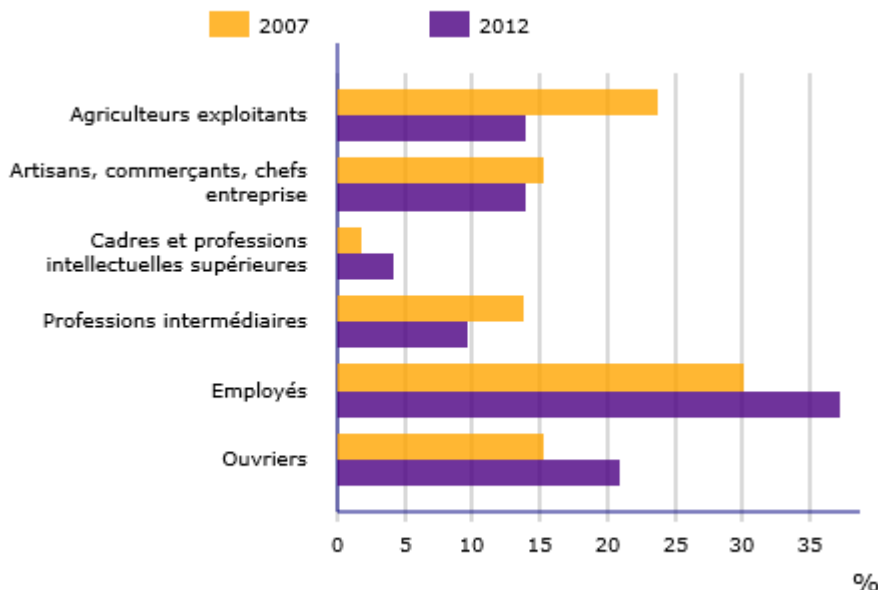


Administration publique, enseignement, santé, action sociale	199	37.6	222	33.9
---	-----	------	-----	------

Tableau 2 : Emplois dans la zone selon le secteur d'activités, en 2007 et 2012 (Source : INSEE)

Quelques catégories varient légèrement : Capesterre présente une part plus importante d'employés de catégorie C et d'ouvriers mais une part moindre de cadres et professions intermédiaires.

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires lieu de travail.

Figure 17: Part des emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2012

Les principaux projets de développement économiques

Dans sa dernière version validée en 2011, le Schéma d'Aménagement Régional de Guadeloupe (SAR) affiche un objectif d'optimisation et de requalification des zones d'activités existantes sur le territoire guadeloupéen.

Les secteurs de l'artisanat, de l'agro-transformation, du tourisme et du commerce doivent pleinement bénéficier du dynamisme et des retombées économiques engendrés par le pôle d'excellence rurale.

Historiquement, l'île s'appuie encore largement sur la culture de la canne, et dans une moindre mesure sur la pêche. Elle s'est progressivement ouverte aux activités touristiques bénéficiant d'un accroissement des dessertes inter-île.

Le projet du territoire de Marie-Galante repose sur le développement touristique et le renforcement de l'agriculture, c'est-à-dire sa valorisation par le rhum, le maraîchage traditionnel et les cultures historiques. Il s'agit également de développer un tourisme de qualité grâce à ses plages, à ses fonds marins et à la culture antillaise.



3.7.2 Le tourisme

Les données ci-dessous sont extraites du document Rapport Diagnostic du cabinet d'urbanisme DAU Prospectives :

Etat de l'offre touristique

L'offre d'hébergement touristique est en phase de développement mais semble peu structurée. Elle s'exprime au travers de deux filières :

- d'une part, par des formules adaptées au contexte rural de Capesterre : gîtes, chambres d'hôtes, résidences secondaires, prestations para touristiques dont la restauration
- d'autre part, la petite hôtellerie développée dans les secteurs de Petite Claire et de Tourlourous, et les petites structures d'hébergement implantées sur le littoral Sud du bourg

L'absence de données fiables et d'organisation de la filière ne permettent pas d'évaluer l'impact économique sur le territoire.

Les atouts favorables au développement touristique

Le territoire de Capesterre présente de nombreux atouts qui peuvent favoriser en effet le développement d'un tourisme intégré : son climat favorable aux activités de villégiature et de loisirs, son littoral attractif avec les plages et les cordons sableux du littoral Sud, la richesse et la qualité des sites naturels littoraux, les sites d'intérêt paysager, collectif et morphologique de la région des Galets, la diversité du patrimoine archéologique, historique, agricole et culturel propice aux activités de découverte.

La commune dispose, par ailleurs, d'un réseau d'itinéraires et de parcours de découverte et elle envisage un développement de ce réseau au profit des sections de l'intérieur du territoire des Hauts autour des anciens domaines de Giraud/Sainte-Croix, Bézard, Nesmond, Bellevue, et dans les grands sites naturels des Balisiers.

L'image de Marie-Galante constitue l'atout primordial d'une île qui a su préserver globalement des paysages naturels et qui dispose d'un potentiel environnemental indéniable en termes d'espaces, de milieux et d'éléments patrimoniaux induisant l'originalité du pays et un cadre de vie particulier et de qualité.

3.7.3 Les commerces et service

Les données ci-dessous sont extraites du document Rapport Diagnostic du cabinet d'urbanisme DAU Prospectives :

Source principale :

Schéma de développement commercial de la Guadeloupe – CCI de Pointe-à-Pitre – Décembre 2007

L'offre commerciale à la population

L'activité commerciale est représentée par le petit commerce de détail.



Le nombre d'établissements existants au 1^{er} janvier 2014 est de 56. L'évolution (créations-disparitions) est marquée par une réduction de – 6.1% du nombre depuis 2000. Les commerces sont, pour la plupart, implantés dans les îlots du centre-bourg et sur les itinéraires d'animation (place centrale, rue de la Marine, entrée de ville sud).

La gestion est généralement familiale. Le petit commerce rural est rare dans certaines sections. Quelques unités sont présentes dans les secteurs de Archange, Etang Noir, Bézard, Jean Baptiste, Vidon et ont un rôle plutôt d'appoint.

La distribution alimentaire est peu dense et ne couvre pas l'ensemble des besoins immédiats. Ceux-ci sont en grande partie satisfaits par les segments développés et diversifiés sur le centre de Grand-Bourg (banques, assurances, activités de conseil, prestataires privés, magasins spécialisés, équipement des foyers, services marchands non financiers,...). De plus, l'amélioration de la desserte de l'île permet aux habitants de s'approvisionner sur le continent.

L'appareil commercial de Capesterre

La distribution alimentaire

Le segment du libre-service commence à se développer sur Capesterre. Les unités existantes se sont substituées progressivement aux structures traditionnelles. Elles ont élargi leur vocation initiale en s'ouvrant de plus en plus aux segments de clientèle correspondant aux bassins de vie du plateau Centre de l'agglomération principale. Ce niveau de structure est limité par la concurrence venant des formes groupées et plus nombreuses de la distribution implantées à Grand-Bourg.

3.7.4 L'Artisanat

Les données ci-dessous sont extraites du document Rapport Diagnostic du cabinet d'urbanisme DAUE Prospectives :

Situation des métiers de l'artisanat

Le nombre d'entreprises artisanales s'élève à 74 en 2001 pour 67 en 1990. Ils représentent 23% des entreprises artisanales de Marie-Galante. Une tendance à la hausse est constatée pour l'ensemble de Marie-Galante (80% entre 1996 et 2001), bien que sur le plan général le secteur est sous représenté par rapport aux ratios Guadeloupe (densité, activités diversifiées, volume d'emplois). On assiste néanmoins à la disparition de certains métiers traditionnels et de savoir-faire.

Les branches les plus fournies sont :

- les métiers de la construction (gros œuvre, second œuvre, filières liées);
- les branches de mécanique et d'électricité,
- les secteurs du travail des métaux.

Les activités liées à la construction

Les activités de production et de transformation sont peu représentées dans l'artisanat de Capesterre et leur localisation est en général diffuse. Par contre, les établissements de la branche construction sont nombreux : 38 établissements sont répertoriés au 1^{er} janvier 2014,



soit 15.8% du nombre total des établissements à cette date. Le marché local est insuffisant et les débouchés sont recherchés sur l'ensemble de Marie-Galante.

Les activités présentes comprennent les branches des métiers du bois et de la menuiserie, la fabrication, le stockage et la distribution des matériaux.

3.7.5 L'agriculture

Les données ci-dessous sont extraites du document Rapport Diagnostic du cabinet d'urbanisme DAU Prospectives :

Etat des lieux

D'une manière générale, le territoire de Capesterre est marqué par l'histoire de la canne à sucre.

La réforme développée à partir de 1966 a pour objectifs, outre la concentration de l'activité agro-industrielle sur le site de Grand-Anse, l'amélioration des conditions des catégories sociales les plus défavorisées du monde rural et l'accession à la propriété foncière.

Les programmes de la réforme foncière aboutissent à une structure qui donne la prédominance à la petite unité agricole, de 2 à 5 hectares (pour une moyenne de 2.9 ha) et à une redistribution d'une partie de la SAU (surface agricole utilisée) en exploitations de 1 à 2 hectares, tout en favorisant le maintien du faire valoir direct (89.7% de la SAU de Capesterre en 1989) et en marginalisant le colonat partiaire (7.1% de la SAU).

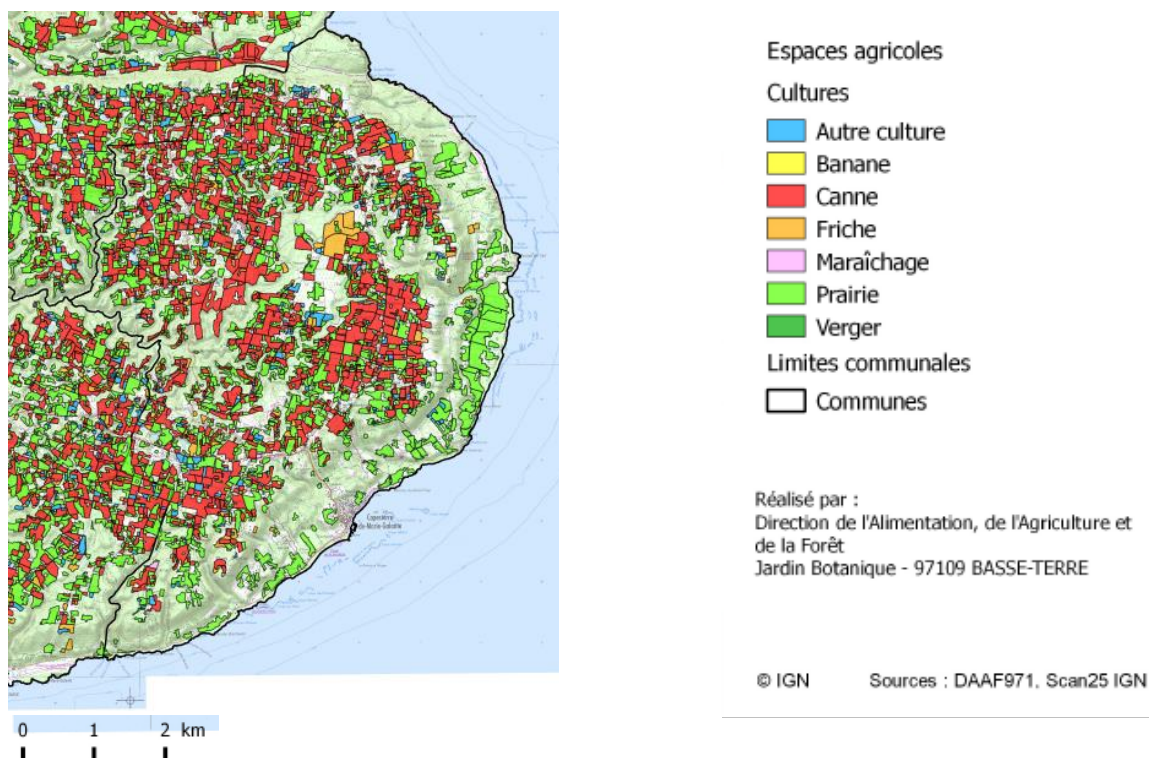


Figure 18: Carte du référentiel parcellaire graphique de 2010 (Source : DAAF)



Surfaces (ha)	CAPESTERRE DE MARIE GALANTE	GRAND BOURG	SAINT LOUIS	TOTAL
Céréales	2	1	0	3
Canne à sucre	877	1 061	711	2 649
Autres plantes industrielles	1	0	0	1
Plantes aromatiques (1)	0	2	0	2
Tubercules, racines et bulbes	70	51	44	165
Légumes frais	15	24	10	49
Légumes secs	43	9	19	71
Cultures fruitières semi-permanentes	6	1	1	8
Cultures fruitières permanentes	2	7	1	10
Superficie toujours en herbe	461	782	527	1 770
Cultures florales	1	0	0	1
Jardins et vergers familiaux	1	2	1	4
Superficie agricole utilisée (SAU)	1 481	1 941	1 316	4 738

Figure 19: Occupation du sol communal selon RGA2000 (Source SDMEA)

- Elevage

L'élevage est présent sur la commune.

La filière bovine, dominante, est majoritairement composée de petites unités de productions, sur le mode de l'élevage de rente extensif. Les bovins constituent un « capital sur pieds ».

- Maraîchage

Les cultures légumières se sont développées en Guadeloupe dans les années 1990.

Particulièrement adaptée aux sols en altitude, la production permet de couvrir une partie des besoins familiaux.

La SAFER

Les terres acquises par la SAFER ont une vocation agricole, elles sont protégées.

De nouveaux GFA sont parfois créés sur ces terrains. Des extensions des GFA existants sont également possibles

- Préemption SAFER

La SAFER achète des biens agricoles ou ruraux puis les revend à des agriculteurs, des collectivités, des établissements publics nationaux ou locaux (Conservatoire du littoral, parcs



naturels, agences, etc....), personnes privées (conservatoires, associations, fédérations, entreprises, etc....) dont les projets répondent à l'objectif de ses missions.

L'objectif reste l'intérêt général :

- ✓ pour maintenir la vocation agricole d'un bien,
- ✓ pour éviter la surenchère des prix,
- ✓ pour favoriser le développement local,
- ✓ pour protéger l'environnement.

- Protection des terrains agricoles

Le SAR de Guadeloupe protège l'ensemble des sols à forte valeur agronomique tels que déterminés par la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Guadeloupe (DAAF).

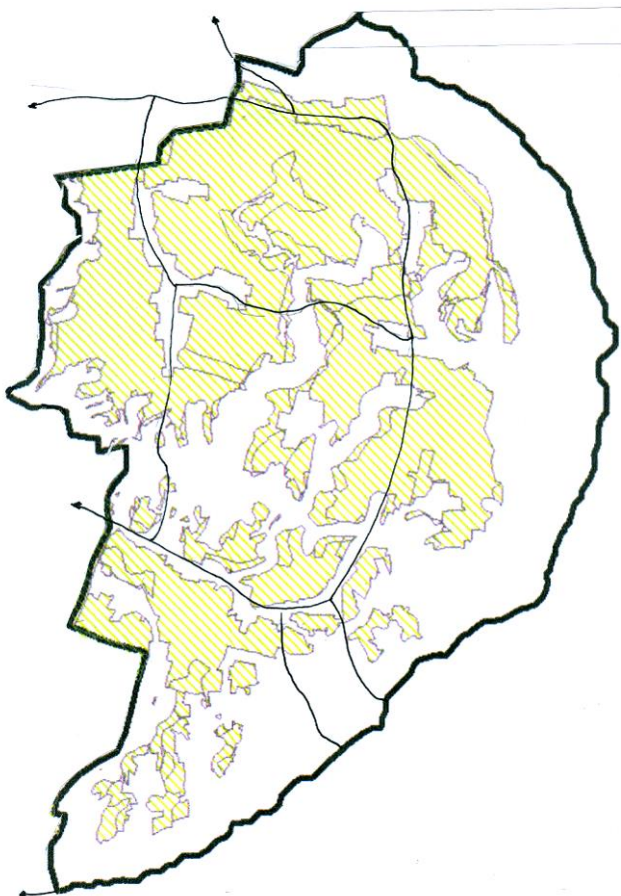


Figure 20 : Localisation des zones agricoles protégées 2010 (Source : SAR 2011)

3.7.6 La Pêche

Les données ci-dessous sont extraites du document Rapport Diagnostic du cabinet d'urbanisme :

La pêche à Marie-Galante est une pêche artisanale polyvalente. Le recoupement des informations disponibles mais partielles fait ressortir pour la commune de Capesterre:

- un effectif évalué à une trentaine de pêcheurs professionnels (23% des marins enrôlés de Marie-Galante) ;



- une stabilisation des effectifs de la profession depuis une vingtaine d'années;
- une tendance au rajeunissement pour les patrons (âge moyen de 40 ans) et des matelots (âge moyen 33 ans).

Les techniques de pêche les plus utilisées sont la pêche à la nasse, la traîne, le filet, la palangre. La généralisation des dispositifs de concentration de poissons (TCP) a concerné le monde de la pêche de Marie-Galante et a probablement contribué à l'augmentation des volumes de production.

Toutefois, les difficultés récurrentes, au plan de l'activité comme au plan de l'organisation du secteur ont pour effet de fragiliser et d'accroître la précarité des professionnels.

L'aménagement des infrastructures portuaires dans le bourg de Capesterre a permis de répondre à un besoin d'organisation du secteur. Il constitue un facteur déterminant pour la restructuration et la pérennisation de l'activité dans la commune. Cette situation a permis également un regroupement des lieux de mouillage, une plus grande protection du matériel contre la houle et un assainissement des anciennes installations sommaires, obsolètes (abris pour matériels et embarcations).

Activité économique historiquement agricole (culture de la canne à sucre) qui domine encore le secteur.

Une activité touristique encore faible mais présentant un potentiel de développement économique fort pour Capesterre.

Un commerce de proximité faible et fragile.

3.8 Synthèse des enjeux économiques

Enjeux économiques :

- Commerces et services concentrés dans le bourg peu présents sur le reste du territoire
- Une agriculture locale en perte de vitesse
- Une pêche artisanale polyvalente pour les besoins locaux
- Un tourisme peu développé malgré la présence de sites remarquables (sentiers de randonnée, moulins, indigoteries, littoral remarquable)



4 **CADRE DE VIE**

Les données ci-dessous sont extraites du document Rapport Diagnostic du cabinet d'urbanisme DAU Prospectives :

4.1 **Analyse du réseau routier et des transports**

4.1.1 *Réseau viaire : typologie et état*

La commune de Capesterre dispose d'un réseau routier globalement de bonne qualité qui irrigue l'ensemble de son territoire et place les différentes sections rurales au sein du système de circulation et d'échanges de Marie-Galante. La commune bénéficie ainsi d'accès aux équipements majeurs collectifs et de transports (aérodrome, ports de Grand-Bourg et de Saint-Louis).

Les infrastructures de niveau régional sont positionnées sur la bande littorale Sud et, surtout, sur le plateau des Hauts. A partir de ces infrastructures s'organise le réseau viaire communale.

Le réseau principal

Le réseau viaire principal est constitué de la RN9 et des RD 201-202-203.

La Route Nationale 9 a une fonction de voie de transit reliant les agglomérations de Capesterre et de Grand-Bourg par le plateau des hauts et d'axe de desserte locale des secteurs depuis le Bourg et le Haut du Morne des Pères jusqu'à Vidon-Robert par Valentin.

La Route Départementale 201 prend une configuration est et se prolonge sur la commune de Saint-Louis par Grelin (marge de la Barre de l'Île) et par la vallée de la rivière de Vieux-Fort (RD205). Elle assure la desserte du cordon aggloméré de Jean Baptiste-Beauséjour jusqu'à Desruisseaux-Borée.

La Route Départementale 202, par Etang Noir et Bois Joli/Héloin dessert l'Ouest en traversant la dépression de Les Balisiers.

La Route Départementale 203 occupe la terrasse littorale sud jusqu'au secteur des Basses (aérodrome) de Grand-Bourg et supporte un trafic relativement important compte tenu de la densité des échanges entre le Bourg et le centre principal marie-galantais et de son rôle comme route touristique longeant le littoral sud.

Voie	RN9	RD 201	RD 202	RD 203	Réseau local	Total
Longueur en km	4.3	5.6	8.0	4.7	65.2	87.8
Trafic en V/j	2 000	1 500	1 400	1 600		

Le réseau principal a fait l'objet de programmes importants de modernisation par la Région et le Département. Les besoins se ramènent essentiellement aux domaines de l'entretien régulier des



infrastructures et de la sécurisation au niveau de certaines sections de voies (traversées de Vidon-Le Robert, Haut de la Montagne) et à l'approche des groupes scolaires.

Le réseau secondaire

Les Routes Communales sont nombreuses (50) pour un total de 65.2 km. Elles assurent le maillage de desserte des sections et des liaisons entre les voies du réseau principal. Elles ont donc une fonction de desserte locale des zones rurales et de désenclavement des hameaux, et participent pour la plupart à l'évacuation et au transport des récoltes des bassins canniers, retrouvant par là leur vocation d'origine (chemins ruraux, voirie d'exploitations).

Dans la région des Galets, les voies non revêtues, en plus de leur fonction de désenclavement, ont de plus en plus une vocation d'itinéraires de découverte confortant le réseau des sentiers de randonnée et de promenade. Ce sont ces chemins de pénétration qui permettent d'accéder aux espaces pâturés (prairies et sous-bois).

L'état du réseau viaire secondaire est moins bon, voire de mauvaise qualité. L'augmentation de la fréquence d'utilisation des voies locales, la nature des engins et véhicules et les intempéries concourent à leur dégradation. Aussi, la réfection et la sécurisation des voies communales et rurales constituent un volet important d'actions dans la Charte de Développement du Pays Marie-Galante et dans les programmes de développement local menés par la collectivité.

4.1.2 Transport et déplacements

Le réseau routier dans sa configuration actuelle assure une bonne gestion des flux de circulation et est en conséquence loin d'être saturé, bien que les flux augmentent de manière significative, de l'ordre de 6-7% par an.

Transports collectifs

En matière de transports collectifs routiers de personnes, la Communauté de Communes, a défini le Plan de Déplacement Urbain à l'échelle de Marie-Galante en vue d'assurer la régularité, la fiabilité et la sécurité des transports de passagers.

Sur Capesterre, l'activité est exercée par des transporteurs privés qui assurent et qui intègrent les liaisons inter urbaines et la desserte des sections et des hameaux, le bourg de Capesterre constituant systématiquement la tête des lignes.

Il n'y a pas d'activité de transports par voie maritime entre Capesterre et l'extérieur. Les liaisons sont assurées depuis Grand-Bourg et Saint-Louis qui bénéficient d'équipements appropriés. Les transports aériens sont assurés à partir de l'aérodrome des Basses (Grand-Bourg).

Prédominance du mode de déplacement individuel

Le transport automobile individuel constitue le moyen de transport désormais majoritaire. On relève que, pour l'ensemble de Marie-Galante, 56% des ménages disposent d'une voiture au moins en 2012.



On relève également que l'évolution du taux d'équipement a été rapide pour Capesterre (x2.26), un peu moins comparativement à Saint-Louis (x2.43), mais plus prononcée que pour Grand-Bourg (x1.89), soit un ensemble d'indicateurs tangibles de l'évolution du mode individuel pour les déplacements.

Un réseau routier réduit mais suffisant.
Prédominance de la voiture individuelle.
Un service de transport en commun peu développé

4.2 Organisation spatiale de la commune

Le Plan d'Occupation des Sols de Capesterre, approuvé et révisé en 1998, découpe le territoire communal de la manière suivante:

Le territoire couvert par le plan d'occupation des sols et divisé en 2 catégories de zones :

- Zones urbaines
- Zones naturelles

Les zones urbaines : zones U

Les zones urbaines à vocation d'habitat et d'équipement.

- UA-UB- : zones urbaines à fonction de centralité.
UA : Zone de centre historique
UD : Zone à vocation stricte d'équipement collectif
- UC : zone qui correspond aux quartiers et ensembles d'îlots situés en périphérie du centre et les 1ers contreforts du Morne des Pères
- UD : parties urbanisées caractérisées par un habitat individuel et situées dans les principales sections de la commune

Les zones urbaines à vocation économique, de dimension régionale et locale

- UP : zones à destination économique et d'équipements de portée communale (pêche, artisanat et de loisir) situées sur le littoral.

Les zones naturelles : N

- I NA : zone d'urbanisation future à vocation d'habitat, située en périphérie de l'agglomération et des sections secondaires. Leur aménagement s'inscrit dans le court-moyen terme. Cette zone spécifique est destinée à recevoir de l'habitat ou des activités touristiques
- II NA : zone d'urbanisation future à vocation d'extension du centre principal au sud et au nord de l'agglomération. Ces sites sont caractérisés par un littoral exceptionnel, des compositions physiques et naturelles variées. Cette zone est inconstructible en l'absence d'un plan d'aménagement et les autorisations ou utilisation du sol

- NB : Zones d'habitat dispersé et de caractère rural, intègrent l'habitat linéaire ou diffus des sections. Elle peut aussi recevoir des équipements d'accompagnement, commerce et services essentiellement de type artisanal et agricole
- NC : Zones agricoles, couvrent l'ensemble du patrimoine foncier mis en valeur et présentant de réelles potentialités de production et d'exploitation. Possibilité d'élevage et d'exploitation de carrières
- ND : Zones naturelles soumises à protection couvrent les grands ensembles naturels de la commune caractérisés par la couverture boisée, les paysages et sites du littoral, les dépressions et espaces naturels sensibles et remarquables. Interdiction stricte d'occupation et d'utilisation du sol

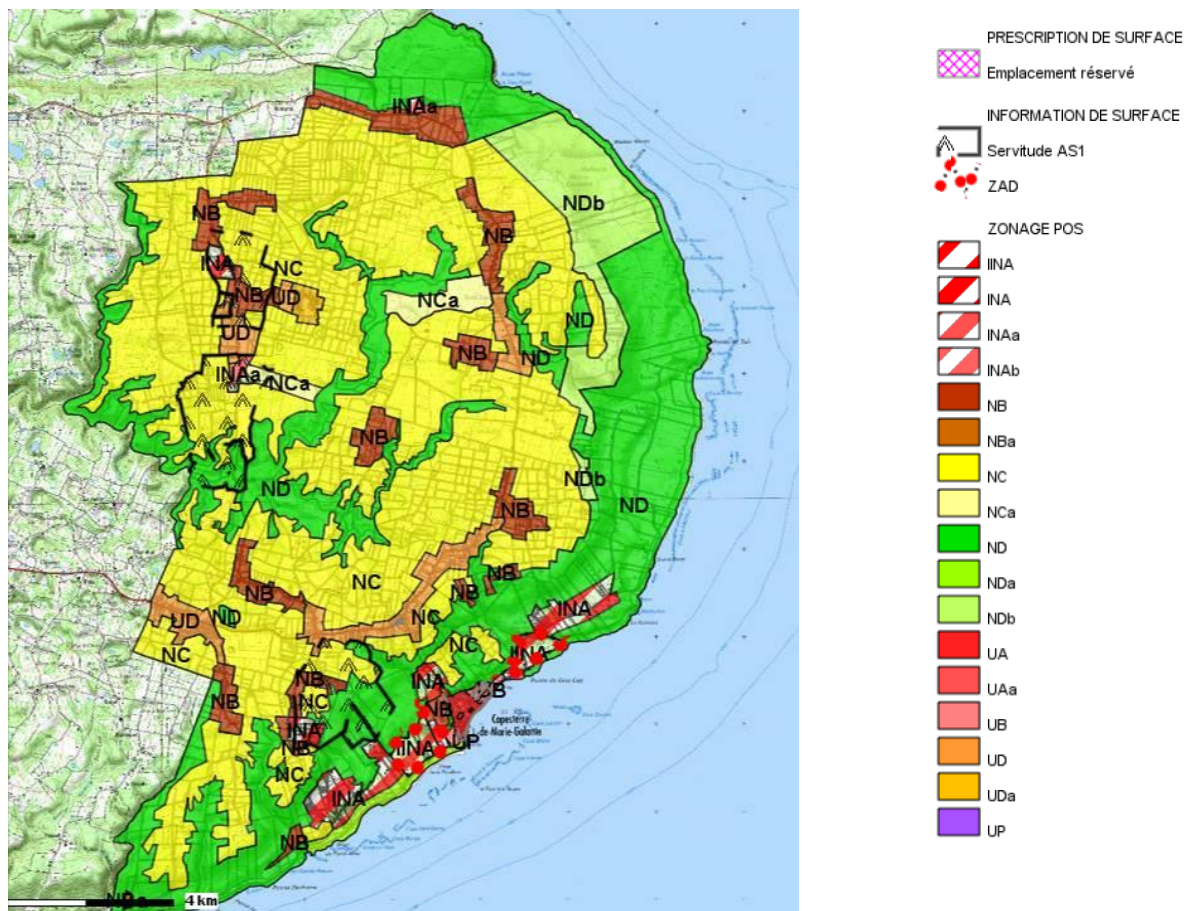


Figure 21: Zonage du POS de Capesterre (Source: DEAL, 2016)

D'après le POS :

Un territoire majoritairement couvert par des zones agricoles et naturelles

Zones urbaines ou à urbaniser concentrées autour du bourg et dans certaines sections de manières linéaires

4.3 Analyse des structures urbaines

Les données ci-dessous sont extraites du document Rapport Diagnostic du cabinet d'urbanisme DAU Prospectives :

4.3.1 Morphologie du centre bourg

Une structure agglomérée contrainte

Le centre-bourg de Capesterre se situe sur le littoral. La configuration du site est restreinte par un certain nombre de contraintes :

- la contrainte topographique : le bourg est adossé aux contreforts de Cabanice et de Petite Claire dont l'altimétrie serrée (40-60 m) délimite un premier palier qui décrit un amphithéâtre ample entre Bel Air/Tourlourous et les Caps. La RN 9 occupe un passage étroit rendu par le léger dénivelé jusqu'au Haut du Morne des Pères ;
- la contrainte littorale : la bande littorale nord se resserre entre le site de la Chapelle Sainte-Anne et le dénivelé abrupt de Bigotte et se retourne en direction de Morne La Vierge pour dégager un espace plan dans le secteur des Caps. L'organisation urbaine s'interrompt au niveau du phare et reprend une allure linéaire le long du profil rocheux de la côte ;
- la contrainte maritime : au sud, la côte développe le linéaire de plages sableuses de la Feuillère jusqu'à Vincent, en vis-à-vis duquel se déclinent en pentes régulières les dénivelés puis les terres basses de Tourlourous et Bel Air. La structure foncière faite de grandes propriétés est vide en dehors du complexe hôtelier récemment réalisé.

L'agglomération s'est en conséquence développée sur un seul axe, depuis l'entrée de ville (RD 203), passant par la rue de la Marine et se poursuivant par le chemin des Caps (au nord). Le profil longitudinal du bourg s'articule sur la place centrale délimitée par la mairie et l'église et sur les espaces publics adjacents (esplanade des écoles).



Figure 22: Illustration du centre-bourg de Capesterre (Source: DAU Prospectives 2014)

Une morphologie de bourg rural

Un centre ancien dense



Les édifices publics et services privés se concentrent au niveau de la place centrale du bourg. Les îlots sont rectangulaires et déclinent une trame bâtie plus ou moins dense, de structure traditionnelle. Les commerces et restaurants sont principalement sur la rue de la Marine.

Celle-ci est soulignée par une hauteur des constructions limitée au rez-de-chaussée, mais qui évolue avec la structure « haut et bas » à R+1, le niveau en rez-de-chaussée restant destiné aux parties communes se prolongeant sur la cour arrière en fonction de la profondeur du terrain d'assiette.

Les parcelles sont de faible superficie et dépourvues de plantations importantes (quelques arbres d'appoint ou fruitiers).



Figure 23: Illustrations de bâtis traditionnels du centre-bourg de Capesterre (Source : DAUE Prospectives, 2014)

Les « dents creuses » sont peu présentes dans le tissu dense et témoignent d'emplacements anciens de cases traditionnelles.

- Un bon niveau fonctionnel
 - ✓ L'accessibilité et l'organisation du bourg n'engendrent pas de dysfonctionnements. Les voies parallèles à la rue de la Marine sont adaptées à la circulation actuelle et autorisent le stationnement des véhicules. Il en est de même des rues adjacentes.
 - ✓ Le centre-bourg concentre l'essentiel des services
- Une façade maritime qui donne dos à l'activité du bourg
Cette partie semble isolée du bourg à cause d'un écran de bâtiments et peu d'animations sur le front de mer.



Une opportunité d'extension du centre

Le nord du bourg est moins structuré et présente des habitations en mauvais états. En effet, l'ossature du bourg est interrompue par un espace faiblement occupé compris entre le site de la chapelle Sainte-Anne et le chemin des Galets.

Les habitations sont de type R+0 jusqu'en limite de la bande des 50 pas géométriques. Le secteur constitue donc un espace à enjeux en termes de densification du centre-bourg.

4.3.2 Une morphologie rurale pour les sections périphériques

La distribution de l'habitat dans les sections traduit un mode d'urbanisation diffuse.

Le développement de l'habitat a façonné une ossature de pôles de vie dont les caractéristiques majeures sont les suivantes :

- une inscription rurale très marquée ;
- un développement linéaire à l'appui du réseau viaire secondaire et local ponctué de noyaux plus ou moins denses ou de regroupements autour des équipements et des services de proximité ;
- une morphologie de « territoires » diversifiée rendue par les contraintes du milieu (topographie, bassins versants) et favorisée par l'amélioration des conditions de desserte et d'équipement par les réseaux ;

La diffusion de l'habitat s'exprime par des formes faites de nuances. La typologie observée comprend :

- une structure villageoise groupée (ex. Bézard) ;
- un profil d'agglomérations en ruban le long des voies (ex. Etang Noir) ;
- un dispositif classique de hameaux marquant l'espace rural (ex. Calebassier ou Petite Place),

La trame commune est constituée par la base rurale dont les fondements remontent assez loin dans le passé. Il intègre des éléments d'identité (dont le mode d'occupation parcellaire, formes d'habitat, espaces jardinés, masses boisées, cultures d'appoint, cultures principales) et transforme progressivement le cadre hérité, soit en espace rural de transition (Borée), soit en espace de péri-urbanisation (Beauséjour, Bois Joli) qui imprime de plus en plus une rupture avec la trame d'origine.

Ce modèle de développement génère trois conséquences :

- la trame d'habitat excentrée se complexifie et entretient des relations de fonctions avec l'agglomération principale;
- le modèle d'urbanisation se consolide et s'exprime par un processus de fixation des populations et par des besoins en termes de structures d'accompagnement;
- il participe au processus d'ouverture de l'offre d'habitat et, dans une certaine mesure, de résidentialité, et aboutit à des modifications d'échelle (échelle intermédiaire) se traduisant par la constitution de véritables bassins de vie.

Un centre-bourg dense avec une opportunité d'extension au nord.
 Une façade maritime isolée par rapport à l'animation de l'intérieur du bourg.

Des pôles secondaires de types ruraux.
 Peu de services de proximité pour certaines sections

4.4 Infrastructures

Les données ci-dessous sont extraites du document Rapport Diagnostic du cabinet d'urbanisme DAU Prospectives :

4.4.1 Secteur de la santé

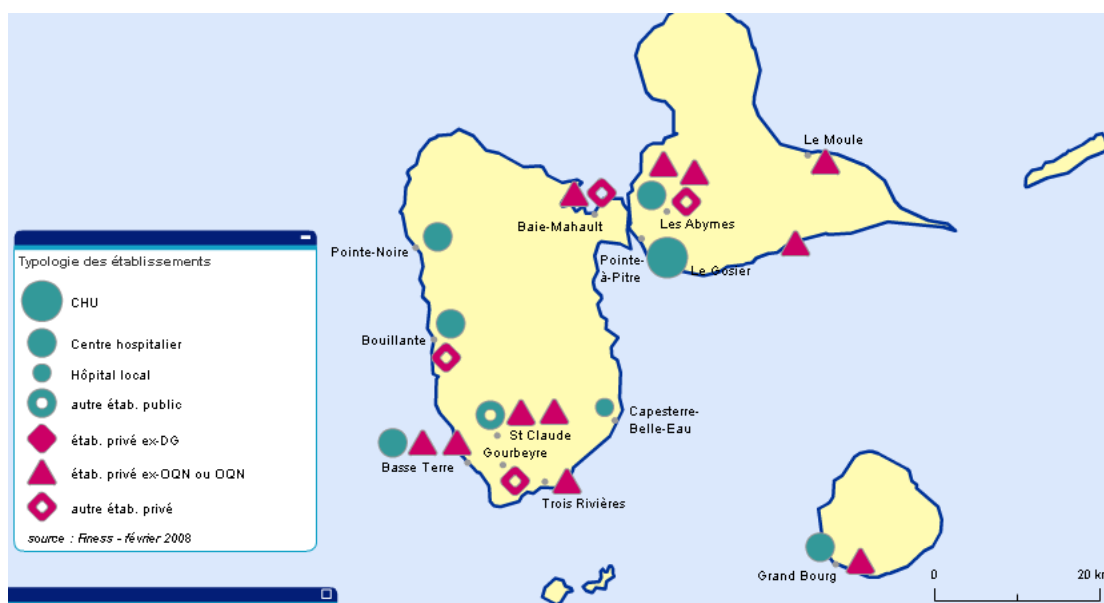


Figure 24 : répartition des établissements de santé en Guadeloupe (INSEE, 2012)

On relève sur Capesterre une représentation minimale des fonctions libérales et paramédicales:

- médecin généraliste
- infirmiers
- pharmacien (centre-bourg).

En réalité, la plate-forme sanitaire est développée sur Grand-Bourg qui couvre l'essentiel des besoins courants de Marie-Galante :

- L'hôpital Sainte-Marie, à Morne Ducos, qui participe, en réseau avec les structures majeures de Guadeloupe, à la couverture des besoins en matière de santé et de soins
- un établissement privé, la Polyclinique Saint-Christophe, situé dans le centre-ville.

La plate-forme développée sur Grand-Bourg comprend également :



- médecins généralistes assurant une couverture de proximité équivalant à 1 médecin pour 2 000 habitants (2006),
- médecins spécialistes,
- infirmiers présents dans le centre principal,
- pharmaciens (centre-bourg).

Le Centre de Santé Sainte-Geneviève complète la plate-forme sanitaire sur un rayonnement marie-galantais.

La complémentarité entre les deux niveaux de services de santé contribue à la couverture des besoins actuels et futurs.

Une offre de services de santé réduite sur Capesterre, mais complète et diversifiée sur l'île

4.5 Assainissement

4.5.1 Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

Capesterre ne dispose pas d'un Schéma Directeur d'Assainissement.

4.5.2 Equipements de traitement collectif

Les eaux usées ménagères, celles que rejettent les établissements commerciaux et publics et certaines eaux usées résiduelles industrielles, sont en principe dirigées vers une station d'épuration collective ou autonome. Ces effluents doivent être traités car ils sont polluants. Ils concentrent des polluants organiques (azote phosphore...), polluants inorganiques, des agents biologiques (pollution par les eaux usées domestiques), des agents physiques.... En absence de ce traitement ou de défaillance dans ce traitement, tous ces polluants se retrouvent dans le milieu.

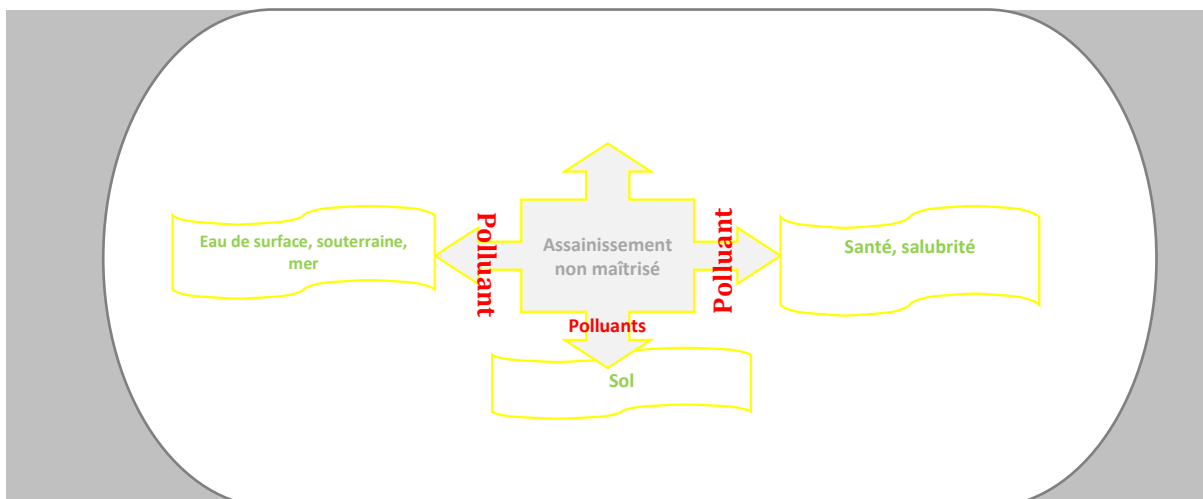




Figure 25 : Effets de l'assainissement non contrôlés

Le schéma directeur d'assainissement de 2005 montre que seul le bourg de Capesterre est desservi par un système d'assainissement collectif. La collecte des eaux usées se fait par un réseau gravitaire de 1.2 km environ, de type séparatif, organisé sur la rue de la Marine et le Bord de Mer. Il n'y a pas de postes de refoulement en place sur l'agglomération.

Ce réseau se situe dans le secteur du Presbytère et est dirigé sur une mini-station d'une capacité de 100 EH. Les effluents du reste du réseau sont évacués directement en mer.

Les principales anomalies structurelles du réseau d'assainissement sont :

- Les effluents du réseau non traités sont rejetés directement en mer.
- L'unité de traitement du Presbytère génère des nuisances olfactives vis-à-vis des habitations proches.
- Tous les îlots du centre-bourg ne sont pas desservis par le réseau collectif et les habitations sont assainies par un système individuel.
- Le taux de raccordement est en définitive bas et, vu les facteurs limitants, un besoin de mise en conformité des branchements s'avère nécessaire.

Le réseau de collecte fait actuellement l'objet de programmes de modernisation et d'extension, principalement dans le cadre des programmes de résorption de l'habitat insalubre du bourg centre et nord (Bord de Mer, Chemin des Galets). Ces programmes se situent dans le cadre plus large des actions en cours et à engager par la Communauté des Communes de Marie-Galante, compétente dans le domaine de l'assainissement, pour une mise en conformité avec les objectifs de la législation et pour une mise en place prioritaire des moyens de gestion destinés à fiabiliser le système de collecte et de traitement.

Dans le cadre de l'important programme d'infrastructures et de réseaux mis en œuvre par la Communauté de Communes, la priorité a été accordée à la construction d'une station d'épuration. Celle-ci, située au sud de l'agglomération, doit induire un réseau de collecte et de traitement propre distinct de la STEP de Folle-Anse dimensionnée pour traiter les effluents de Grand-Bourg et Saint-Louis.

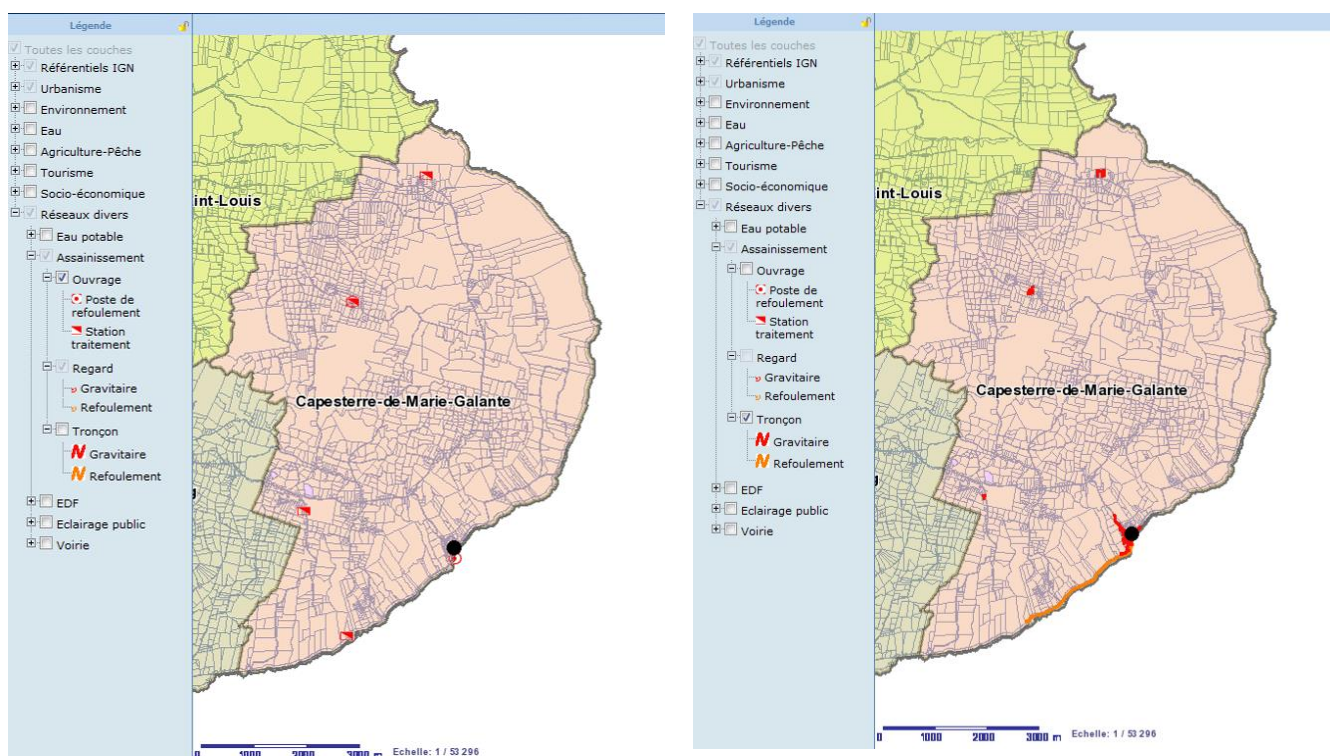


Figure 26: Réseau d'assainissement de Capesterre (Source: CCMG)

4.5.3 Assainissement autonome ou Assainissement non collectif (ANC)

Peu de données sur l'assainissement non collectif sont disponibles. La majorité de l'assainissement est autonome. Selon le SDAGE de 2015 les masses d'eau souterraine et côtière ne seraient pas polluées par des rejets d'eaux usées.

Capesterre dispose d'un système d'assainissement collectif d' 1.2km, qui dessert la Rue de la Marine et le Bord de Mer.

Il n'y a pas de poste de refoulement sur la commune et une petite station de traitement de faible capacité (100EH) est implantée sur la commune. Le rejet se fait en milieu naturel.

L'état du système d'assainissement non collectif est méconnu, mais il n'y aurait pas de pollution significative des masses d'eau liée aux rejets d'eau usées dans le milieu naturel.



La mise en place de la collecte sélective consiste en un apport volontaire pour les emballages plastiques, métalliques et le verre.

Carte 5 Collectivités équipées pour la collecte sélective et localisation des déchèteries, en 2014

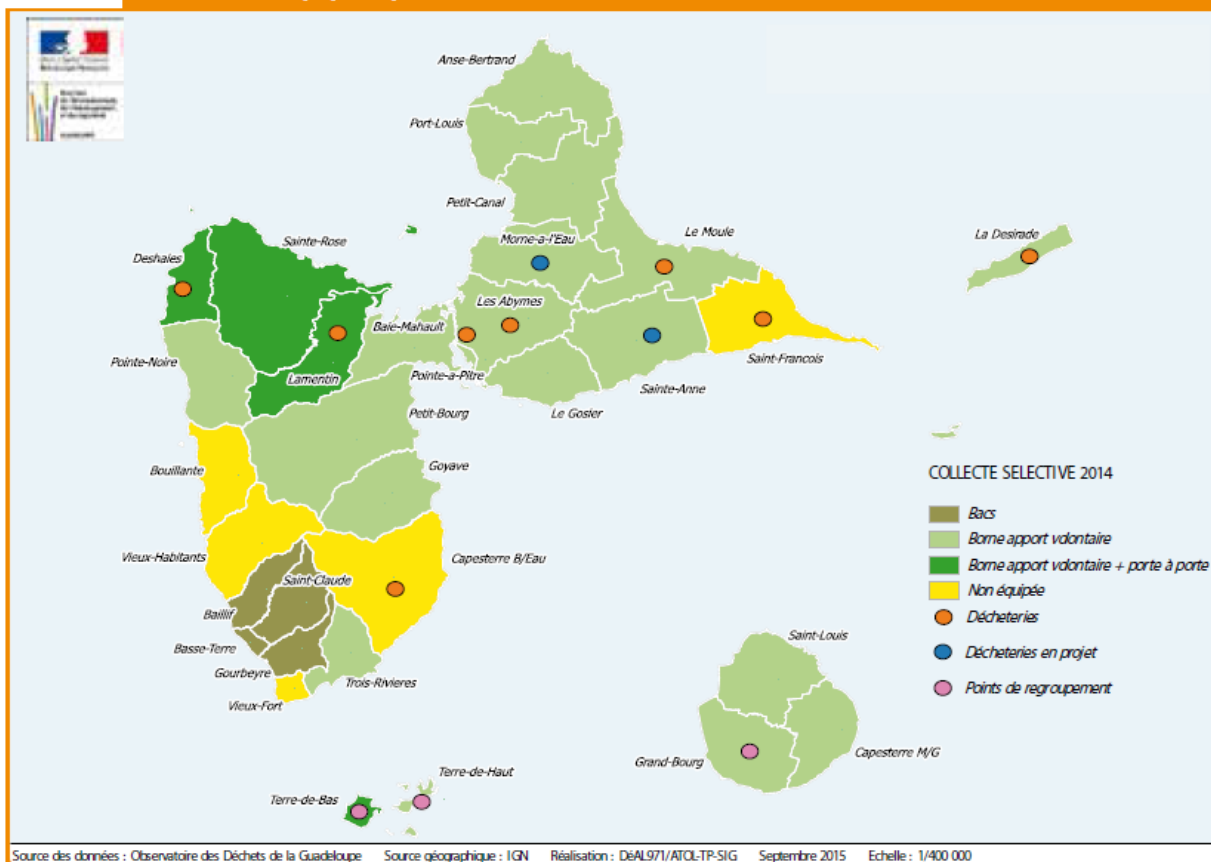


Figure 28: Equipement des collectivités (Observatoire des déchets, 2015)

Cette collecte mixte présente l'avantage de simplifier le geste pour le particulier et de permettre un tri plus performant, qualitativement et quantitativement.

Les déchets recyclables sont triés par la société ECODEC. Une fois triés, ils sont ensuite acheminés vers les filières de recyclage :

Matériaux	Repreneur
Plastique	ECODEC
Verre	Martinique Recyclage
Papier/carton	Veolia Propreté
Aluminium	AER
Acier	AER

Tableau 3 : Acheminement des déchets recyclables

Le point de regroupement situé à Grand-Bourg permet l'acheminement de tous les déchets de l'île vers le SYVADE trois fois par semaine pour les DMA et tous les 15 jours pour les EMR.

Une plateforme de prétraitement des déchets ménagers et une plateforme de compostage sont en projet.



La CCMG possède la compétence collecte pour le compte des trois communes de l'île. Les fréquences de collecte sont de 3 fois par semaine.

Le point de regroupement situé à Grand-Bourg permet l'acheminement de tous les déchets de l'île vers le SYVADE trois fois par semaine pour les DMA et tous les 15 jours pour les EMR.

La production des déchets de la commune de Capesterre est de 346.56 kg/hab.

La collecte sélective des déchets a été mise en place partiellement sur la commune par la mise à disposition de bornes d'apport volontaires.

4.7 Synthèse des enjeux du cadre de vie

L'histoire de la commune et son développement le long des axes routiers, a conduit à une structure de ville morcelée et linéaire. Celle-ci porte une identité rurale forte.

Les axes de communication sont suffisamment développés pour relier les quartiers entre eux.

On observe donc un cloisonnement, qui ne permet pas de créer une cohésion dans la ville et entre section.

Enjeux du cadre de vie :

- Baisse démographique du centre bourg et des sections
- Un cadre de vie rural agréable et naturel
- Un centre-bourg concentrant les services
- Des secteurs géographiques isolés d'activités et de commerces
- Concentration urbaine au niveau du bourg, et diffus le long des routes et dans certaines sections
- Des transports en commun peu développés



5 POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX

5.1 **Qualité de l'air**

Les pollutions atmosphériques peuvent être soit d'origine industrielle, soit liées aux modes de consommation énergétique et de déplacement.

Ces sources génèrent des polluants :

- dont les nuisances se font ressentir localement ; ces polluants ont des incidences directes pour la santé des populations. C'est le cas du dioxyde de soufre (SO₂), des oxydes d'azote (NOx) et de l'ozone (O₃). Le dioxyde de soufre (SO₂) est produit par les industries et le transport. Il peut entraîner des affections respiratoires. Les oxydes d'azote (NOx) sont générés par les véhicules de transport et les installations de combustion. Ils perturbent la fonction respiratoire et s'oxydent en ozone sous l'effet des ultraviolets. L'ozone peut être, quant à lui, responsable d'irritation oculaire et d'altération pulmonaire. Ses effets sur l'environnement sont notables puisqu'il a un effet néfaste sur la végétation et contribue également à l'effet de serre (réchauffement climatique).
- dont les impacts se font ressentir à l'échelle de la planète, comme le dioxyde de carbone (CO₂) dans sa contribution à l'effet de serre et au réchauffement climatique.

Il n'existe pas de station de mesure de la qualité de l'air sur Marie-Galante. L'association de surveillance de la qualité de l'air en Guadeloupe, Gwad'air, a réalisé une campagne de mesures en 2008 en saison sèche et humide afin de qualifier la qualité de l'air sur l'île:

Les 4 polluants réglementés que sont l'ozone (O₃), le dioxyde de soufre (SO₂), le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules en suspension (PM10) ont été suivis. Le dioxyde d'azote a été mesuré sur 96 points sur l'ensemble du territoire, alors que les autres polluants ont été mesurés à Grand-Bourg et Saint-Louis.

La qualité de l'air sur Marie-Galante est globalement bonne. L'étude note en saison des pluies, une teneur en dioxyde de soufre et en particule PM10 (que sur Grand-Bourg) supérieures aux concentrations de la station de Pointe-à-Pitre. Ces dernières restent néanmoins inférieures aux valeurs réglementaires.

La qualité de l'air de Capesterre est globalement bonne.

L'île ne possède pas de trafics routiers ou d'industries importants pouvant provoquer une qualité de l'air mauvaise ou médiocre. L'île bénéficie également d'une bonne ventilation qui permet une dispersion rapide des polluants atmosphériques.

5.2 **Qualité des eaux**

5.2.1 *Etat des eaux - généralités*

L'île de Marie-Galante possède un réseau hydrographique peu important.



Figure 29: District hydrographique de Marie-Galante (Source: SDAGE 2015)

L'eau potable est distribuée par la CCMG. Elle est produite directement sur l'île, à partir de captages de la nappe d'eau souterraine.

La qualité physico-chimique et biologique des eaux de la Guadeloupe est suivie par l'Office de l'Eau à travers des stations d'analyses de l'eau dans le cadre des suivis du GREPP (Groupe Régional d'Etude des Pollutions par les Produits Phytosanitaires).

Les suivis écologiques du SDAGE permettent de définir :

- Un bon état de la masse d'eau souterraine
- Un état écologique moyen des eaux côtières

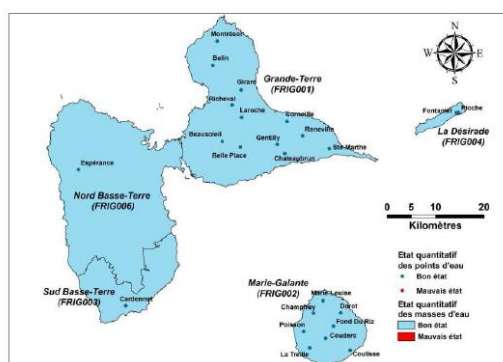


Figure 11 : Carte de l'état quantitatif des points d'eau et masses d'eau souterraines

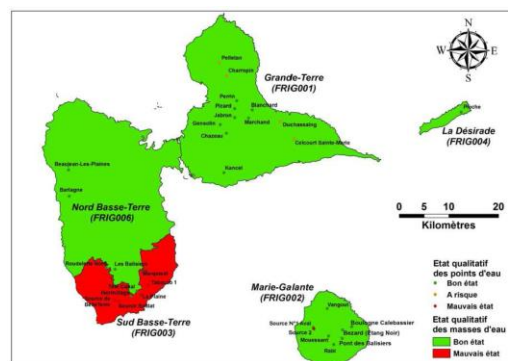


Figure 12 : Carte de l'état qualitatif des points d'eau et masses d'eau souterraines

Figure 30: Cartes de l'état qualitatif et quantitatif des masses d'eau souterraines de Guadeloupe (Source: SDAGE 2015)

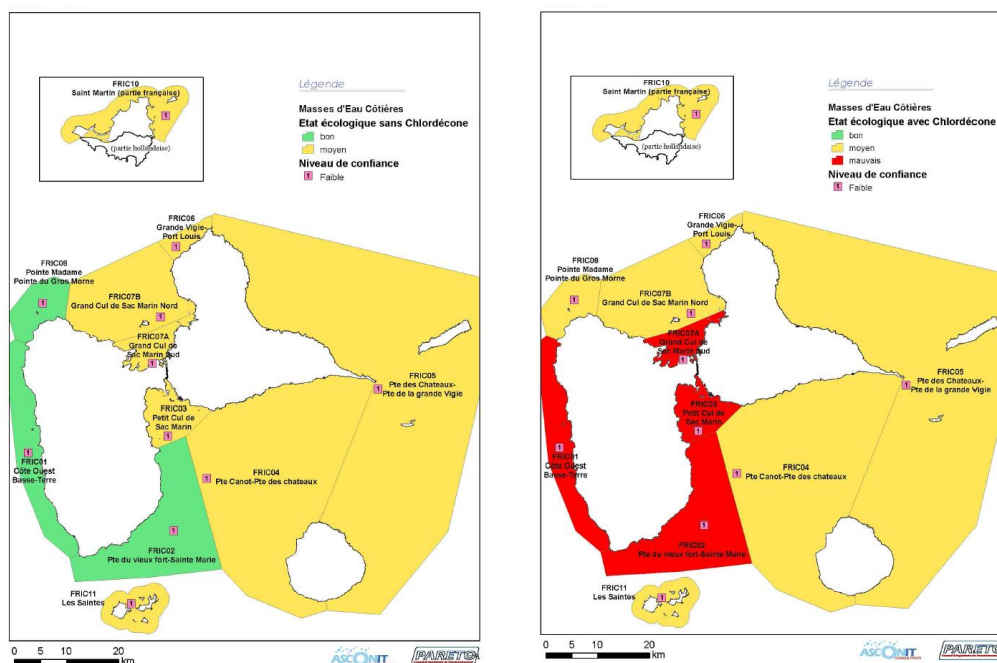


Figure 31: Cartes de l'état écologiques des masses d'eau côtières, sans et après prise en compte de la chlordécone (SDAGE 2016-2021)

5.2.2 Masse d'eau « Cours d'eau » (SDAGE 2016-2021)

Généralités

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 définit « les masses d'eau » comme des unités élémentaires d'étude et d'évaluation de l'état des milieux aquatiques.

Les masses d'eau de surface correspondent, soit à des eaux continentales (totalité ou partie de fleuve, de rivière ou de canal, lac, réservoir), soit à des eaux littorales (eau côtière, eau de transition).

Le SDAGE, approuvé par arrêté préfectoral en date du 30 novembre 2015, fixe et définit des objectifs pour chaque masse d'eau identifiée.

Les cours d'eau de Capesterre

Le réseau hydrographique de Capesterre est constitué de mares et de ravines sèches. La rivière de Saint-Louis et ses affluents sont temporairement en eau.

Les cours d'eau présents sur le territoire de Marie-Galante ne sont donc pas suivis par le SDAGE.

5.2.3 Masses d'eaux souterraines (SDAGE 2016-2021)

Généralités

La loi du 3 janvier 1992, dite loi sur l'eau, oblige, lorsque la protection naturelle n'est pas suffisante, à définir des périmètres de protection pour les captages d'eau destinée à la consommation humaine.



Le périmètre de protection immédiat (PPI) délimite la surface permettant d'empêcher toute dégradation de l'installation de captage et l'introduction directe de substance polluante dans l'eau. Le terrain doit être propriété de la collectivité et clôturé. Aucune activité autre que celle liée à l'exploitation et l'entretien de l'ouvrage n'est autorisée dans sa surface.

Le périmètre de protection rapproché (PPR) délimite la zone permettant la protection du captage vis-à-vis de transfert de polluant. Le temps de transfert généralement retenu est d'environ 50 jours. La zone sera définie sur cette base en fonction des caractéristiques hydrogéologiques et du débit du captage.

Les périmètres de captage ont été créés récemment. Aussi, ils n'apparaissent pas dans le zonage du POS.

Masses d'eaux souterraines

La masse d'eau FRIG002, identifiée comme « Ensemble calcaire de Marie-Galante » inclut la commune de Capesterre.

L'aquifère est libre et captif mais majoritairement libre. Il est connecté à des milieux aquatiques et terrestres comme les cours d'eau et la zone humide de Folle Anse et sa recharge se fait à la fois de façon météoritique, par les cours d'eau et par les formations aquifères intra et inter MESO (masses d'eau souterraines).

La masse d'eau souterraine de Marie-Galante est en bon état (2015).

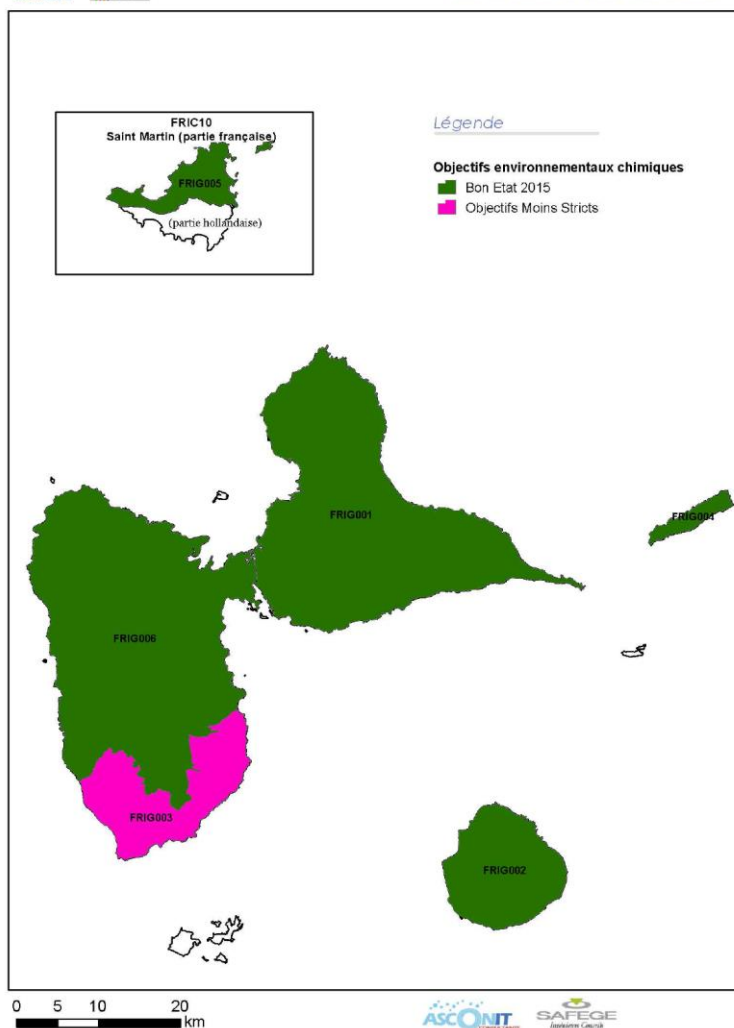


Figure 32 : RNABE : Masses d'eau souterraines (source SDAGE 2016-2021)

5.2.4 Les masses d'eau côtières (SDAGE 2016-2021)

La mer est le milieu récepteur de toutes les pollutions terrestres. D'après le diagnostic du SDAGE, la masse d'eau côtière de Capesterre présente un état qualifié de moyen. Cette pression est due à une pollution au phosphore et au pesticide.

Code Masse d'eau	Pression principale sur état écologique			Eventuelles autres tendances à la hausse	Etat écologique	RNAOE écologique 2021	
	Niveau de pression	Evolution	Type			sans Chlordécone	avec Chlordécone
FRIC05	modérée	↘	Phos, Pest		Moyen	Risque	Risque

Figure 33: Tableau présentant la pression sur l'état écologique de la masse d'eau côtière de Capesterre (SDAGE 2015)



L'île de Marie-Galante ne possède pas un réseau hydrographique dense.

L'eau potable est distribuée par la CCMG. Elle est produite directement sur l'île, à partir de captages de la nappe d'eau souterraine.

D'après le SDAGE, les eaux souterraines sont en bon état. Les masses d'eaux côtières sont quant à elles de qualité moyenne due à une pollution aux pesticides et au phosphore.

5.3 Pollution des sols

Un site pollué ou potentiellement pollué est répertorié sur le territoire communal de Capesterre (base de données Basol, ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement) : l'ancienne décharge d'ordures ménagères de Marie-Galante.

Elle est située au lieu-dit les Galets, en bordure de falaise.

Cette dernière a été exploitée par la commune de 1990 à 2008 sans autorisation au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Durant l'exploitation, la plupart des déchets ont été brûlés et une partie a pu être déversée en mer. Le gisement est estimé à environ 15 000 tonnes sur 0.5 ha.

Les travaux de réhabilitation se sont terminés en 2013.

Un site pollué est recensé sur le territoire de Capesterre : l'ancienne décharge communale des Galet.

5.4 Synthèse des enjeux liés aux pollutions

→ Une qualité de l'aire relativement bonne

Malgré une prépondérance de la voiture individuelle, Capesterre n'enregistre pas de pollution de l'aire liée aux gaz d'échappement.

La dépendance à la voiture s'explique par le fait que le réseau de bus soit peu développé ou inadapté aux besoins des habitants, et que l'urbanisation de la ville soit assez morcelée (par quartiers).

→ Gestion des déchets

Le tri des déchets est encore peu développé sur la commune, mais peu de données sont disponibles pour caractériser l'efficacité du dispositif en place.

→ Problème du traitement des eaux usées et rejets sauvages

Le taux de raccordement au réseau collectif est très faible (voir Chapitre 4.5) concernant les eaux usées, engendrant des pollutions permanentes sur l'environnement. La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement devrait améliorer cette situation, non sans nuisances pour le citoyen au regard de l'ampleur des travaux engagés.



Enjeux liés aux pollutions :

- Un parc d'assainissement autonome vieillissant et polluant
- Une collecte des déchets effective mais en retard sur le tri sélectif
- Prépondérance des déplacements par la voiture individuelle



6 **RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES**

Les différents types de risques sont regroupés en 5 grandes familles :

- les risques naturels : inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;
- les risques technologiques (d'origine anthropique) : regroupent les risques industriels, nucléaire, biologique, rupture de barrage...
- les risques de transports collectifs (personnes, matières dangereuses) sont des risques technologiques. Il en est fait cependant un cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident ;
- les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques, accidents de la route...) ;
- les risques liés aux conflits.

Seules les trois premières catégories font parties du « risque majeur ».

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux ALÉA n'est un RISQUE MAJEUR que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

D'une manière générale, le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement : la VULNÉRABILITÉ mesure ces conséquences.

Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux.

6.1 **Risques naturels**

De par sa position, la ville est fortement exposée aux aléas naturels. De nombreux risques ont été identifiés : risque sismique, cyclonique, inondations, glissement de terrain ou éboulement.

Le risque réel de catastrophes s'est traduit à plusieurs occasions dans le passé par des catastrophes :

- Cyclones : celui du 6 sept. 1776 provoque le mort de 4000 esclaves à Marie-Galante. Cette catastrophe marqua la fin d'une période de prospérité de l'île et ravagea les plantations d'exportation de l'époque (café, cacao, tabac, coton et canne à sucre)
- Tremblements de terre : le tremblement de terre du 8 fév. 1843 d'une magnitude de 8 sur l'échelle de Richter a contribué au rehaussement de la Grand-Terre de 2 m

Comme le reste de la Guadeloupe, la commune est soumise au Plan de Prévention des Risques Naturels, un zonage strict et précis accompagné de prescriptions d'urbanisation, visant à réduire l'exposition des populations aux risques.

Le Plan de Prévention des Risques (PPR) régit l'utilisation des sols en fonction des risques naturels et/ou technologiques auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire dans les zones d'aléas forts à la possibilité de construire, sous certaines conditions, dans les zones soumises à aléas.

Le PPR constitue une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et s'impose notamment au plan local d'urbanisme (PLU). Il doit être annexé au PLU en application des



articles L126-1 et R123-24 du Code de l'Urbanisme par l'autorité responsable de la réalisation du PLU dans un délai de 3 mois suivant son approbation.

6.1.1 Cyclones

Un cyclone est un système de vent en rotation de grande échelle dû à une chute importante de la pression atmosphérique. D'une durée de vie de quelques heures à une trentaine de jours, ils naissent au-dessus d'eaux chaudes tropicales. Ce système se déplace à une vitesse comprise entre 10 et 40 km/h.

Le caractère destructeur des phénomènes cycloniques est dû :

- aux précipitations;
- à une surélévation du niveau de la mer, anormale et temporaire ("marées cycloniques"),
- aux houles cycloniques dont les vagues générées par le vent, hautes de plusieurs mètres, peuvent être observées jusqu'à 1 000 km à l'avant du système cyclonique et représentent un danger pour les zones côtières ;
- aux vents, dont les rafales peuvent atteindre des vitesses de l'ordre de 350 km/h.

Il est distingué trois types de perturbations cycloniques qui ont pour nom, dans l'Atlantique Nord :

- Dépression tropicale : vent inférieur à 62 km/h ;
- Tempête tropicale : vent compris entre 63 et 118 km/h ;
- Ouragan : vent supérieur à 118 km/h.

Une échelle spécifique dite de Saffir-Simpson est utilisée pour classer les ouragans de 1 à 5, toujours suivant la vitesse moyenne du vent.

Le risque cyclonique est présent sur tout le territoire de la Guadeloupe, entre les mois de juillet et novembre (période cyclonique). La commune est affectée par les vents violents générés par des phénomènes dépressionnaires. Les normes en vigueur sont indiquées dans les règles Eurocode 2, en particulier la vitesse des vents et pression dynamique de base à retenir pour le dimensionnement de toute construction.

Le risque cyclonique est élevé sur la Guadeloupe et demeure un enjeu fort pour la commune de Capesterre.

6.1.2 Risque inondation

La plupart des inondations éprouvées en Guadeloupe sont d'origine fluviale (rivières et ravines), parfois simplement pluviale (eaux de ruissellement), de temps en temps maritimes (surcote et houle cyclonique). La fréquence de retour de ces inondations est souvent annuelle, on ne peut donc pas qualifier d'exceptionnel dans ce cas les événements météorologiques qui en sont à l'origine.

La commune possède un réseau de ravines sèches assez développé. La topographie en plateau rend plusieurs secteurs concernés par un aléa inondation fort.

L'analyse du zonage du PPR de Capesterre permet de préciser que les cours d'eaux et ravines concernés par un aléa inondation fort sont :

- la ravine Fond Liane
- la ravine des Cayes
- la ravine Morisset
- la Coulisse
- la ravine Jean-Baptiste

- la sortie du bourg
- la ravine des Caps
- la section de Capharnaum
- Fond Savalle
- Les ravines Pompières et Débarcadères
- La rivière Saint-Louis et ses affluents (ravines Pois, Petit Frère, Grand Canot et Sardé)

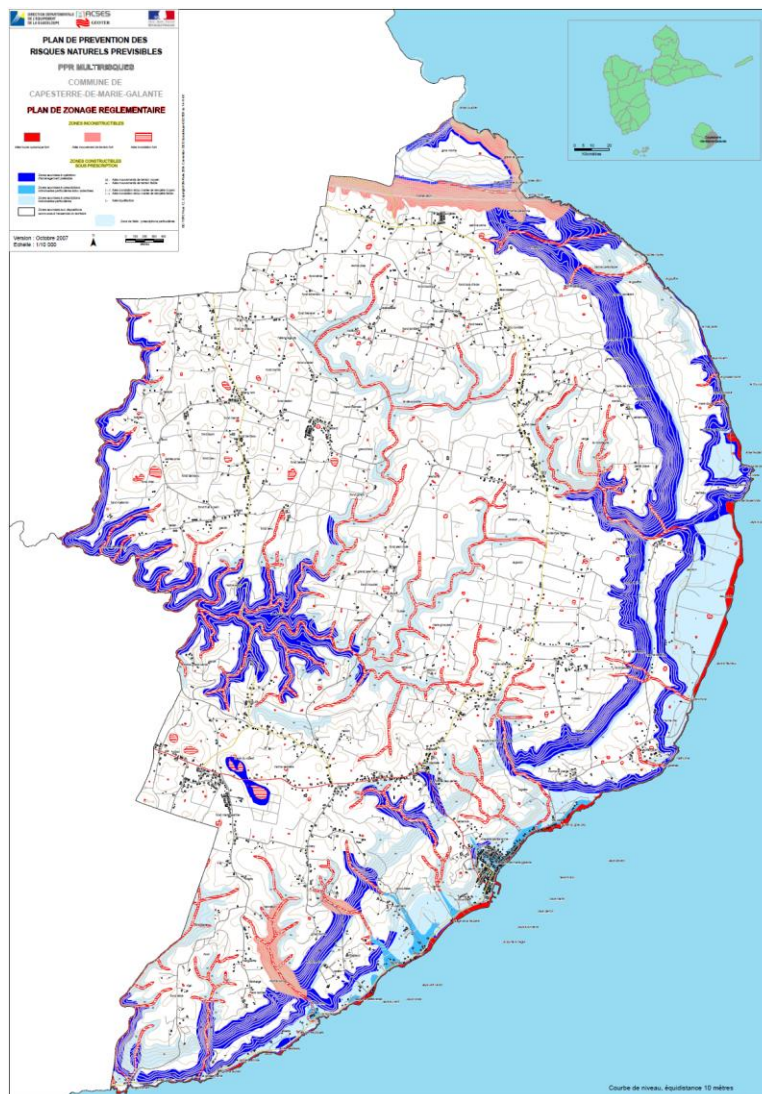


Figure 34: Plan de prévention des risques naturels (source : DEAL)

6.1.3 Séismes

L'archipel guadeloupéen, faisant partie de l'arc des petites Antilles, est soumis à une forte activité sismique dont les manifestations ont été nombreuses.

La France dispose depuis le 24 novembre 2010 d'une nouvelle réglementation parasismique entérinée par la parution au journal officiel de 2 décrets sur le nouveau zonage sismique national et d'un arrêté fixant les règles de constructions parasismiques à utiliser pour les bâtiments de la classe dite « à risque normal » sur le territoire national (décret n°2010-1254 du 22 novembre 2010 relatif à la prévention du risque sismique, décret n°2010-1255 du 22



novembre 2010 portant sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français et arrêté du 22 novembre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risques normal »).

Ces textes permettent l'application de nouvelles règles de construction parasismique telles que les règles Eurocode 8 depuis le 1er mai 2011.

Le territoire national est ainsi divisé en 5 zones de sismicité allant de 1 à 5 (zone d'aléa très faible à fort). La réglementation s'applique aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières dans les zones de sismicité 2, 3, 4 et 5.

Le risque sismique est présent sur tout le territoire de la Guadeloupe, mais les séismes ne peuvent être prévus. L'aléa sismique est fort (niveau 5).

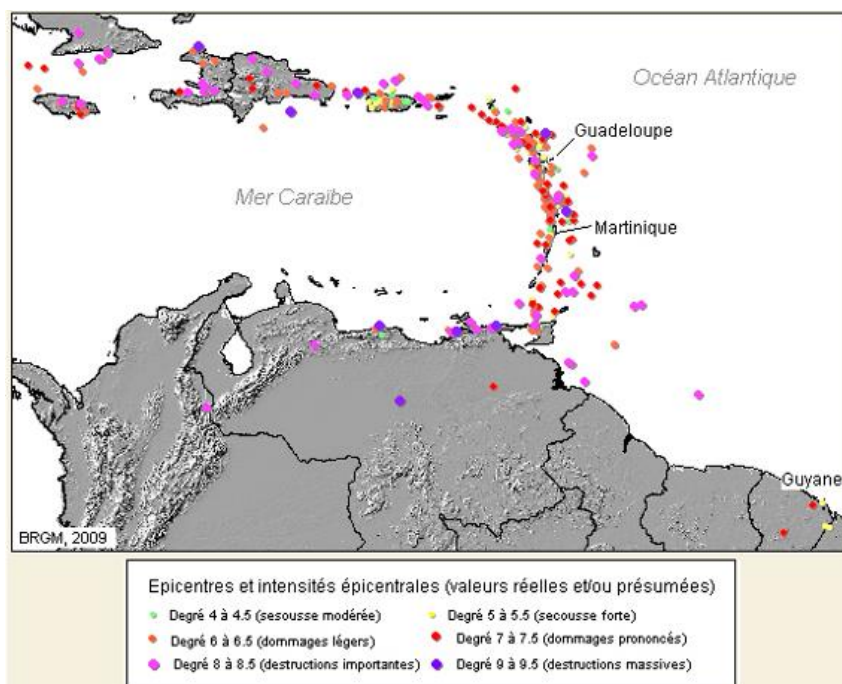


Figure 35 : histoire et caractéristiques des séismes ressentis aux Antilles françaises et dans l'archipel des Caraïbes (Source SIS-France (11/01/2010))

Contre les séismes, la commune doit veiller à la mise aux normes parasismiques des établissements publics et des nouvelles constructions, privées ou publiques.

6.1.4 Mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol et du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Il existe différents mouvements de terrain :

- Les mouvements lents et continus : tassements et affaissements de sols en cas de surcharges ou assèchements, retrait-gonflement des argiles lors de variation de la quantité d'eau dans les sols, glissements de terrain en cas de forte saturation en eau des sols ;
- Les mouvements rapides et discontinus : les effondrements des cavités souterraines, les écroulements ou chutes de blocs dus à l'évolution des falaises et versants rocheux et les



coulées boueuses et torrentielles par dégénérescence de certains glissements avec afflux d'eau ;

- L'érosion littorale : glissements et effondrements de falaises sur les côtes rocheuses ou érosion des cotes sableuses.

Ces phénomènes peuvent être très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

A l'aide des PPR, l'Etat peut prescrire ou recommander des dispositions constructives, telles que l'adaptation des projets et de leurs fondations au contexte géologique local, des dispositions d'urbanismes, telles que la maîtrise des rejets des eaux pluviales et usées ou des dispositions concernant l'usage du sol.

Ces phénomènes de glissements se produisent généralement dans des formations altérées, avec de fortes pentes.

La rivière et ravines du territoire communal sont relativement encaissées, avec des versants abrupts. La limite du plateau des Hauts est également abrupte.

Les glissements et les éboulements peuvent se produire en raison d'une altération des sols plus prononcée du fait d'une pluviométrie plus importante.

En résumé l'aléa mouvements de terrain fort concerne des versants plutôt raides de la comme.

Capesterre est concernée par l'ensemble des risques naturels présents sur la Guadeloupe excepté le risque volcanique.

Elle est particulièrement sujette aux risques :

- ✓ Cyclonique
- ✓ Mouvement de terrain
- ✓ De submersion (houle cyclonique)

6.2 Risques technologiques

Le risque technologique est d'origine anthropique. Il regroupe les risques : industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage.

Le risque industriel majeur concerne tout événement accidentel susceptible de se produire sur un site industriel et d'entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens ou l'environnement.

Les risques technologiques majeurs présents en Guadeloupe sont associés à 4 catégories de produits :

- Les hydrocarbures liquides ;
- Les gaz combustibles liquéfiés (butane) ;
- Les explosifs ;
- Les gaz toxiques.



6.2.1 Sites industriels

La commune de Saint-Claude compte 29 sites industriels, en activité ou abandonnés, et activités de service pouvant potentiellement impacter l'environnement (base de données basias, liste des sites en annexe).

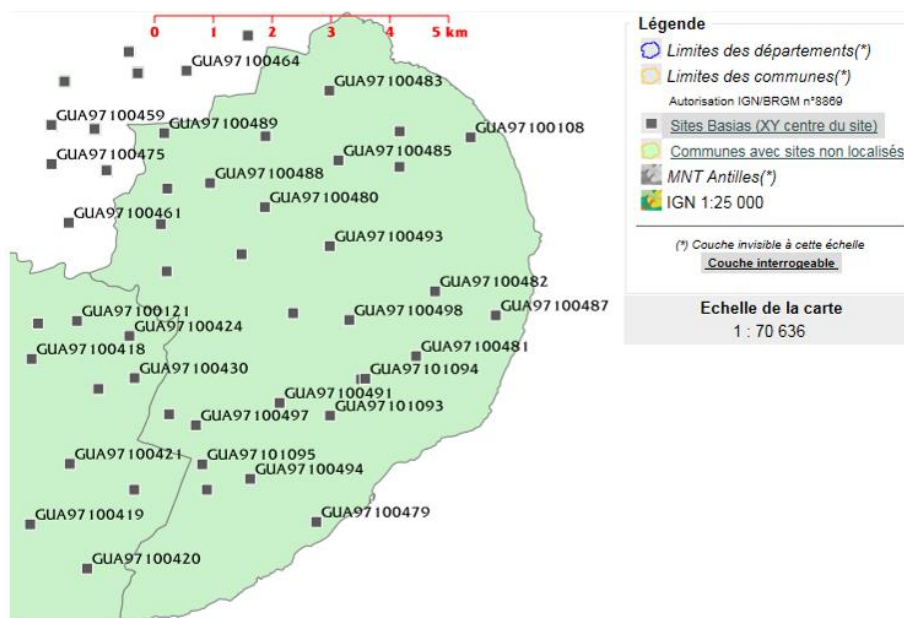


Figure 36: Localisation des sites industriels sur le territoire de Capesterre (source : <http://basias.brgm.fr/>)

Actuellement, sur les 29 sites répertoriés, 5 sont encore en activité :

N°	Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Etat d'occupation du site
4	GUA97100118	Société Anonyme des Rhumeries Agricoles de Bellevue	Habitation Sucrierie Bellevue-Lacavé	Lieu-dit Bellevue	En activité
26	GUA97100584	Barbotteau & Cie	Barbotteau & Cie	Lieu-dit Vidon	En activité
27	GUA97101093	Constant ONESTAS		Lieu-dit Haut du Morne des Pères	En activité
28	GUA97101094	Garage Onestas	Garage Onestas	Lieu-dit Beauséjour	En activité
29	GUA97101095	DUGAY Auto	DUGAY Auto	Lieu-dit Dugay	En activité



6.2.2 Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Sur le territoire de Capesterre de Marie-Galante, une l'Habitation Bellevue est classée ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Cette dernière est soumise à autorisation d'exploiter.

Le risque technologique est assez réduit sur Capesterre du fait de sa faible activité industrielle.

Elle possède néanmoins une installation classée pour la protection de l'environnement : la distillerie Bellevue.

6.3 Synthèse des enjeux liés aux risques

→ Prévention des risques naturels

De par sa position, Capesterre est fortement exposée aux aléas naturels. De nombreux risques ont été identifiés : risque de tsunami, sismique, cyclonique, inondations, glissement de terrain ou éboulement.

La façade littorale est fortement soumise aux risques de tsunami et de houle cyclonique.

Les risques peuvent rebuter habitants ou entreprises à s'installer dans le centre-bourg.

Enjeux des risques naturels et technologiques :

- des risques naturels présents sur le territoire
- Un bord de mer exposé
- Habitation Bellevue classée ICPE

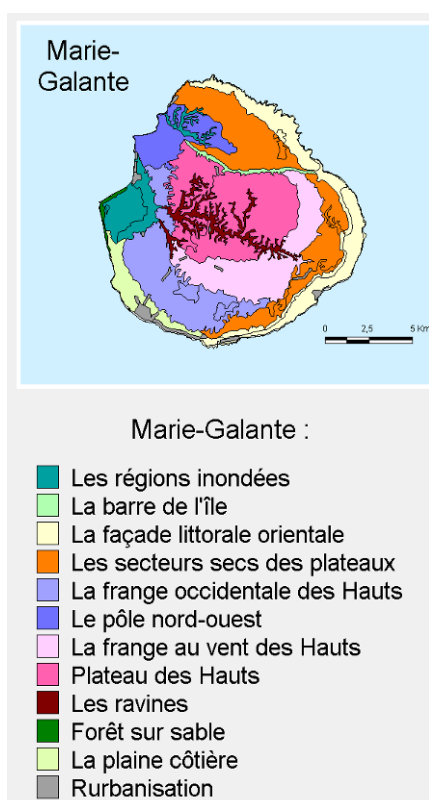
7 BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

7.1 Unités écologiques terrestres

La végétation présente sur l'île appartient à la série xérophile, en particulier l'étage des forêts semi-décidues sur terrain calcaire. La végétation est constituée de bois, taillis, fourrés épineux et de prairies xérophiles.

Elle est présente en basse altitude ne dépassant pas 300 m exposée au vent, marquée par peu de précipitations (1000 à 1500 mm par an) et un carême durant 4 mois.

Les arbres dominants sont le Bois cannelle et le *Sideroxylon salcifolium*. Les fourrés épineux sont peuplés par diverses espèces comme la raquette volante, les cierges, agaves ou bien encore *Asclepias cursassavica*.



Les données de ce paragraphe sont issues de la carte écologique de la Guadeloupe établie par A. Rousteau en 1996.

Quatre grandes unités écologiques sont organisées en bandes du littoral vers le plateau :

- La façade littorale orientale
- Les secteurs secs des plateaux
- La frange au vent des Hauts
- Le plateau des Hauts
- Les ravines

A ces données, il est intéressant de compléter avec la végétation des mares. En effet, de nombreuses mares existent dans les dolines du plateau. Elles servent de point d'eau pour le bétail et renferme une végétation caractéristique qui peut se retrouver dans d'autres séries de végétation et une biodiversité riche et variée. Les espèces les plus fréquentes sont les nénuphars comme le grand follet (*Nymphaea ampla*) et les lentilles d'eau (*Lemna sp.*).

Figure 37: Unités écologiques de la Guadeloupe

Façade littorale orientale MG7

Cette unité est caractérisée par une sécheresse maximale. En effet, les vents d'Atlantique accélèrent l'évaporation des faibles pluies.

Elle est composée de deux faciès distincts :

- Au sud : la falaise morte à plateaux bas les Galets (quelques mètres au-dessus du niveau de la mer)
- Au nord : des falaises tombant directement dans la mer



Caractéristiques physiques	Précipitations annuelles (mm)	Durée de la saison sèche - mois	Caractères pédologiques
	<1000	>10	Squelettique, érosion et ravinement

Les espèces caractéristiques sont :

Caractéristiques floristiques	Espèces	Familles	Espèces	Familles
	<i>Ternstroemia peduncularis</i>	Theaveae	<i>Pithecellobium unguis-cati</i> <i>Comocladia dodonaea</i>	Mimosaceae Anacardiaceae

Secteurs secs des plateaux MG6

Cette unité écologique englobe la frange est et sud du plateau des Hauts, le centre du plateau des Bas (Saint-Louis) et les blocs basculés qui gisent au pied de la Barre de l'île. Ils sont caractérisés par un sol pratiquement inexistant, des précipitations très faibles et un socle calcaire apparent.

La végétation naturelle est caractéristique des climats très secs.

Caractéristiques physiques	Précipitations annuelles (mm)	Durée de la saison sèche - mois	Caractères pédologiques
	<1000	10	Vertique ou squelettique

Les espèces caractéristiques sont :

Caractéristiques floristiques	Espèces	Familles	Espèces	Familles
	<i>Cocoloba uvifera</i>	Polygonaceae	<i>Pisonia fragrans</i> <i>Sideroxylum salicifolium</i>	Nyctagynaceae Sapotacea

Frange au vent des Hauts MG3

Cette unité fait partie de celle des Hauts. Cette dernière est traversée au sud par un réseau de ravines qui descend vers le littoral.

Elle présente des caractères floristiques qui lui sont propres du fait de sa faible pluviométrie par rapport au plateau des Hauts.

Caractéristiques physiques	Précipitations annuelles (mm)	Durée de la saison sèche - mois	Caractères pédologiques
	1250 - 1450	7 - 10	Vertique + / - profond ou squelettique

Les espèces caractéristiques sont :

Caractéristiques floristiques	Espèces	Familles	Espèces	Familles
	<i>Guettarda scabra</i> <i>Pisonia subcordata</i>	Rubiaceae Nyctagynaceae	<i>Erithalis odorifera</i>	Rubiaceae



Plateau des Hauts **MG2**

Il est caractérisé par des dolines dont les points bas hébergent des mares permanentes ou temporaires. Le plateau est orienté est-ouest à pente douce.

Il est entaillé de son long par la Grande Ravine et ses affluents. Les Hauts illustrent une étape de l'érosion karstique unique sur le territoire.

Caractéristiques physiques	Précipitations annuelles (mm)	Durée de la saison sèche - mois	Caractères pédologiques
	1450 - 1500	7	Vertique + / - profond ou squelettique

Les espèces caractéristiques sont :

Caractéristiques floristiques	Espèces	Familles	Espèces	Familles
	<i>Ficus citrifolia</i>	Moraceae	<i>Pimenta racemosa</i> <i>Tabebuia heterophylla</i>	Myrtaceae Bignoniaceae

Les ravines **MG11**

La dépression de la Grande Ravine permet à un sol profond de se former et à l'humidité de se maintenir. Le sol peu perméable supporte de belles formations forestières peu dégradées.

Caractéristiques physiques	Précipitations annuelles (mm)	Durée de la saison sèche - mois	Caractères pédologiques
	variées	7 - 10	Vertique à argileux

Les espèces caractéristiques sont :

Caractéristiques floristiques	Espèces	Familles	Espèces	Familles
	<i>Inga laurina</i> <i>Tabernaemontana citrifolia</i>	Mimosaceae Apocynaceae	<i>Calophyllum calaba</i> <i>Coccoloba succulenta</i>	Clusiaceae Boraginaceae

Les mares

La végétation des mares présentes sur Marie-Galante est très variée. Les espèces dominantes les « varech ma fin » et les joncs. Au bord des mares, on retrouve essentiellement de la verveine, du chiendent terre, du « jirof ma » et des « pompon ma ». Aux alentours, sont également présents le campêche, le manguier et le goyavier.

Milieu naturel de type xérique typique d'un sol calcaire.
Végétation fragile relativement bien conservée.
Présence de zones humides naturelle (la ravine Saint-Louis) et artificielle (mares)



7.2 La faune terrestre

Faune ordinaire

La faune des zones naturelles

Les mammifères sont relativement discrets sur l'île. On en compte en Guadeloupe 20 espèces dont deux mammifères introduits par l'homme (dont la mangouste et le rat).

Concernant les reptiles, amphibiens et insectes, la Martinique compte 5 espèces de grenouilles, 35 espèces de reptiles dont un lézard, l'anolis, et le mabouya.

A cette faune s'ajoute une microfaune représentée par les insectes. Pour les oiseaux, on peut citer le colibri huppé (*Orthorhynchus cristatus*), le héron garde-boeufs, la Paruline jaune (*Dendroica petechia*), l'Elénie siffleuse (*Elaenia martinica*), le Viréo gris (*Vireo altiloquus*), le sucrier, le trembleur brun, la tourterelle à queue carrée (*Zenaida aurita*)... Plus de 260 espèces d'oiseaux fréquentent l'île de la Guadeloupe.

Sur le territoire de la commune de Capesterre on peut citer en particulier l'importance de l'avifaune ainsi que la présence des reptiles qui fréquentent les abords des ravines et des habitations.

La faune dans les espaces agricoles

Sur les secteurs agricoles, plusieurs espèces pourraient être observées comme le héron garde-boeufs, le tyran gris (pipirite), le moqueur grivotte, le sucrier à ventre jaune, le quiscale merle, le sporophile ici.

Le martinet chiquesol endémique des Petites Antilles, ainsi que le martinet sombre survolent habituellement ces espaces ouverts. Des limicoles s'alimentent dans les champs labourés et les prairies humides.

La colombe à queue noire ou ortolan et la tourterelle à queue carrée fréquentent également les espaces agricoles. Cette dernière se rencontre très fréquemment en ville et dans les jardins des particuliers en raison de la tranquillité et des potentialités de nourriture offerte.

Bien qu'il n'existe aucun inventaire connu de la flore et de la faune dans les différents espaces agricoles comme les champs de canne à sucre, il est admis que ces milieux présentent une faible biodiversité comparé au milieu naturel.

La faune des mares

La richesse faunistique des mares comprend des rotifères et des crustacés, des macro invertébrés (mollusques, sangsues), différentes classes de vertébrés (amphibiens). La tortue de terre (tortue du Costa Rica et tortue de Floride sont également présentes). On peut rencontrer des poissons et des crevettes.

La présence d'une richesse avifaunistique dans ces milieux peut être relevée : elle est liée à la présence de l'eau et d'arbres proches de la mare pouvant servir de perchoir, d'abri ou de refuge. Les espèces les plus couramment rencontrées sont le kyo, l'aigrette neigeuse, le petit héron bleu, le crabier ou encore le héron garde-bœuf.

Les mares situées en milieu ouverts sont utilisées par les oiseaux migrateurs et des espèces craintives comme le canard « routoutou » et le canard plongeon en voie de disparition. Ces derniers, ainsi que la poule d'eau sont les seuls espèces nicheuses sur les joncs des mares fréquentant Marie-Galante.



Faune protégée

La faune présente sur l'île est de type ordinaire. Notons cependant la présence d'espèces protégées comme **les chiroptères de Guadeloupe** et les **tortues marines**.

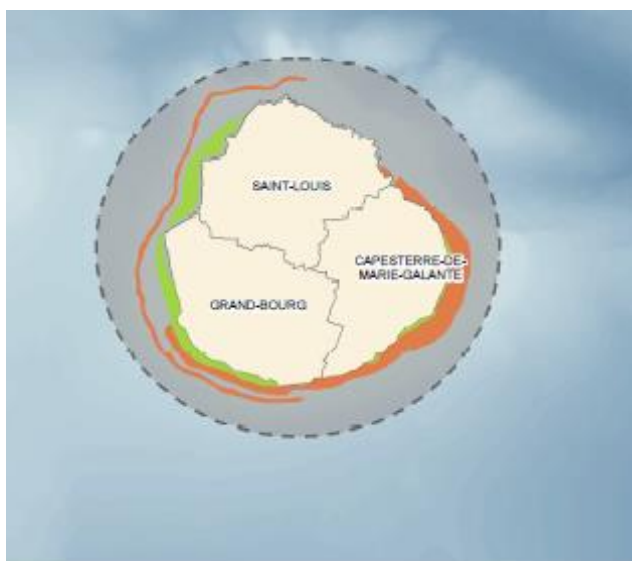
Leurs lieux de ponte /nidification et de repos sont protégés. Il s'agit de la **grotte du trou à diable**, et les plages de **Petite Anse**, plage de la **Feuillère**, **Anse Lagon** et **Anse Feuillard**.

Présence d'espèces protégées : Les **chiroptères** et les **tortues marines**

Présence d'une faune dite ordinaire sur l'ensemble du territoire. Les familles les plus représentées sont :

- les **oiseaux d'eau** fréquentant les mares et **terrestre** présentes dans les champs, les zones forestières et les villes grâce à la présence d'arbres fruitiers
- les **petits reptiles** comme la famille des anolis
- les **insectes** dont la diversité du groupe est assurée par la présence de mares sur le territoire

7.3 Unités écologiques marines



Les données de ce paragraphe sont issues de la « *Synthèse des connaissances de l'analyse régionale de Guadeloupe* » réalisée par UAG, le PNG et l'Agence des Aires marines protégées

Edition : 08/2011

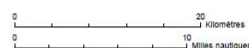


Zones de contiguïté entre herbiers et communautés coralliennes

Communautés coralliennes
Herbiers de phanérogames

Secteurs d'étude

Couvert par une cartographie des bioécénoses
Echelle des données sur les bioécénoses ne permettant pas le calcul de contiguïté



Sources des données :
- TBM, 2005 : Bioécénoses benthiques du GCSM
- UAG, 2001 : Bioécénoses benthiques de Basse-Terre
- DEAL, 2013 : Communautés coralliennes Sud Basse-Terre
- CAREX, 2001 : Bioécénoses benthiques de la Rivière
- CAREX, 1999 : Bioécénoses benthiques Grande-Terre côte au vent, Désirade, Petite-Terre, Marie-Galante, les Saintes
- SHOM/IGN : Trait de côte historique v1
- SHOM : Bathymétrie (ne pas utiliser pour la navigation)
- GEBCO : Bathymétrie
Système de coordonnées : WGS84/UTM 20 N/DAG GRSS0

Agence des
aires marines protégées



7.3.1 Les communautés coralliennes

Elles sont porteuses d'une remarquable biodiversité : 47 espèces de corail servent d'habitat à plus de 300 espèces de poissons (recensement en cours), 70 espèces d'éponges, plus de 400 espèces de mollusques et d'arthropodes marins (dont les langoustes). Au total, plus de 1200 espèces marines peuvent être présentes dans les eaux Guadeloupéennes, dont une grande partie en lien étroit avec les récifs coralliens.

Les communautés coralliennes représentent un **habitat abritant des stades de vie vulnérables** notamment pour l'espèce **d'oursin Diadème** dont la forte diminution de densité a en partie provoqué la dégradation des communautés coralliennes aux Antilles.



Figure 38: Aperçu de paysages sous-marins de communautés coralliennes (Source : Caraïbes Environnement Développement, 2015)

Les fonds marie-galantais sont reconnus pour avoir une riche biodiversité.

Peu de données sont disponibles spécifiquement pour les fonds de Capesterre. Néanmoins, nous pouvons affirmer la présence de communautés d'oursins blancs réparties de manières hétérogènes et subissant une forte pression de pêche. Il ne semblerait pas y avoir de mollusques associés aux coraux, et la forte abondance de lambi se situerait plutôt dans la baie de Saint-Louis.

7.3.2 Les herbiers

Les fonds sableux constituent généralement un milieu pauvre, n'offrant un abri qu'à des animaux fouisseurs. Les plantes à fleurs, en s'enracinant dans ces fonds pauvres, constituent peu à peu de véritables prairies sous-marines appelées herbiers qui vont accueillir et permettre le développement d'un écosystème varié et riche.

Les herbiers **abritent plusieurs espèces d'intérêt** (économique et à statuts) et sont en général en lien étroit avec les mangroves et les récifs coralliens adjacents. Ils représentent un **habitat abritant des stades de vie vulnérables** (rôle de nurserie, zone de reproduction pour les invertébrés benthiques.)

En effet, les herbiers

- Offrent un support pour des espèces épiphytes
- Constituent une ressource nutritive pour la faune herbivore dont les **tortues vertes** (protection par arrêté ministériel), pour la faune détritivore dont les **lambis** (protection par arrêté préfectoral)



- Offrent un refuge contre les prédateurs pour des juvéniles notamment de poissons récifaux
- Offrent un terrain de chasse pour la faune ichthyologique, **65 espèces de poissons** peuvent être recensés ainsi que certains macro-invertébrés comme **l'oursin blanc**

Les herbiers abritent ainsi une biodiversité importante.



Figure 39: Aperçu de paysages sous-marins d'herbiers (Source : Caraïbes Environnement Développement, 2015)

La frange à herbier à phanérogame est réduite sur le littoral de Capesterre.

Communautés coralliennes présentes dans les fonds de Capesterre. La frange à herbier à phanérogame est réduite le long du littoral de Capesterre.
Peu de données sur la qualité des récifs et des herbiers dans la région.

7.4 Zonages réglementaires

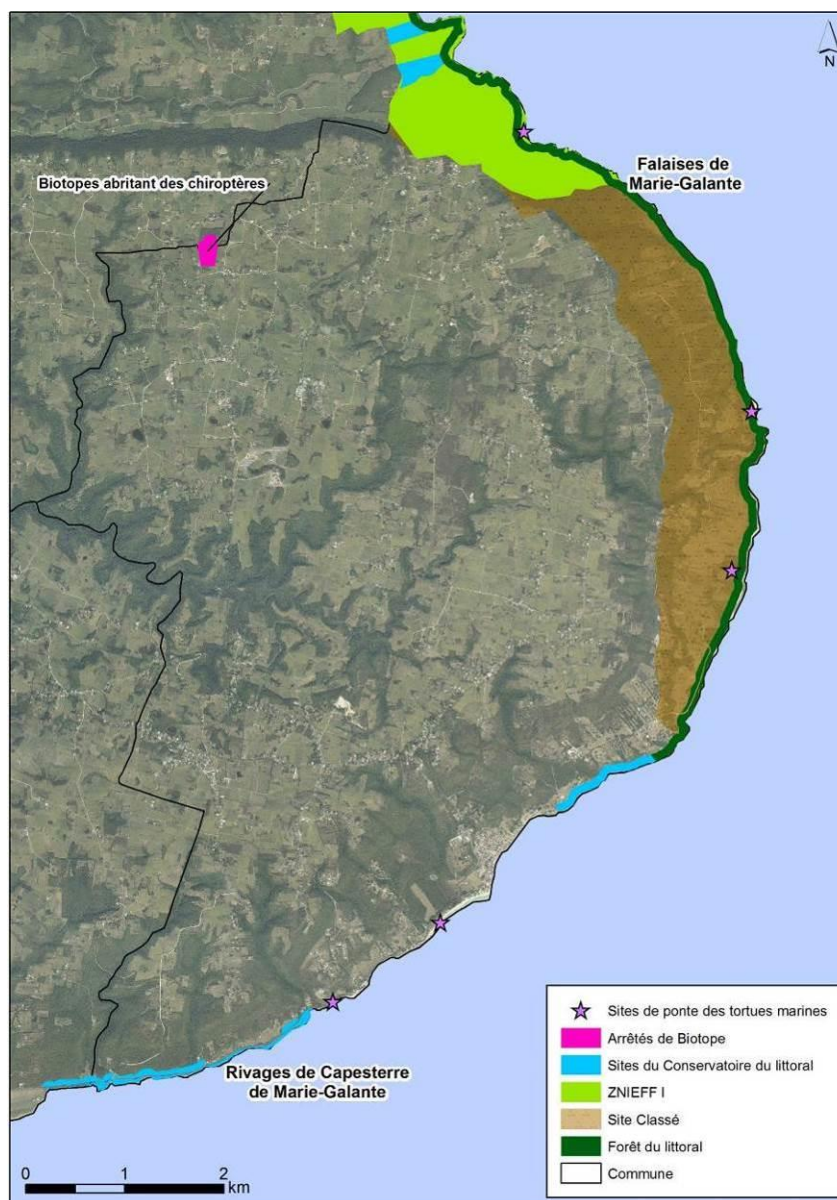


Figure 40: Espaces naturels protégés sur le territoire communal (Source: Caraïbes Environnement Développement)

7.4.1 Arrêté de Protection de Biotope

Les APB ont pour objectif la protection de biotope abritant des espèces animales et/ou végétales sauvages protégées.

La grotte de Trou à Diable (5 ha) est protégée car elle abrite les chiroptères de Guadeloupe

7.4.2 Sites du Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire du Littoral est un établissement public à caractère administratif ayant pour mission d'acquérir des espaces naturels littoraux menacés par l'urbanisation ou dégradés. Ces



sites sont restaurés et aménagés afin d'accueillir le public et les usagers dans le respect des équilibres naturels.

Le CDL a été créé par la loi du 10 juillet 1975. Ses missions et son aire de compétence sont définies par l'Art. L.322 et R.243 du Code de l'Environnement.

Le conservatoire possède 19.83 ha de littoral, réparti sur deux sites.

7.4.3 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sont des zones répertoriées afin de permettre la programmation d'une politique de gestion et de protection du milieu naturel. Les zones de type I correspondent à des sites précis d'intérêt biologique remarquable avec la présence d'espèces ou d'habitats de grande valeur écologique.

La ZNIEFF Falaises est de Marie-Galante est à cheval sur la commune de Saint-Louis et de Capesterre.

ZNIEFF de type 1	Surface	Année d'inventaire	Code ZNIEFF	Experts mobilités
Falaises est Marie-Galante	436.26 ha au total dont environ 190 sur le territoire de Capesterre	2003	00000031	F. Lurel

Tableau 4 : ZNIEFF sur la commune de Capesterre de Marie-Galante

La végétation du Morne Parsonne est de type sempervirent saisonnier tropical semi-décidu. Elle est caractérisée par de vieux arbres atteignant les 35 m de haut protégés par arrêts ministériels : *Sideroxylon foetidissimum*, *Tabebuia heterophylla* et *Bursera simaruba*.

Plus proche des falaises, sont présents des Acomats (*Sideroxylon foetidissimum*) et des Mapous (*Pisonia subcordata*) de 25 m de haut. Ces derniers sont enchevêtrés de lianes des espèces *Gouania lupuloides* et *Pisonia acueata*.

Le sous-bois riche et varié renferme *Krugiodendron ferreum*, *Gymnanthes lucida*, *Maytenus elliptica*, *Odontonema nitida* et *Oceoclades maculata*, une orchidée terrestre naturalisée qui prospère dans ce milieu. Dans les zones ventées, en particulier sur les falaises hautes d'une quarantaine de mètres (sentier littoral de l'Anse Piton), la végétation, grêle et ouverte, adaptée à la sécheresse et aux embruns, est essentiellement composée de plantes rampantes ou rabougries et de massifs éoliens tordus ou en drapeau, haut de 1 à 3m. On y rencontre notamment *Borrchia arborescens*, *Sporobolus indicus*, *Sesuvium portulacastrum*, *Lippia nodiflora*, ponctués de bosquets à *Pedilanthus tithymaloides*, *Solanum racemosum*, *Croton flavens*, *Chamaesyce articulata*. Les précipitations et ruissèlements induits ont favorisé le creusement de lit rocailleux et en pente douce de ravines intermittentes colonisées par des boisements sempervirents haut de 15 à 20m à *Garcinia humilis*, *Calophyllum calaba* (86cm circ.), *Sideroxylon foetidissimum* (145cm circ.), avec *Ardisia obovata* en sous-bois.



7.4.4 Sites Classés Espace Remarquable du Littoral

Le littoral oriental de Capesterre est classé en Espace Remarquable du Littoral dans le SMVM de Guadeloupe pour son « paysage remarquable caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral » au titre de l'Art. L146.6 de la Loi Littoral.

Ce classement a pour objectif de préserver et de restaurer des unités géographiques fonctionnelles caractéristiques fragiles et subissant des pressions.

La façade littorale de Capesterre possède trois sites classés consécutifs, à savoir :

- Anse Piton
- Roches Noires
- Les Galets

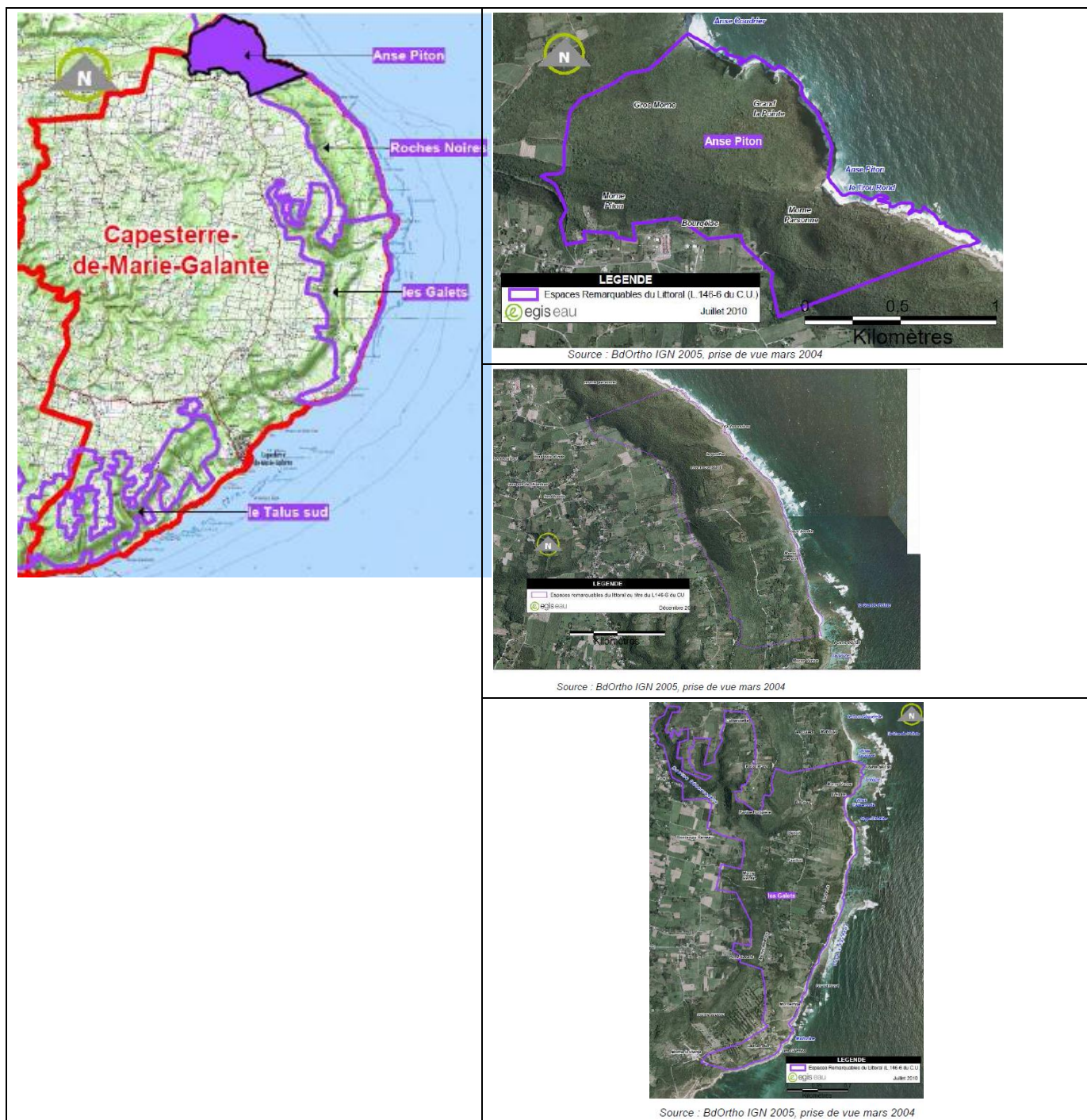


Figure 41: Cartographie des sites classés ERL sur Capesterre (Source: DEAL, 2005)

La superficie totale du site classé est de 808.6 ha.

7.4.5 Forêt domaniale du littoral

Ce régime de protection permet de lutter contre les défrichements, les empiètements et les dégradations. Elle permet l'accueil du public de manière raisonnée.

Cette catégorie est gérée par l'ONF. La protection de ces forêts est régie par le Code Forestier. L'ONF gère ainsi la bande des 50 pas géométriques des falaises de Marie-Galante



7.4.6 Sites de ponte des tortues marines

Les plages de Marie-Galante sont reconnues pour être des lieux de pontes privilégiés des tortues marines car elles sont moins soumises aux pressions anthropiques que la Guadeloupe continentale (éclairage public ou d'habitations en bord de mer, fréquentation, destruction de la végétation de bord de mer). Néanmoins, cet équilibre reste fragile et leurs lieux de ponte sont protégés en Guadeloupe par arrêté ministériel du 2 oct. 1991.

Les tortues marines fréquentant les plages de Capesterre sont la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*), tortue verte (*Chelonia mydas*) et la tortue luth (*Dermochelys coriacea*)

Les plages protégées sont donc celles de **Petite Anse**, la plage de la **Feuillère**, **Anse Lagon** et **Anse Feuillard**.

Superficie des espaces protégés sur le territoire de Capesterre : 833.43 ha, représentant environ 18% de la superficie totale de la commune

7.5 Synthèse des enjeux liés à la biodiversité

Capesterre possède des espaces naturels remarquables bien conservés. En effet, son paysage est caractéristique des milieux xériques.

On y retrouve aussi bien des falaises balayées par le vent, que des plages de sable blanc avec sa végétation caractéristique de bord de mer. La rivière Saint-Louis apporte une touche atypique dans cet ensemble plutôt sec.

La ville possède également une végétation ordinaire riche grâce au mode de vie rural des habitants.

Enjeux du patrimoine naturel et de la biodiversité :

- Un écosystème de type xérique fragile
- Une façade littorale est reconnue à préserver
- Un patrimoine naturel et une biodiversité ordinaire riches
- Un jeu de ravines sèches et la rivière Saint-Louis remarquables et riches

8 GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

8.1 Eau potable

La commune de Capesterre de Marie-Galante a confié la gestion des installations de production et de distribution d'eau à la CCMG. La CCMG assure ainsi la distribution d'eau et exploite l'installation en régie.

Capesterre est l'une des communes les plus économes en eau grâce à :

- Installations de récupération d'eau de pluie
- Peu d'activité industrielle sur la commune

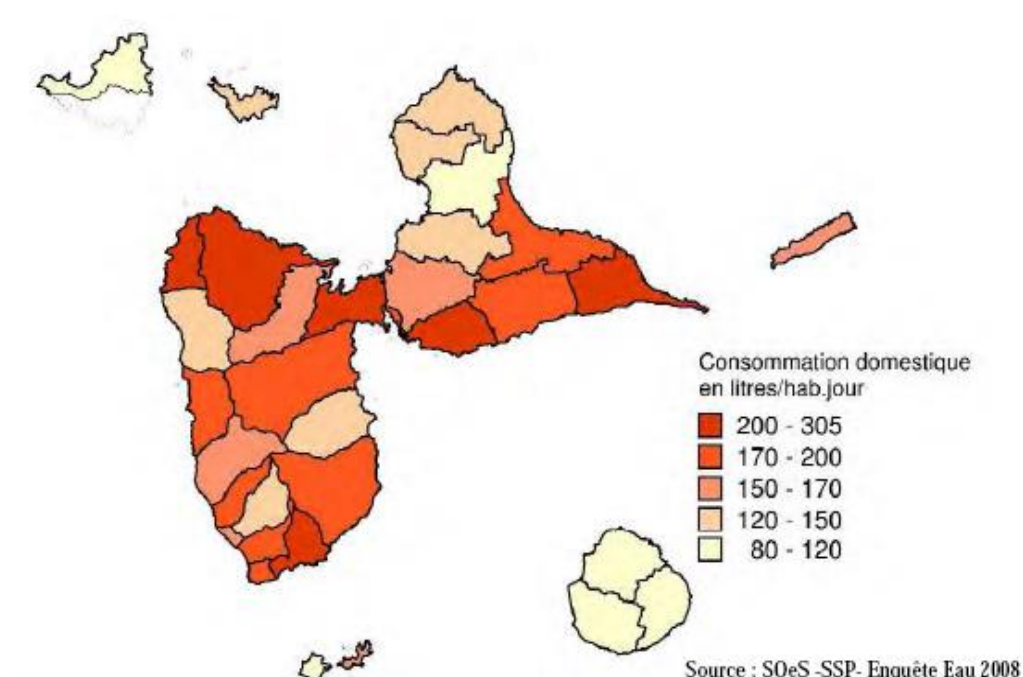


Figure 42 : consommations domestiques en eau (l/hab/jours)

8.1.1 Provenance de l'eau

L'eau potable distribuée aux abonnés de la commune de Capesterre provient 4 réservoirs:

- Bernard
- Morne des Pères
- Balisier
- Morne Constant

3 stations de pompage :

- Etang noir
- Calbassier
- Balisier



Réseau de canalisations de distribution d'eau potable sur la commune et rendement

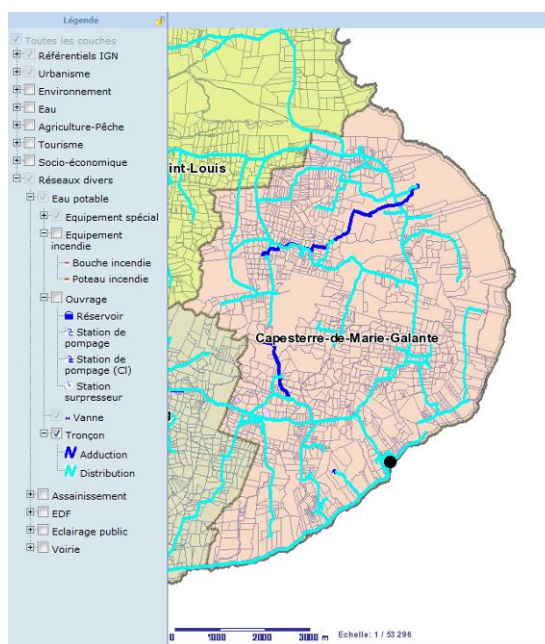


Figure 43: Réseau d'eau potable de Capesterre (Source: CCMG)

Le rendement du réseau permet d'apprécier la qualité du réseau et l'efficacité du service de distribution.

Il se calcule à partir du volume consommé autorisé, du volume produit et du volume acheté. *Aucune information sur la consommation n'a pu être récupérée*, mais il s'avère que la commune possède un mauvais rendement qui est lié d'une part à des prélèvements illégaux mais aussi à une vétusté du réseau (actuellement en cours de rénovation).

Notons que des engagements de performance sont évoqués dans le cadre du Grenelle II de l'Environnement. Le rendement devrait atteindre 85 %.

Le SDAGE de Guadeloupe des objectifs de limitation des pertes du réseau de 65%, à l'horizon 2021.

Qualité de l'eau distribuée

D'après les prélèvements de 21/04/2016 de l'ARS, l'eau est **conforme** aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Quatre points de captage présents sur le territoire de Capesterre.
La qualité de l'eau est conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.
Peu d'information disponible sur le rendement du réseau, mais il semblerait qu'il soit mauvais (prélèvements illégaux, vétusté du réseau)



8.2 Eaux d'irrigation

D'après le SDMEA de 2010, Marie-Galante possède un réseau d'irrigation réalisé par le Conseil Départemental.

Ce dernier est constitué :

- De la retenue de Grand Bassin à Saint-Louis qui permet de stocker 80 000m³ d'eau
- D'une station de pompage associée
- D'un réseau d'irrigation d'1.5km

Les mares présentes sont destinées à l'alimentation du bétail. Leurs niveaux sont fortement influencés par les saisons.

L'inventaire des mares établi en 2000 donne sur le territoire de Capesterre un ensemble de **192 mares** (soit 33% du total des mares recensées). Les plus importantes sont celles de Vidon, Le Robert, Dépôt, Sainte-Croix, Calebassier, Desruisseaux, Dubois, Rabrun.

D'après le Cabinet d'urbanisme, les besoins sur Capesterre seraient en partie couverts par le système de mares permanentes ou intermittentes, équipées pour certaines de pompes fixes pour l'irrigation de petits maraîchages et de jardins créoles, servant surtout pour l'abreuvement du bétail bovin et des petits animaux.

Existence d'un réseau d'irrigation sur l'ensemble de l'île.

Les mares complètent ainsi ce réseau et sont destinées principalement à l'alimentation du bétail. La capacité de ces dernières dépend du climat (précipitations annuelles).

8.3 Energies

8.3.1 Production guadeloupéenne

La Guadeloupe dispose de sources d'énergies renouvelables variées : géothermie, éolien, solaire, hydroélectricité, etc... Toutefois, elle consomme une forte part de combustible fossile pour la production d'électricité en comparaison à la Guyane et le Réunion.

La production d'électricité est assurée à près de 82.55 % par des énergies fossiles, notamment du fioul lourd et du charbon. Les énergies renouvelables représentent 17.45 % de la production d'électricité en Guadeloupe en 2013 (données de l'Observatoire régional de l'énergie et du climat OREC, 2014).

La part de la production d'électricité à partir des énergies renouvelables est de 17.45 % en 2013, avec une part de la production d'origine renouvelable plus élevée qu'en 2009 (190985 MWh contre 301 858 MWh en 2013) du fait de la remise en marche de la centrale géothermique Bouillante et de la multiplication des projet photovoltaïques.

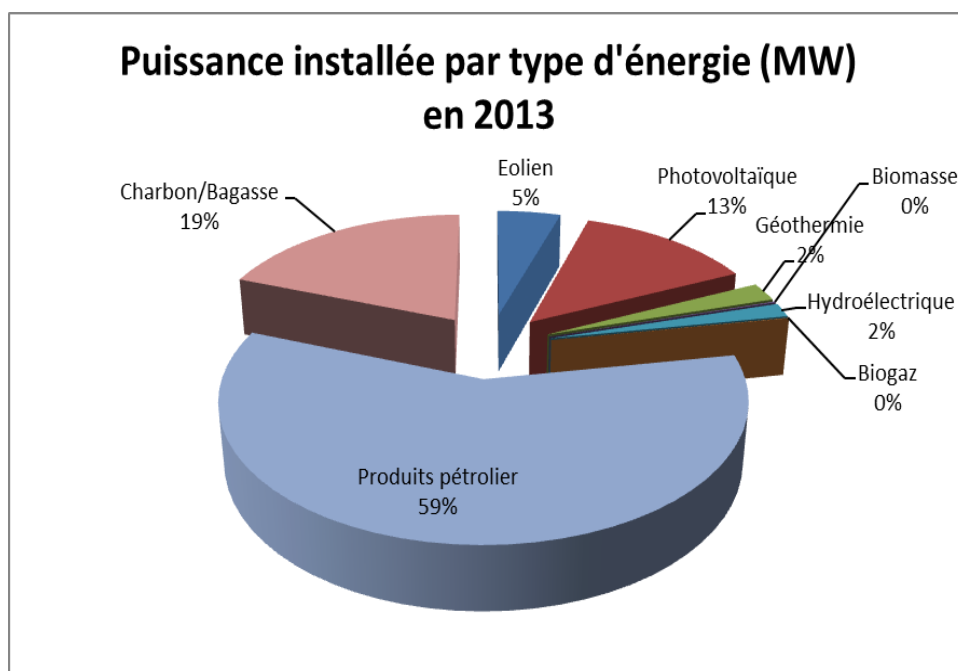


Figure 44 : parts des divers moyens de production d'énergie dans la production nette guadeloupéenne, en 2013 (Source : OREC Guadeloupe 2014)

La géothermie et l'utilisation de bagasse, l'hydroélectricité, la biomasse et le biogaz de la distillerie Bologne sont des sources renouvelables non aléatoires, qu'il est possible d'utiliser pour des besoins en base, contrairement aux énergies aléatoires, comme le photovoltaïque ou l'éolien.

8.3.2 Consommation et maîtrise de l'énergie

En Guadeloupe les consommations d'énergie du secteur public sont modestes au regard de l'ensemble des consommations (3,8 % des consommations totales).

Les usages de l'énergie dans le secteur public se rapprochent de ceux du tertiaire privé à savoir *l'éclairage*, la *climatisation* et les *usages bureautiques classiques*.

Enfin, *l'éclairage public* représente un gisement d'économie d'énergie important, facilement identifiable et accessible.

Les secteurs résidentiels, le patrimoine public et les entreprises concentrent **60 % du potentiel de gain environnemental**, illustrant d'une part les gains énergétiques liés à la maîtrise de l'énergie, et d'autre part le gain sur le facteur d'émission de l'électricité, du fait du développement des énergies renouvelables.

Le secteur des transports est le deuxième en termes de consommations derrière le secteur de l'habitat. Il absorbe 28,9 % des consommations totales.

La commune, avec le développement de son urbanisation, pourrait faire naître des zones de contraintes où la qualité de la distribution ne peut être garantie. La densification des secteurs devra s'accompagner d'une évolution des réseaux.

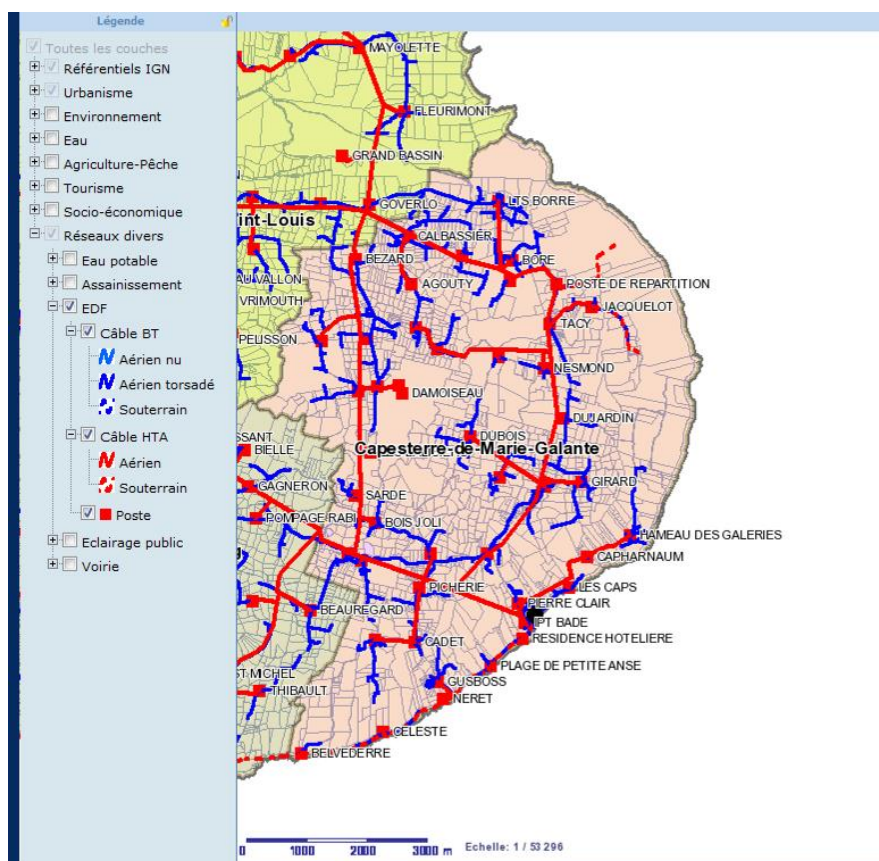


Figure 45: Réseau électrique de Capesterre (Source: CCMG)

Aucune information sur la consommation d'électricité par secteur n'est connue sur la commune de Capesterre.

8.3.3 Unités de production sur la commune – énergies renouvelables

L'énergie est produite et distribuée par EDF Archipel Guadeloupe (réseau HTB 63kv). La commune fait partie de la boucle de la Basse Terre, où la production électrique est limitée par le réseau (capacité des lignes électriques et des postes de transformation). Il existe la possibilité d'insérer des énergies renouvelables sur le territoire. **Trois fermes éoliennes** sont présentes sur la façade orientale de l'île (Les Galets, Morne Constant et Mabouya).

Eolien

Le PRERURE a fixé comme objectifs, à l'horizon 2020, l'installation de 91 MW éoliens supplémentaires pour atteindre 118 MW éoliens implantés sur la Guadeloupe, avec une production annuelle de 200,6 GWh.

Trois fermes éoliennes sont présentes sur la façade orientale de l'île (Les Galets, Morne Constant et Mabouya).

Solaire

Dans l'existant, toutes les maisons individuelles peuvent potentiellement recevoir une installation photovoltaïque (thématique encouragée par la nouvelle réglementation thermique



applicable à partir de mai 2010). La puissance moyenne retenue d'une installation dans l'habitat individuel est d'environ 1,5 kWc. Néanmoins, le photovoltaïque ne doit pas concurrencer les installations solaires thermiques qui ont un meilleur rendement énergétique par m² en occupant toute la surface disponible.

Le taux d'équipement sur Capesterre en chauffe-eau solaire est 6.2% de logements équipés en 2012 contre 5.3% en 2007. La marge de progression reste très élevée.

Hydroélectricité

Aucun projet ne semble émerger en hydroélectricité dans un avenir très proche.

Peu de données disponibles sur la consommation et la production d'énergie.
Trois fermes éoliennes présentes au nord-est de Capesterre. Le taux d'équipement des logements en eau-chaude solaire de 6.2%.
La commune possède un fort potentiel en production d'énergie renouvelable sur fait de son climat et sa topographie : photovoltaïque et éolien

8.4 Carrières

Le Schéma Directeur des Carrières de Guadeloupe réalisé par le BRGM a été approuvé le 17 janvier 2013 par l'arrêté préfectoral n°2013-0061.

Ce schéma directeur des carrières a fait un inventaire des ressources disponibles sur l'ensemble de la Guadeloupe, ses dépendances, ainsi que Saint-Martin sur la base de :

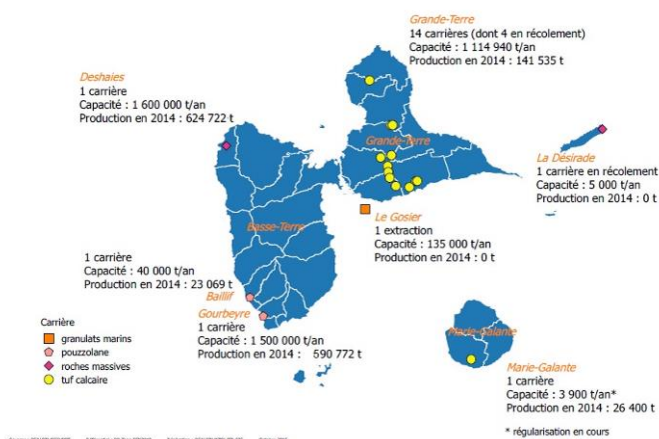


Figure 46: Localisation des carrières (Source: DEAL, 2015)

Il n'y a pas d'exploitation de matériaux à Capesterre de Marie-Galante.

Les sols de Capesterre renferment un gisement potentiel en matériau calcaire.
Il n'existe pas d'exploitation de carrière sur Capesterre.



8.5 Synthèse des enjeux liés à l'exploitation des ressources naturelles

→ Une problématique d'approvisionnement continu en eau potable

Malgré une ressource présente sur le territoire, le réseau d'eau ne permet pas d'assurer de manière optimale la distribution d'eau potable. Assurer l'approvisionnement, via notamment la rénovation du réseau, reste donc un enjeu environnemental de la commune.

→ Les énergies renouvelables

La commune possède un potentiel en énergie éolienne et solaire fort. Malgré cela, peu de projets notamment photovoltaïque n'émergent sur la commune. Trois projets éoliens sont présents et permettent la production d'électricité alternative.

La commune peut également impulser une dynamique de maîtrise de sa consommation dès les premières réflexions autour de la réalisation ou de la rénovation d'un bâtiment ou d'une zone collective.

Enjeux de gestion des ressources naturelles :

- Un réseau d'eau potable à rénover
- Un potentiel en énergie renouvelable fort peu exploité



9 PATRIMOINE NATUREL, HISTORIQUE ET CULTUREL

Selon l'UNESCO, le patrimoine culturel dans son ensemble recouvre plusieurs grandes catégories. Le patrimoine naturel correspond, quant à lui, aux sites naturels ayant des aspects culturels tels que les paysages culturels, les formations physiques, biologiques ou géologiques...

9.1 Patrimoine naturel

L'île de Marie-Galante demeure une étape touristique incontournable en Guadeloupe. Elle représente l'authenticité de la vie rurale d'antan où il fait bon vivre. De nombreux « continentaux » ayant de la famille sur l'île ou non y viennent se ressourcer. Quelques randonnées et activités culturelles ponctuent leur séjour.

L'attrait touristique de l'île repose sur ses paysages ruraux encore protégés de l'urbanisation, ses plages de sable blanc et ses activités culturelles. La Barre de l'île est également une singularité géologique de l'île, mais pas suffisamment valorisée.

9.1.1 Randonnées

La randonnée pédestre se pratique de façon individuelle ou associative. Cependant, elle peut se pratiquer également dans le cadre professionnel, au sein d'entreprises proposant des offres commerciales au départ de la Guadeloupe continentale.

Le tourisme de randonnée est peu développé sur l'île.

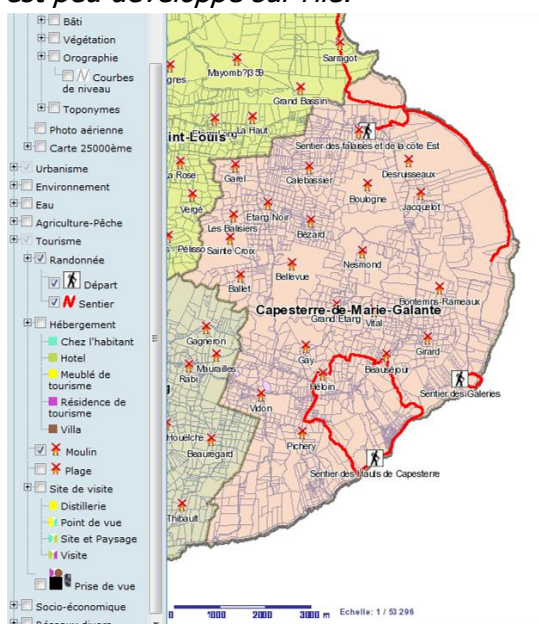


Figure 47: Chemins de randonnée sur la commune (Source CCMG)

La CCMG ne possède pas la compétence « Aménagement de parcours de découverte », mais elle est en charge de l'« Elaboration d'un schéma de protection et de mise en valeur des sites touristiques et/ou naturels ».

Conseil Départemental

A travers le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), le Conseil Départemental entretient les traces de l'île de Marie-Galante.



Qualité des paysages de Capesterre peu mise en valeur.
Il existe trois sentiers de randonnées sur le territoire.

9.2 Patrimoine historique et culturel

9.2.1 Patrimoine historique

La commune de Capesterre est une terre d'histoire. Les premiers occupants proviennent des migrations indiennes qui se sont succédées à partir de l'Amérique du Sud vers les Petites Antilles entre 2 et 3 millénaires avant notre ère. Les indiens Arawaks occupant l'île « Turukaera », suivis des indiens Caraïbes, ont laissé des traces recensées au niveau de Folle-Anse (Grand-Bourg), de l'Anse du Coq (Saint-Louis) et des Galets (Capesterre).

Le milieu du XVII^e siècle, les européens colonisent en premier lieu Vieux-Fort (Saint-Louis) et ouvrent les grandes phases de l'économie coloniale de l'indigoterie à la l'activité cannière et sucrière de plantation.

La première moitié du XIX^e siècle correspond à une activité agraire intense illustrée par la construction de la plupart des sucreries et des moulins à vent.

La période précolombienne

- La période précolombienne correspondant au peuplement amérindien est illustrée par les roches gravées (pétroglyphes) apparaissant sur des affleurements rocheux, des peintures murales, des vestiges d'habitat, des sépultures, des poteries et des parures. La commune abrite un des plus importants sites amérindiens avec la Grotte de Morne Rita, au Nord du site de Galeries-Capharnaüm, ornée de dessins et de figures, de pétroglyphes sur des blocs effondrés et sur les concrétions de la cavité, et avec les grottes de la zone des Galets
- Le site de Taliseronde atteste d'une occupation dense de la côte Est : le mobilier archéologique observé se compose de figurines animées ou humaines, de sculptures en terre cuite et de restes de sépultures
- L'intérêt archéologique est également souligné par les « fusaioles » (instruments en poterie utilisés par les amérindiens pour filer le coton) trouvées au niveau du site du Gouffre et qui indiqueraient une certaine sédentarité des populations
- La grotte de Morne Rita fait l'objet d'un classement en date du 30 mai 1983 au titre des Monuments Historiques. C'est une grotte ouverte ornée de pétroglyphes et située au lieu-dit « Mathurine » qui a accueilli une faune endémique variée à – 30 000ans et les premiers peuplements amérindiens à Marie-Galante.



Figure 48: Grotte de Morne Rita (Source: Atlas des Paysages de Guadeloupe)

La période coloniale

La période coloniale dans sa phase XVII-XVIIIe siècles correspond à une économie d'habitations où on cultive plutôt le coton et l'indigo.

La marge littorale des Galets se signale, en particulier, par une concentration d'indigoteries qui témoignent d'une activité de culture importante au cours de la période 1680 à 1735, favorisée par les conditions naturelles (site au vent, climat chaud et sec) et exigeant des installations ingénieuses pour l'extraction du colorant (cuves maçonnées en pierre avec de la chaux disposées en marches d'escalier, procédés de fermentation, trempoires, ...). Les vestiges d'indigoteries, comme celle de Grand-Fond, sont visibles dans la zone des Galets propice au développement de l'indigo à l'état sauvage.





Figure 49: Vestiges d'indigoteries de la région des Galets (Source: Atlas des Paysages de Guadeloupe)



Figure 50: Ancien puit de Pavillon (Source: Atlas des Paysages de Guadeloupe)

Parallèlement, on relève les traces d'anciens puits assurant l'approvisionnement en eau et compensant, avec les mares, l'absence de réseau hydrographique conséquent sur Capesterre. Les repères de ces puits sont aujourd'hui mis en évidence par les pompes solaires. Le système se complète par les citernes réservées aux usages humains.

La seconde phase a laissé des vestiges représentatifs de l'économie de plantation encore présents : anciennes habitations, moulins à bêtes ou à vent, ruines de sucreries et de distilleries, objets agricoles et industriels, mobiliers. Le patrimoine bâti date de cette époque : habitation Nesmond avec sa case à eau, moulin de Bézard qui constitue une référence pour l'activité agro-industrielle, habitation Tacy et son mobilier, habitation Dugay (ou distillerie du Salut). Les maisons de maître comportent une structure en bois entourée de galeries sur un soubassement en pierre et une toiture surélevée comportant des ouvertures.



Figure 51: Habitation Nesmond (Source: Atlas des Paysages de Guadeloupe)



Figure 52: Habitation Bellevue (Source: Atlas des Paysages de Guadeloupe)

La période industrielle et moderne

La période industrielle et moderne est représentée par les témoignages historiques propres de la fin du 19e siècle : ruines de sucreries et de distilleries (usine du Robert, Dugay), puits maçonnés dont le puits à escalier de Pavillon qui décline un système d'exploitation particulier.

Autres traces du passé moderne : la Ravine « La Coulisse », dont le profil pentu et court a servi de support au principe ingénieux d'acheminement de la canne depuis le plateau jusqu'à l'usine de Bernard situé sur la terrasse littorale. Le système de transport par câble et nacelle suspendue qui le remplace après le cyclone de 1928 est encore identifié par les vestiges des bases des piliers en briques de l'époque.

Autres références :

- les traces de la sucrerie-distillerie de l'habitation Bontemps-Rameau ;
- les vestiges de l'Habitation Nesmond ;
- les ruines de l'usine Bernard dont l'emprise laisse indiquer une organisation de l'habitation (vestiges de pignons en essentes, restes de galeries et de balcons en bois) à proximité des corps de bâtiments industriels et de restes de machineries ;
- la distillerie Bellevue, avec son moulin qui date du 17e siècle, est représentative du patrimoine industriel de Capesterre et de Marie-Galante ;
- la cheminée de l'ancienne habitation Desruisseaux et du moulin en vis-à-vis complétée par des cocotiers qui se détachent dans la plaine ;



- les chaudières conçues pour la fabrication du sirop batterie (l'activité se perpétue avec la fabrique Moysan au Haut du Morne)



Figure 53: Moulin de Desruisseaux et sa Cheminée (Source: Atlas des Paysages de Guadeloupe)



Figure 54: Moulin de l'Habitation Bellevue (Source: Atlas des Paysages de Guadeloupe)

Le patrimoine agricole

Les moulins

Les moulins constituent le témoignage le plus visible de l'époque coloniale et identifient les anciens domaines de Borée, Etang Noir, Bézard, Nesmond, Bellevue, Bontemps-Rameau, Robert, Vidon, Girard, Desruisseaux.

Les constructions marquent ainsi les grandes périodes de l'économie de plantation au cours desquelles les techniques de broyage et de fabrication ont évolué :

- les moulins à bois à traction animale du 17^e siècle, initialement destinés à la fabrication du sirop de canne et du tafia ;
- les moulins à vent correspondant à la seconde période sucrière sont présents sur les versants Est et sur les Hauts, plus nombreux dans les régions Ouest de Marie-Galante. Ce sont des ouvrages tronconiques en avec un toit conique et quatre ailes du type moulin de Bézard, ou à six ailes comme celui de l'Etang Noir ;
- les moulins à vapeur disposant de chaudières à bagasse datent du milieu du 19^e siècle, dont celui du Robert.





Figure 55: Patrimoine agricole des sites Bézard, Nesmond, Héloin, Etang-Noir (Source: Atlas des Paysages de Guadeloupe)

Monuments historiques

Capesterre compte, en 2012, 5 édifices inscrits Monuments historiques au titre de la loi du 31 décembre 1913.



L'ensemble de ces édifices constitue des vestiges de l'histoire économique du secteur de la commune.

L'héritage de Capesterre est visible à travers son patrimoine. Il y figure les marques de la période précolombienne, des activités économiques passées d'indigotier, et de canne à sucre (telle que le moulin de Bézard). Malgré son riche patrimoine, la commune dispose de peu de monuments historiques classés ou inscrits au titre de la loi de 1913.



Figure 56 : Recensement du patrimoine culturel architectural de Capesterre (Source : Caraïbes Environnement Développement)



Mesures d'archéologie préventive

L'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 délimitant les zones de forte sensibilité archéologique de la commune de Capesterre définit le champ d'application de la réglementation en matière d'archéologie préventive au titre des articles L. 522-1 à L.522-6 du code du patrimoine et du décret n°2004-490 du 3 juin 2004.

Extraits du décret du 3 juin 2004

Article 10

« Les aménageurs peuvent, avant de déposer une demande pour obtenir les autorisations requises par les lois et règlements ou avant d'engager toute autre procédure, saisir le préfet de région afin qu'il examine si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques.

A cette fin, ils produisent un dossier qui comporte un plan parcellaire et les références cadastrales, le descriptif du projet et son emplacement sur le terrain d'assiette ainsi que, le cas échéant, une notice précisant les modalités techniques envisagées pour l'exécution des travaux.

Si le préfet de région constate que le projet est susceptible d'affecter des éléments du patrimoine archéologique, il informe de demandeur, dans le délai de deux mois à compter de la réception de la demande, que le projet qu'il lui a présenté donnera lieu à des prescriptions de diagnostic archéologique ».

Article 12

« Si le préfet de région a fait connaître, en application de l'article 10, la nécessité d'un diagnostic, l'aménageur peut le saisir d'une demande anticipée de prescription.

Le préfet de région prescrit alors, dans les conditions prévues par le présent décret, la réalisation d'un diagnostic archéologique et, si des éléments du patrimoine archéologique présents sur le site sont déjà connus, prend les autres mesures prévues à l'article 14 ;

La redevance d'archéologie préventive correspondante est due par le demandeur, conformément au dernier alinéa de l'article L.524-4 du code du patrimoine »

La carte ci-dessous illustre les zones sensibles du territoire faisant l'objet d'une transmission de la demande de permis de construire en préfecture :

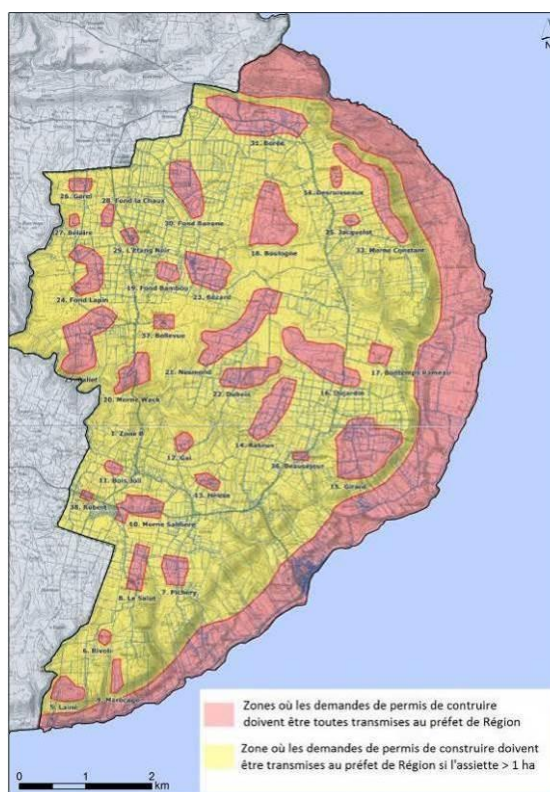


Figure 57: Zonage archéologique préventif de Capesterre de Marie-Galante (Source: Préfecture de la région Guadeloupe)

9.2.2 Patrimoine culturel

Au cours de l'histoire, l'occupation humaine se densifie à Capesterre. L'activité économique de l'île attire les populations, aussi amérindiennes que les colons.

Les amérindiens cultivent le manioc, le coton et le tabac sur le plateau central. Le climat relativement sec est favorable à la culture du coton. Celle-ci s'y développe pour fabriquer des vêtements et des hamacs.

L'agriculture dont les jardins caraïbes se multiplie près des points d'eau.

La culture créole trouve racine dans la culture amérindienne. Par exemple, de nombreux mots créoles ont une origine amérindienne.

L'agenda 21 de Capesterre met en avant cet héritage. D'après le diagnostic, « la culture amérindienne fonde et structure l'avènement de la culture créole. Elle nourrit l'imaginaire antillais tout autant que les apports africains, asiatiques et européens ». La commune souhaite réhabiliter ce legs culturel en réalisant une « Maison du Patrimoine Amérindien » projet. Ce lieu d'interprétation et de valorisation sera nourri d'études et de recherches archéologiques sur le territoire de Marie-Galante, et complété par un village amérindien « Balaougou Toubana ».

Une autre partie de l'histoire marquant profondément l'identité et la culture marie-galantaise est la culture de la canne à sucre.

Mis en place lors de la colonisation de l'archipel, le développement de l'activité sucrière connaît un essor important en 1820 et 1830. La mise en place à l'époque de mesures douanières protectionnistes des îles anglaise, la révolution haïtienne bouleversant le pays, et les denrées comme le coton et le café souffrant d'une forte concurrence avec Mississipi, Alabama et le Brésil permettent de tripler la superficie des parcelles plantées en cinquante ans. La population marie-



galantaise augmente de 18.51% et les naissances d'esclaves surpassent les décès, permettant aux maîtres une « économie » en importation d'esclaves.

Au 19^{ème} siècle, les logements de la main-d'œuvre se concentrent essentiellement à proximité des habitations sucrières. Dès le début du 20^{ème} siècle, l'habitat se densifie autour des unités industrielles (ex. sucrerie Bernard, usine du Robert, distilleries Le Salut et Bellevue). De petits villages s'organisent alors. Le développement industriel cannier a structuré l'organisation l'urbanisation de l'île. Les habitations sucrières n'étant plus, le plateau des hauts concentre une urbanisation diffuse et étalée.

Un patrimoine historique et culturel très riche remontant jusqu'à la période précolombienne.

Un héritage enraciné dans la culture des capesterriens.

Mesures d'archéologie préventives à suivre lors des projets de construction, touchant plus ou moins fortement tout le territoire de Capesterre.

9.3 Synthèse des enjeux liés au patrimoine historique et culturel

Capesterre est une ville où la culture et le patrimoine historique forgent son organisation.

Cet héritage culturel représente une vraie richesse mais n'est malheureusement pas suffisamment valorisé.

Cette richesse doit non seulement être préservée mais aussi valorisée et contribuer ainsi au rayonnement de la commune.

Enjeux du patrimoine historique et culturel :

- Une identité rurale agricole forte
- Un patrimoine archéologique très riche à valoriser
- Projet de Maison du Patrimoine amérindien et de village amérindien important pour encourager « la conscientisation de l'héritage culturel » et le développement économique de la commune

10 LES PAYSAGES

10.1 Unités paysagères

Les unités paysagères sont définies par l'analyse cartographique et en fonction des données physiques (relief, rupture de pente, limites boisées, etc.), et de l'analyse du terrain (perceptions).

Les atlas des paysages sont des outils de connaissance et d'identification des territoires définis par la convention européenne du Paysage du 20 Octobre 2000 (Cf. Décret du 20 décembre 2006) en vue de connaître, gérer, valoriser et protéger ces paysages tout en respectant leurs qualités singulières. Le territoire peut être découpé en unités paysagères, définies comme suit :
 « Les unités paysagères sont définies comme des paysages portés par des entités spatiales dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat et de végétation présentent une homogénéité d'aspect. Elles se distinguent des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères. »
 (Source : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, Méthodologie des Atlas des paysages, 1994).

La Guadeloupe dispose depuis fin 2011 de son Atlas des Paysages, selon la Convention européenne du Paysage.

Ce dernier distingue 9 grands ensembles paysagers, composés de 24 unités paysagères.

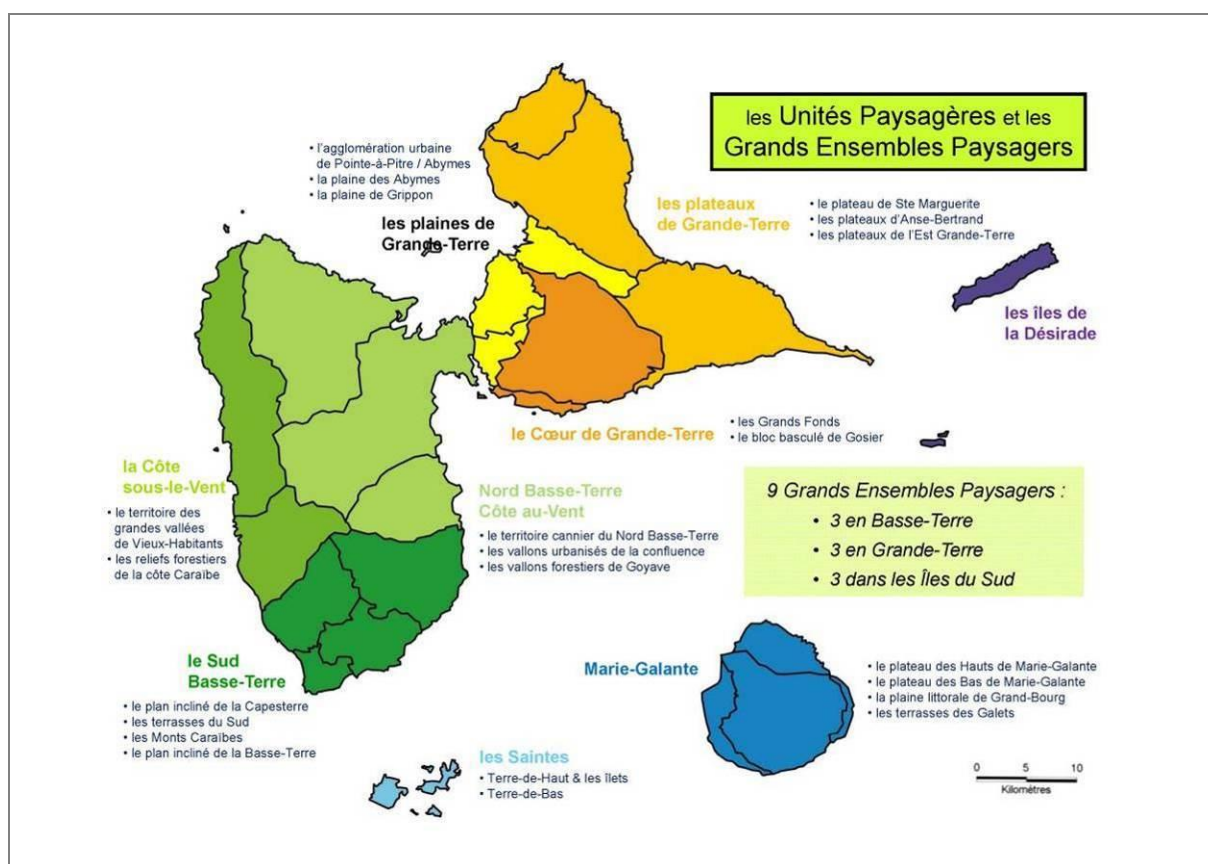


Figure 58 : carte des unités paysagères et grands ensembles paysagers de l'archipel Guadeloupe, Atlas des paysages de Guadeloupe



La commune de Capesterre appartient au grand ensemble paysager de l'île de Marie-Galante. Ces caractéristiques sont les suivantes :

- Un plateau calcaire cannier ancien et ondulé,
- Des falaises en terrasses aux Galets à l'est

10.1.1 Plateau des Hauts

L'unité paysagère des Hauts de Marie-Galante couvre à elle seule les deux tiers de l'île. Il correspond à un plateau relativement plan qui comporte des reliefs le plus souvent amples résultant des contraintes tectoniques. Ce dernier a pour limites:

- la Barre de l'Île au nord,
- le système de ravinement, commandé par la rivière Saint-Louis,
- au sud, la vallée étroite et forestière des Balisiers,
- à l'Est, l'unité paysagère des Terrasses littorales de la région des Galets.

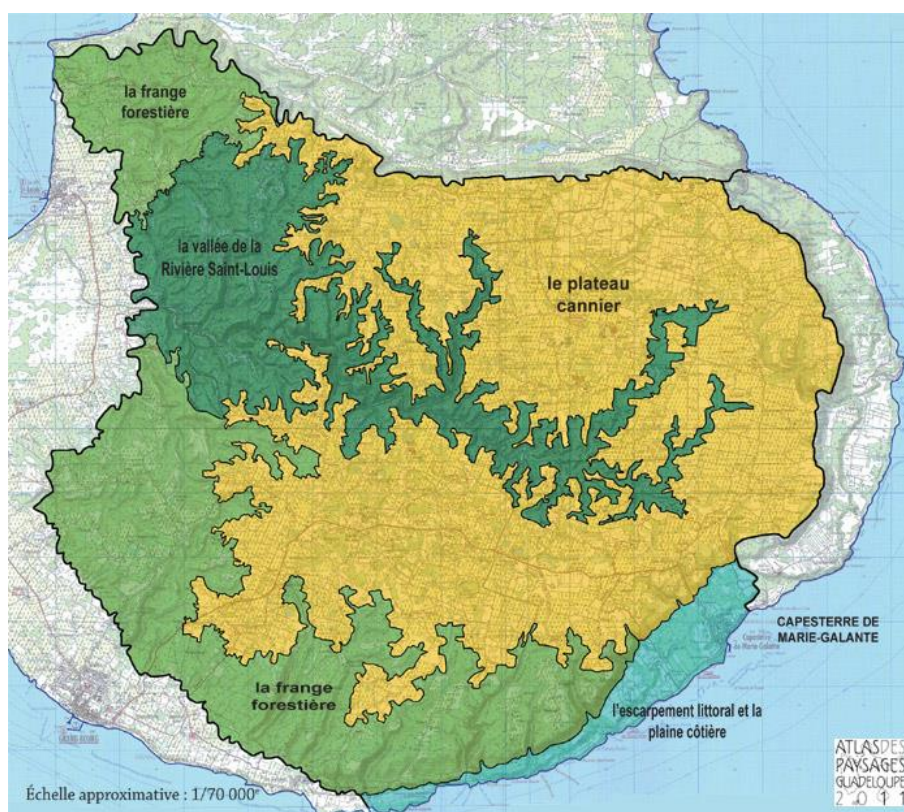


Figure 59: Composante de l'unité paysagère du plateau des Hauts de Marie-Galante (Source: Atlas des Paysages de Guadeloupe)

De longues érosions karstiques ont ondulé la surface, permettant des points de vue sur les paysages du plateau. Les creux de ses ondulations favorisent l'installation de mares de tailles variables. Les mares sont caractéristiques du paysage de Marie-Galante et sont souvent accompagnés de prairies ou bosquets.

La présence de champs de canne à sucre est également une caractéristique de ce paysage. L'urbanisation y est plutôt diffuse et est destinée à l'habitat (les bourgs étant installés en bord de mer).



Les paysages canniers

La caractéristique dominante est l'ambiance rurale rendue par les espaces ouverts et cultivés en canne, à l'intérieur desquels se dégagent des vestiges de l'économie de plantation (moulins, cheminées, anciennes habitations dont celles de Nesmond et de Bellevue, la présence de mares et d'étangs qui occupent des dolines dans les lieux-dits Etang Noir, Calebassier, Bézard, et autour desquels sont organisées des prairies et des masses boisées.

Le territoire cannier n'abrite pas d'ensembles forestiers conséquents. On observe plutôt la ponctuation arbustive rendue par les grands arbres fruitiers (manguiers) et les liserets qui structurent la trame parcellaire. L'urbanisation se constitue en successions de hameaux le long des axes routiers (routes départementales, voies locales de liaison interquartiers). En dehors de quelques noyaux denses (Etang Noir, Bézard, Tacy, Borée), l'habitat occupe des périmètres très restreints, plus ou moins en alignement par rapport à la voie, et constamment en symbiose avec le paysage agricole.



Figure 60: Site cannier de la région de Jacquelot (Source: Atlas des paysages de Guadeloupe)

Une grande vallée boisée centrale

Une seconde unité paysagère est associée au plateau cannier des Hauts. Entre la vallée boisée des Balisiers et la terminaison sud du plateau centrale, au niveau de Dugay, Pichery, et dans une certaine mesure Vidon, le paysage est accidenté et porte sur des pentes régulières qui déclinent vers le sud et sur de magnifiques interfluves (Marécage, Vigo).

Les vallées encaissées de la frange littorale gagnent les plateaux de Valentin et de Dugay/Le Salut et proposent de nombreuses ouvertures visuelles. La rivière de Saint-Louis forme donc une grande entaille verte au cœur du plateau. Seule la RD 102 coupe la vallée, très en amont entre Bellevue et Bois Joli, donnant un aperçu succinct de son ambiance forestière, fraîche et ombragée.



Figure 61: Ripisylve de la rivière Saint-Louis (Source: Caraïbes Environnement Développement)



Figure 62: Rivière Saint-Louis (Source: Caraïbes Environnement Développement)

La frange forestière

La topographie du plateau à l'ouest et au sud-ouest plonge régulièrement jusqu'au littoral. Ces pentes sont boisées et entaillées par de petites ravines. Elles sont difficilement habitables et créent ainsi une coupure verte.

L'escarpement littoral et la plaine côtière

Une mince bande littorale s'étire au pied de ces pentes raides et boisées. Elle abrite de grandes anses sableuses, et notamment la longue plage de la Feuillère, site balnéaire réputé dans tout l'archipel pour son sable blanc, ses cocotiers et son panorama sur l'île de la Dominique. La plage de Petite Anse, plus au sud, lui ressemble beaucoup, à une échelle moindre toutefois. En poursuivant vers le sud-ouest, les anses sableuses laissent place progressivement à une côte rocheuse basse et découpée, jusqu'au niveau de l'aérodrome, à la pointe sud de l'île



Figure 63: Plage de Petite-Anse (Source: Atlas des Paysages)



Figure 64: Escarpement en direction de la Pointe Lucien (Source : Atlas des Paysages)

10.1.2 Les Terrasses des Galets

Il s'agit d'anciennes terrasses marines d'origine corallienne aujourd'hui émergées du fait de l'inclinaison régulière du plateau. Ces terrasses, autrefois immergées, se situent au pied des anciennes falaises du plateau des Hauts. Désormais en retrait de la mer, ces falaises sont dites « mortes », mais elles constituent toujours un escarpement très marqué à l'Ouest de l'unité qui empêche tout lien visuel avec le reste de l'île, isolant fortement les Galets.

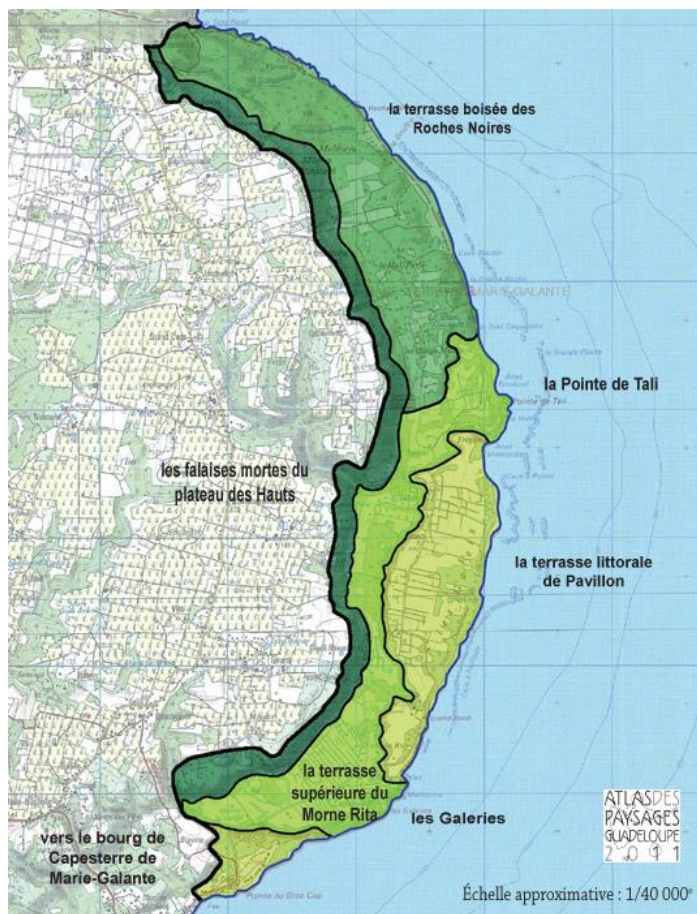


Figure 65: Composition de l'unité paysagère des Terrasses des Galets (Source : Atlas des Paysages)

Le support végétal s'adapte aux conditions climatiques (aridité du climat, action des vents réguliers sur le littoral asséchant les sols) et aux conditions agronomiques contraignantes (sols maigres et rocailloux. Le support végétal se compose, avec une densité remarquable, d'espèces xérophiles typiques de la forêt sèche qui occupe l'ensemble des escarpements.



Figure 66: Falaises mortes du plateau des Hauts (Source : DAUE)

La terrasse littorale basse abrite des surfaces en herbe pauvres qui autorisent une activité pastorale, soit au piquet, soit en enclos. Ce mode d'occupation du sol permet de souligner un élément particulier du paysage de la plateforme. C'est un paysage de type « bocager » induit par la trame parcellaire régulière dans sa distribution: les terrains sont bordés par des haies arborées (Poiriers pays, Glycidias), plus ou moins bien préservées » et disposées perpendiculairement au littoral



Figure 67: Paysages bocagers soulignant l'activité pastorale de la terrasse littorale basse (Source: DAU Prospectives)

La conservation des petits bosquets et le maintien d'arbres isolés sur les parcelles contribuent à valoriser la vocation pastorale actuelle des Galets.

L'urbanisation est presque absente. Les seules occupations bâties identifiées sur la terrasse littorale basse se retrouvent à hauteur de Benoit et au sud de Pavillon où elles forment des hameaux bien entretenus intégrés en pied des escarpements boisés de Morne Bel-Air. La présence du bâti reste discrète. En dehors des hameaux on note la présence de constructions sommaires et des abris de jardins en rapport avec l'activité d'élevage.

L'unité paysagère des Galets se singularise donc par sa morphologie et par sa sensibilité au regard des conditions climatiques et agronomiques très contraignantes. Elle est néanmoins confrontée à un certain nombre de handicaps qui sont aujourd'hui en partie levés :

- les éoliennes de Petite Place et de Morne Constant implantées en limite de la ligne de crête peuvent avoir un impact sur la qualité esthétique des escarpements boisés ;
- l'ancienne décharge de Mal Parlé aujourd'hui réhabilitée ;
- les constructions en limite d'escarpement dans la partie Sud (Capharnaüm, Morne La Vierge)



Figure 68: Escarpement abrupt dominant la plateforme des Galets (Source: Atlas des Paysages)



Figure 69: Pelouse sèches de la terrasse littorale au pied du Morne Rita (Source: Atlas des Paysages)





10.2 Signes visibles d'évolution – enjeux paysagers

En plus du travail d'identification et de caractérisation des différentes unités paysagères du territoire à une période donnée (année 2010), l'atlas des paysages de Guadeloupe a également identifié les signes d'évolution des paysages guadeloupéens, qui donnent une idée sur les dynamiques paysagères et permettent ensuite de dégager et localiser des enjeux paysagers. Ces signes d'évolution sont les suivants :

- Multiplication des sites de production d'énergie renouvelable
- Extension modérée de l'urbanisation
- De nouvelles typologies urbaines : résidences fermées, en rupture avec la typologie urbaine de l'unité ;
- Fin de l'extension urbaine à très grande échelle, peu de prise de conscience politique en faveur de la préservation des derniers espaces naturels interstitiels et des pôles agricoles majeurs.

Les principaux enjeux paysagers sont alors :

- Extensions urbaines : dévitalisation des bourgs et rurbanisation
- Discontinuité urbaine : urbanisation diffuse, éclatement des poches d'habitat, et hégémonie de l'habitat pavillonnaire
- Structure parcellaire du foncier : facteur de mitage ou gardien des paysages ?
- Paysages canniers stables, mais pas forcément pérennes à moyen terme
- Intégration paysagère délicate et banalisation de l'architecture contemporaine au cœur des paysages urbains et ruraux
- La route : un support majeur de perceptions des paysages
- Energies, déchets : les paysages au cœur de la politique environnementale de la Guadeloupe



11 SYNTHÈSE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

<i>Type d'enjeux</i>	Description
<i>Enjeux économique</i>	Commerces et services concentrés dans le bourg peu présents sur le reste du territoire
	Une agriculture locale en perte de vitesse
	Une pêche artisanale polyvalente pour les besoins locaux
	Un tourisme peu développé malgré la présence de sites remarquables (sentiers de randonnée, moulins, indigoteries, littoral remarquable)
<i>Enjeux du cadre de vie</i>	Baisse démographique du centre bourg et des sections
	Un cadre de vie rural agréable et naturel
	Concentration urbaine au niveau du bourg, et diffus le long des routes et dans certaines sections
	Des transports en commun peu développés
<i>Enjeux liés aux pollutions</i>	Un parc d'assainissement autonome vieillissant et polluant
	Une collecte des déchets effective mais en retard sur le tri sélectif
	Prépondérance des déplacements par la voiture individuelle
<i>Enjeux risques naturels</i>	Des risques naturels présents sur le territoire
	Un bord de mer exposé
<i>Enjeux patrimoine naturel & biodiversité</i>	Un écosystème de type xérique fragile
	Une façade littorale à préserver
	Un patrimoine naturel et une biodiversité ordinaire riches
	Un jeu de ravines sèches et la rivière Saint-Louis remarquables et riches
<i>Enjeux gestion des ressources naturelles</i>	Un réseau d'eau potable à rénover
	Un potentiel en énergie renouvelable fort pas suffisamment exploité
<i>Enjeux patrimoine culturel & paysagers</i>	Une identité rurale agricole forte
	Un patrimoine archéologique très riche à valoriser
	Projet de Maison du Patrimoine amérindien et de village amérindien important pour encourager « la conscientisation de l'héritage culturel » et le développement économique de la commune



11.1 Hiérarchisation des enjeux

Ces enjeux, déterminés de manière sectorielle, peuvent être hiérarchisés grâce à la méthode de pondération suivante :

11.1.1 Critères de classement

Portée géographique de l'enjeu

- **Enjeu territorial** c'est-à-dire possédant une dimension géographique plus ou moins précise. L'enjeu peut être défini à partir de la cartographie des espaces d'intérêt écologique, patrimonial ou liés au cadre de vie. Il peut aussi découler de l'examen des bases de données sous forme de systèmes d'information géographique (SIG)
- **Enjeu global** n'a pas de dimension territoriale spécifique. Il résulte d'une prise de conscience communautaire ou rayonner sur le territoire entier. Il peut s'agir par exemple l'identité de la commune de Saint-Claude

Réversibilité des impacts associés à l'enjeu

Une pollution diffuse et sur une longue période possède un impact plus fort qu'une pollution temporaire. Par ailleurs, si l'impact est facile à éliminer, son élimination ne constitue pas un enjeu véritable. S'il est pour diverses raisons, faiblement réversibles, il en devient un enjeu de premier plan. L'enjeu sera donc :

- **Temporaire**
- **Permanent**

Importance de l'enjeu vis-à-vis de la santé publique

La santé publique et la sécurité des populations est indirectement une revendication environnementale. A la notion d'« environnement » considérée, au départ, essentiellement dans sa composante « ressources naturelles », et où l'homme était quasiment absent (car n'ayant qu'une faible influence), s'est progressivement substituée la notion d'«environnement» au sens «habitat / cadre de vie» où l'homme, par la force des choses, a pris une importance croissante et occupe actuellement une position centrale. L'environnement est maintenant perçu, du moins dans les pays les plus développés, comme un capital, un patrimoine, conditionnant dans une certaine mesure la qualité de vie des habitants et des générations futures. Plus ce capital est altéré (surtout par le biais des pollutions) et plus on retrouve, au premier rang des préoccupations, la santé des populations.

Prise en compte des principes réglementaires

La **loi SRU** et les lois **Grenelle I et II** donnent une part plus importante à l'intégration du développement durable dans les documents d'urbanisme. La bonne prise en compte de ces principes est donc un critère important dans la hiérarchisation des enjeux du territoire.

Ces principes sont les suivants :

- principe d'équilibre entre objectif de développement et de préservation des espaces naturels et des paysages ;



- principe de mixité urbaine et principe de mixité sociale ;
- principe d'utilisation économe et équilibrée des espaces ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la restructuration des espaces urbanisés et la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- la diversité des fonctions rurales ;
- la satisfaction des besoins en matière d'activités touristiques et d'équipement commercial ;
- la mise en valeur des entrées de ville ;
- l'utilisation économe des espaces naturels ;
- la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables et l'amélioration des performances énergétiques ;
- la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité (trame verte et bleue, corridors écologiques) ;
- la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- le développement des communications électroniques ;
- la répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services ;

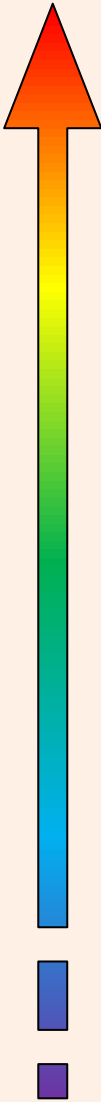
11.1.2 Méthodologie de classement

Ainsi, selon le degré d'importance et la typologie des enjeux, une pondération des impacts a été réalisée. Le tableau suivant présente le détail de la pondération.

Typologie des enjeux		Pondération
Portée de l'enjeu	Global	2
	Territorial	1
Irréversibilité des impacts	Permanent	2
	Temporaire	1
Importance de l'enjeu vis-à-vis de la santé publique	Primordial	3
	Significative	2
	Secondaire	1
Prise en compte des principes réglementaires	Forte (>10 principes)	3
	Assez forte (entre 5 et 9 principes)	2
	Faible (<4 principes)	1

Ainsi, la somme des critères permet de classer les enjeux de la manière suivante :



<i>Sensibilité</i>	Description
 <p>Fort</p> <p>Faible</p>	Des risques naturels présents sur le territoire
	Une pêche artisanale polyvalente pour les besoins locaux
	Un parc d'assainissement autonome vieillissant et polluant
	Une collecte des déchets effective mais en retard sur le tri sélectif
	Un bord de mer exposé
	Un patrimoine naturel et une biodiversité ordinaire riches
	Un réseau d'eau potable à rénover
	Commerces et services concentrés dans le bourg peu présents sur le reste du territoire
	Baisse démographique du centre-bourg et des sections
	Un cadre de vie agréable et naturel
	Des transports en commun peu développés
	Prépondérance des déplacements par la voiture individuelle
	Un écosystème de type xérique fragile
	Une façade littorale est reconnue à préserver
	Un jeu de ravines sèches et la rivière Saint-Louis remarquables et riches
	Un potentiel en énergie renouvelable fort pas suffisamment exploité
	Une identité rurale agricole forte
	Un patrimoine archéologique très riche à valoriser
	Une agriculture en perte de vitesse
	Un tourisme peu développé malgré la présence de sites remarquables (sentiers de randonnées, moulins, indigoteries, littoral remarquable)
Concentration urbaine au niveau du bourg et diffus le long des routes et dans certaines sections	
Projet de Maison du Patrimoine amérindien et de village amérindien important pour encourager « la conscientisation de l'héritage culturel » et le développement économique de la commune	



12 **BIBLIOGRAPHIE**

- Atlas des Paysages (Région et DEAL 2011)
- Agenda 21 local de Capesterre
- Bilan économique et social de Capesterre en 2013 – INSEE
- Conseil régional, Schéma de développement et d'aménagement touristique
- Données Économiques Régionaux Guadeloupe ; INSEE – 2007 et 2009
- Dossier local INSEE 2008 + 2014 de la commune
- La prise en compte de l'environnement dans les documents d'urbanismes ; PACT 21/06/2007
- Plan d'actions national sur l'assainissement non collectif 2009-2013, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, Ministère de la Santé et des Sports, Octobre 2009
- Plan Local d'Urbanisme, Préfecture Guadeloupe, Pôle aménagement construction transport, 21 juin 2007
- Projet de PLU du cabinet DAU Prospectives
- PRERURE Guadeloupe, Janvier 2008.
- Profil Environnemental de Guadeloupe
- Rapport sur la qualité de l'air Gwad'air
- Recensement agricole 2010, DAAF
- Recensement agricole 2008 AGRESTE
- Rapport OREC 2013 et 2014
- Rapport Observatoire des déchets 2013
- SAR 2011
- SDAGE 2016-2021
- Schéma Départemental des carrières de Guadeloupe



13 ANNEXES



Annexe 1 : Liste des sites industriels de Capesterre de Marie-Galante

N°	Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Etat d'occupation du site
1	GUA97100002	Centre industriel et agricole du Robert	Usine du Robert		Ne sait pas
2	GUA97100038	Distillerie DOROT	Distillerie DOROT		Activité terminée
3	GUA97100108 □	Décharge de Capesterre	Décharge de Capesterre	Lieu-dit Les Galets	Activité terminée
4	GUA97100118 □	Société Anonyme des Rhumeries Agricoles de Bellevue	Habitation Sucrierie Bellevue-Lacavé	Lieu-dit Bellevue	En activité
5	GUA97100476 □	Habitation Sucrierie Les Balisiers ou Giraud	Habitation Sucrierie Les Balisiers ou Giraud	Lieu-dit Giraud Belaire	Activité terminée
6	GUA97100478 □	Habitation Sucrierie Beauséjour	Habitation Sucrierie Beauséjour	Lieu-dit Beauséjour	Activité terminée
7	GUA97100479 □	Usine de Bernard	Usine de Bernard	Lieu-dit Beranrd	Activité terminée
8	GUA97100480 □	Habitation Sucrierie Bezard	Habitation Sucrierie Bezard	Lieu-dit Bézard	Activité terminée
9	GUA97100481 □	Habitation Sucrierie Bontemps-Girard	Habitation Sucrierie Bontemps-Girard	Lieu-dit Girard	Activité terminée
10	GUA97100482 □	Habitation Sucrierie Bontemps-Rameaux	Habitation Sucrierie Bontemps-Rameaux	Lieu-dit Bontemps Rameaux	Activité terminée
11	GUA97100483 □	Habitation Sucrierie Borée	Habitation Sucrierie Borée	Jetée Borée	Activité terminée
12	GUA97100484	Habitation Sucrierie Calebassier	Habitation Sucrierie Calebassier	Lieu-dit Calebassier	Activité terminée
13	GUA97100485 □	Habitation Sucrierie Boulogne	Habitation Sucrierie Boulogne	Lieu-dit Boulogne	Activité terminée
14	GUA97100486 □	Habitation Sucrierie Desruisseaux	Habitation Sucrierie Desruisseaux	Lieu-dit Desruisseaux	Activité terminée
15	GUA97100487 □	Siroterie Pavillon	Siroterie Pavillon	Lieu-dit Les galets	Activité terminée
16	GUA97100488 □	Habitation Sucrierie Etang Noir	Habitation Sucrierie Etang Noir	Lieu-dit L'Etang Noir	Activité terminée



N°	Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Etat d'occupation du site
17	GUA97100490	Habitation Sucrierie Grand-Etang	Habitation Sucrierie Grand-Etang	Lieu-dit Dubois	Activité terminée
18	GUA97100491 <input type="checkbox"/>	Habitation Sucrierie Hélain	Habitation Sucrierie Hélain	Lieu-dit Héloin	Activité terminée
19	GUA97100492 <input type="checkbox"/>	Habitation Sucrierie Jacquelot	Habitation Sucrierie Jacquelot	Lieu-dit Jacquelot	Activité terminée
20	GUA97100493 <input type="checkbox"/>	Habitation Sucrierie Nesmond	Habitation Sucrierie Nesmond	Lieu-dit Nesmond	Partiellement réaménagé et partiellement en friche
21	GUA97100494 <input type="checkbox"/>	Habitation Sucrierie Picherie	Habitation Sucrierie Picherie	Lieu-dit Picherie	Activité terminée
22	GUA97100495 <input type="checkbox"/>	Distillerie Le Salut	Distillerie Le Salut	Lieu-dit Dugay	Partiellement réaménagé et partiellement en friche
23	GUA97100496 <input type="checkbox"/>	Habitation Sucrierie Sainte Croix	Habitation Sucrierie Sainte Croix	Lieu-dit Sainte-Croix	Activité terminée
24	GUA97100497	Habitation Sucrierie Vidon	Habitation Sucrierie Vidon	Lieu-dit Vidon	Activité terminée
25	GUA97100498 <input type="checkbox"/>	Habitation Sucrierie Vital	Habitation Sucrierie Vital	Lieu-dit Vital	Activité terminée
26	GUA97100584 <input type="checkbox"/>	Barbotteau & Cie	Barbotteau & Cie	Lieu-dit Vidon	En activité
27	GUA97101093 <input type="checkbox"/>	Constant ONESTAS		Lieu-dit Haut du Morne des Pères	En activité
28	GUA97101094 <input type="checkbox"/>	Garage Onestas	Garage Onestas	Lieu-dit Beauséjour	En activité
29	GUA97101095 <input type="checkbox"/>	DUGAY Auto	DUGAY Auto	Lieu-dit Dugay	En activité